

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2015-2016

## COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance publique de commission\*

**Commission du budget et de la fonction publique**

Lundi 25 avril 2016

## SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i> .....	1
<i>Organisation des travaux</i> .....	1
<i>Examen de l'arriéré</i> .....	1
<i>Interpellations et questions orales transformées en questions écrites</i> .....	1
<i>Auditions</i> .....	1
<i>Proposition de résolution visant à procéder au contrôle des comptes des organismes d'intérêt public, déposée par M. Puget (Doc. 432 (2015-2016) N° 1) ;</i>	
<i>Proposition de résolution visant à instaurer une commission spéciale de recommandations et de suivi des procédures budgétaires et comptables, déposée par MM. Jeholet, Hazée, Gillot et Puget (Doc. 436 (2015-2016) N° 1) ;</i>	
<i>Proposition de résolution visant à charger le Gouvernement d'établir un tableau de suivi des observations, recommandations et suggestions de la Cour des comptes, déposée par MM. Jeholet, Hazée, Gillot et Puget (Doc. 437 (2015-2016) N° 1) ;</i>	
<i>Proposition de résolution visant à instaurer un rapport annuel et systématique par le Gouvernement wallon sur l'état des procédures comptables et budgétaires des services de la Région wallonne et de ses organismes publics et sur le suivi des recommandations émises par la Cour des comptes ou dans les audits commandés, déposée par MM. Fourny et Collignon (Doc. 438 (2015-2016) N° 1).....</i>	1
<i>Audition de M. Mossay, Directeur général de la Direction générale transversale du budget, de la logistique et des technologies de l'information et de la communication du Service public de Wallonie</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Mossay, Directeur général de la Direction générale transversale du budget, de la logistique et des technologies de l'information et de la communication du Service public de Wallonie .....	2
<i>Audition de M. Guisse, Directeur général de la Direction générale opérationnelle de la fiscalité du Service public de Wallonie</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Guisse, Directeur général de la Direction générale opérationnelle de la fiscalité du Service public de Wallonie.....	7
<i>Échange de vues</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Jeholet, M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, M. Hazée, Mme Kapompole, MM. Crucke, Onkelinx, M. Mossay, Directeur général de la Direction générale transversale du budget, de la logistique et des technologies de l'information et de la communication du Service public de Wallonie, M. Guisse, Directeur général de la Direction générale opérationnelle de la fiscalité du Service public de Wallonie, M. Knaepen.....	11
<i>Reprise de la séance</i> .....	35
<i>Projets et propositions</i> .....	35

<i>Proposition de résolution visant à renforcer la lutte contre le dumping social dans le cadre de l'exécution des marchés publics passés dans les administrations wallonnes, déposée par MM. Sampaoli, Dufrane, Mme Lambelin, M. Lefebvre, Mmes Morreale et Poulin (Doc. 387 (2015-2016) N° 1).....</i>	35
<i>Désignation d'un rapporteur.....</i>	36
<i>Exposé de M. Sampaoli, coauteur de la proposition de résolution</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Sampaoli .....	36
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Henquet, Mme Simonet, MM. Crucke, Sampaoli, M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, M. Drèze.....	37
<i>Examen et vote des amendements</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Sampaoli, Henquet, Mme Simonet, M. Onkelinx.....	45
<i>Vote sur l'ensemble.....</i>	47
<i>Confiance au président et au rapporteur.....</i>	47
<i>Interpellations et questions orales.....</i>	47
<i>Question orale de Mme Salvi à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la mise en place effective de l'AViQ »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Salvi, M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....	47
<i>Question orale de M. Lecerf à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « les cadeaux de retraite du service social du Gouvernement wallon »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Lecerf, M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....	49
<i>Question orale de Mme Baltus-Möres à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la procédure de la sélection statutaire des gardes forestiers »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Baltus-Möres, M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....	50
<i>Question orale de M. Crucke à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « les péripéties de la taxe pylônes »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Crucke, M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....	51

*Question orale de M. Crucke à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « l'externalisation des dépenses d'investissement »*

Intervenants : M. le Président, M. Crucke, M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative..... 52

*Question orale de M. Hazée à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la préparation du contrôle budgétaire »*

Intervenants : M. le Président, M. Hazée, M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative..... 55

*Question orale de M. Hazée à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « le projet de taxe fédérale sur les casinos »*

Intervenants : M. le Président, M. Hazée, M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative..... 56

*Question orale de M. Stoffels à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « les emprunts à taux négatifs »*

Intervenants : M. le Président, M. Stoffels, M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative..... 58

*Question orale de M. Drèze à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la réaffectation du site de l'ancien lavoir de Péronnes-lez-Binche »*

Intervenants : M. le Président, M. Drèze, M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative..... 59

*Organisation des travaux (Suite)..... 60*

*Interpellations et questions orales retirées..... 60*

*Liste des intervenants..... 61*

*Abréviations courantes..... 62*

## COMMISSION DU BUDGET ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Présidence de M. Drèze, Président

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

- *La séance est ouverte à 14 heures 2 minutes.*

**M. le Président.** - La séance est ouverte.

### ORGANISATION DES TRAVAUX

*Examen de l'arriéré*

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

*Interpellations et questions orales transformées en questions écrites*

**M. le Président.** - La question orale de M. Dupont à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la fiscalité relative aux jeux et paris » est transformée en question écrite.

### AUDITIONS

**PROPOSITION DE RÉOLUTION VISANT À PROCÉDER AU CONTRÔLE DES COMPTES DES ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC, DÉPOSÉE PAR M. PUGET (DOC. 432 (2015-2016) N° 1)**

**PROPOSITION DE RÉOLUTION VISANT À INSTAURER UNE COMMISSION SPÉCIALE DE RECOMMANDATIONS ET DE SUIVI DES PROCÉDURES BUDGÉTAIRES ET COMPTABLES, DÉPOSÉE PAR MM. JEHOLET, HAZÉE, GILLOT ET PUGET (DOC. 436 (2015-2016) N° 1)**

**PROPOSITION DE RÉOLUTION VISANT À CHARGER LE GOUVERNEMENT D'ÉTABLIR UN TABLEAU DE SUIVI DES OBSERVATIONS, RECOMMANDATIONS ET SUGGESTIONS DE LA COUR DES COMPTES, DÉPOSÉE PAR MM. JEHOLET, HAZÉE, GILLOT ET PUGET (DOC. 437 (2015-2016) N° 1)**

**PROPOSITION DE RÉOLUTION VISANT À INSTAURER UN RAPPORT ANNUEL ET SYSTÉMATIQUE PAR LE GOUVERNEMENT WALLON SUR L'ÉTAT DES PROCÉDURES COMPTABLES ET BUDGÉTAIRES DES SERVICES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE SES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS ÉMISES PAR LA COUR DES COMPTES OU DANS LES AUDITS COMMANDÉS, DÉPOSÉE PAR MM. FOURNY ET COLLIGNON (DOC. 438 (2015-2016) N° 1)**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle les auditions dans le cadre de :

- la proposition de résolution visant à procéder au contrôle des comptes des organismes d'intérêt public, déposée par M. Puget (Doc. 432 (2015-2016) N° 1) ;
- la proposition de résolution visant à instaurer une commission spéciale de recommandations et de suivi des procédures budgétaires et comptables, déposée par MM. Jeholet, Hazée, Gillot et Puget (Doc. 436 (2015-2016) N° 1) ;
- la proposition de résolution visant à charger le Gouvernement d'établir un tableau de suivi des observations, recommandations et suggestions de la Cour des comptes, déposée par

MM. Jeholet, Hazée, Gillot et Puget (Doc. 437 (2015-2016) N° 1) ;

- la proposition de résolution visant à instaurer un rapport annuel et systématique par le Gouvernement wallon sur l'état des procédures comptables et budgétaires des services de la Région wallonne et de ses organismes publics et sur le suivi des recommandations émises par la Cour des comptes ou dans les audits commandés, déposée par MM. Fourny et Collignon (Doc. 438 (2015-2016) N° 1).

*Audition de M. Mossay, Directeur général de la Direction générale transversale du budget, de la logistique et des technologies de l'information et de la communication du Service public de Wallonie*

**M. le Président.** - La parole est à M. Mossay.

**M. Mossay,** Directeur général de la Direction générale transversale du budget, de la logistique et des technologies de l'information et de la communication du Service public de Wallonie. - Merci, Monsieur le Président. J'ai amené un petit PowerPoint pour situer le contexte que j'ai perçu de votre invitation à l'audition, que j'ai intitulé « GCOM : les historiques, un état des lieux, des perspectives ».

De prime abord, je voudrais vous situer la DGT au Service public de Wallonie. C'est une des neuf directions générales de l'entité. Je vous présente son organigramme en termes de structure. Nous avons sept inspections générales. Ce serait aujourd'hui les trois premières qui nous concerneraient avec celle du budget, de la comptabilité et la trésorerie.

Viennent ensuite le département des comités d'acquisition, le département des TIC – l'informatique – et les dernières, ce sont la logistique, la gestion mobilière et la gestion immobilière.

Je me propose de situer ma présentation comme suit. Concernant le GCOM, aborder un historique, vous livrer quelques chiffres, situer les évolutions de ce logiciel au sein du SPW et relever les qualités et les défauts de l'outil informatique.

Ensuite viendrait la question du remplacement de GCOM vers ce que nous appelons la solution WBFIn en retraçant un historique, en indiquant ce que pourrait être WBFIn, vous indiquer l'état des travaux et des perspectives.

En ce qui concerne GCOM, pour rappel, l'article 50, § 1er de la loi spéciale de 1989 a prévu l'autonomie des entités en matière d'organisation budgétaire et financière. C'est sur cette base que l'institution régionale s'est dotée de l'outil GCOM pour gérer son budget, sa comptabilité et rendre les comptes.

Le paragraphe 2 du même article prévoit qu'une autre loi, ordinaire, devait fixer les dispositions applicables, d'une part, à l'État et, d'autre part, aux entités fédérées – j'y reviendrai tout à l'heure.

Quelques chiffres relatifs au GCOM. Compte tenu du temps imparti à la présentation, je me suis bien entendu limité à quelques chiffres. GCOM, c'est, pour l'exemple, fin 2015, près de 30 500 dossiers qui constituent l'encours des engagements pour un montant de l'ordre de 3,8 milliards d'euros.

GCOM supporte chaque année l'enregistrement de *workflow* pour plus ou moins 20 000 opérations d'engagements, 200 000 liquidations – et dans ces liquidations n'est pas comprise la paie des rémunérations – 45 000 paiements par trésorier décentralisé – on aura l'occasion d'y retourner tout à l'heure.

GCOM, c'est aussi la gestion, toujours pour 2015 pour exemple, de 189 arrêtés de reventilation, 85 arrêtés de transferts qui représentent des flux en moyens de paiements de plus de 463 millions d'euros en 2015, quelque 1 743 mouvements sur les allocations de base.

Le nombre de bénéficiaires enregistrés dans GCOM au répertoire régional wallon est à ce jour de 694 608 personnes morales ou privées.

En termes de nombre d'utilisateurs de GCOM, au départ, ils étaient une cinquantaine – nous sommes en 1990 – aujourd'hui, nous avons 1 616 utilisateurs, soit 1 182 en consultation, 434 en écriture.

Il faut savoir que le GCOM est mis *online* à disposition de toute une série de personnes et que ces personnes ont diverses habilitations, que ce soit en dépenses, en recettes, que ce soit pour les engagements, pour les paiements, pour tirer des informations de statistiques, et cetera.

Il dispose d'un suivi de dossier *online*, donc si un paiement a été effectué il y a cinq minutes, il apparaît à l'écran. Un dossier qui vient d'être transmis en comptabilité il y a cinq minutes apparaît à l'écran.

Par contre, en matière de statistiques, toutes les données sont disponibles, toujours aux personnes habilitées, mais à J-1 et ce, depuis le début des années 90 – pour vous dire ce que cela peut représenter comme base de données et comme data.

En termes de nombre de trésoriers décentralisés, je crois que vous vous êtes interrogés sur un chiffre de 43 – c'est ce que j'ai lu dans le compte rendu. Nous avons donc sept localisés à la compta, 21 délocalisés au SPW, 15 aux cabinets et cellules de cabinets et leurs suppléants.

Concernant les évolutions du GCOM au SPW, vous savez sans doute que le GCOM a été utilisé par

différentes entités, il l'est toujours et ces versions GCOM n'ont pas évolué de la même façon.

En ce qui concerne le SPW, on peut constater une certaine stabilité, fiabilité et sécurité de l'outil.

Nous avons développé la traçabilité par la transmission informatique des demandes d'engagements, de liquidation, de paiement par trésorerie décentralisée, ce qui permet, d'une part – comme je le disais tout à l'heure – le suivi *online* des dossiers, mais ce qui permet également de suivre la production des agents qui travaillent sur les dossiers en comptabilité et d'établir les statistiques.

Avant la réforme WBFIn, avait été mis au point, au SPW – ex-MRW-MET – le système des plans de liquidation.

De même, à la moitié des années 2000, a été développé un facturier qui a été mis à disposition, qui a été implémenté en 2010. Ce qui a permis de rencontrer les exigences de la directive européenne moyennant une certaine adaptation logicielle. Nous n'avions pas anticipé complètement les travaux de la commission qui avait émis les idées de la Directive européenne – c'était sous la présidence belge – qui, je le rappelle, implique les pouvoirs publics de payer leurs factures commerciales dans les 30 jours calendrier.

J'ai déjà signalé que les informations peuvent être captées *online*. Via un système logiciel de développement particulier *business object*, nous assurons toute une série de *reportings* et de statistiques.

Si antérieurement GCOM était mis à disposition de la Cour des comptes, je signale qu'aujourd'hui *business object* est mis à disposition de la Cour des comptes et nous mettons à sa disposition les requêtes qu'elle souhaite.

Nous avons développé aussi une gestion des permissions d'accès. J'ai parlé d'habilitations. Ces habilitations sont ciblées non seulement par compétences, mais par nature de travaux que les agents peuvent produire ou bien que les membres de cabinets peuvent produire, selon leurs besoins. Cette gestion des permissions devrait connaître une automatisation, j'y reviendrai plus loin.

Une qualité du GCOM aussi, naturellement, est que ses fonctionnalités sont calquées sur les processus existants de l'administration. Cela pourrait évoluer pour une prochaine solution.

Le volume important des données, les historiques, ont également évolué puisque aujourd'hui, pour toute opération comptable ou budgétaire, l'ordonnateur ou l'ordonnateur délégué est identifié, ou bien les utilisateurs.

Par ailleurs, une interface que nous appelons une interface « métier » a été mise au point, qui permet de connecter directement un certain nombre de logiciels « métiers » tels que la gestion des primes Énergie – plusieurs milliers de dossiers par an – des primes au logement – plusieurs milliers de dossiers par an – qui sont directement branchés sur le GCOM, et qui permettent aux utilisateurs de ne pas devoir réencoder dans la machine informatique ce qu'ils ont encodé dans le logiciel de gestion.

Il y a eu des audits antérieurement concernant le GCOM, pour diverses raisons – bonnes ou mauvaises. En synthèse, le dernier audit a considéré et est arrivé à la conclusion que sans doute, vu les évolutions de règles de gouvernance, il fallait envisager de mettre GCOM en concurrence, refaire un marché. Cette décision est tombée en 2008.

Le même audit constatait que pour un même outil, au niveau des services publics, les coûts étaient dans une moyenne inférieure et la qualité était dans une moyenne supérieure. Ce n'est pas une plaidoirie en faveur de GCOM.

Nous allons passer aux faiblesses.

Ce logiciel est construit en multicouches. Il y a aussi bien des couches qui feront appel à Internet, il y a des couches qui sont écrites dans des logiciels qui datent de ces dernières années, mais il y a aussi des parties qui sont écrites en COBOL. Cela engendre, bien entendu, des coûts de gestion et de maintenance.

Objectivement, on peut parler d'obsolescence. En ce qui me concerne, j'ai été inspecteur général au budget fin des années 1990, et je le disais moi-même – si je peux me permettre – que GCOM était archaïque.

Cela n'enlève rien aux qualités que j'ai soulevées.

Par ailleurs, sa convivialité, selon les couches auxquelles on fait appel en fonction de l'utilisation que l'on fait de l'outil, on peut considérer qu'elle est limitée. Il y a les écrans qui sont sans couleurs, il n'y a pas de menu déroulant sur certaines parties, et cetera. Pour les utilisateurs, c'est un souci.

Il n'y a pas partout de système *workflow* et de suivi. On passe à un écran puis à un autre, tout n'est pas vraiment bien lié. Pour lier tout cela, cela aurait été s'exposer à des coûts dont nous nous sommes passés.

Le GCOM ne permet pas d'élaborer les budgets. Que ce soit en recettes ou que ce soit en dépenses. Bien entendu, on rentre dans GCOM, on le nourrit du budget, mais il ne permet pas d'intégrer des propositions budgétaires telles que les documents que vous recevez qui, eux, sont construits sur des logiciels à part tels que Excel ou Access.

Il n'y a pas d'enregistrement des engagements juridiques. La réforme WBFIn a prévu les engagements juridiques.

Quel était l'intérêt d'intégrer les engagements juridiques ? Comparativement à la comptabilité privée, nous avons les créances à recevoir. Par contre, en comptabilité privée, vous n'avez pas de comptabilité des engagements. Pas mal d'entreprises fonctionnent sans budget prévisionnel.

S'agissant ici de deniers publics, très naturellement en comptabilité budgétaire, il y avait un budget prévu et qui fixe des limites, en tout cas en matière de dépenses.

L'engagement juridique vise à combler cette lacune pour confirmer le montant réel des engagements budgétaires. On peut très bien avoir un engagement budgétaire qui est pris, tant que le contrat n'est pas signé, tant que la commande n'a pas été passée, il n'y a aucun engagement vis-à-vis de l'entreprise bénéficiaire ou bien du bénéficiaire du subside. C'est ce qui participe notamment à un certain nettoyage de l'encours chaque année pour partie.

Donc, l'engagement juridique, c'est la confirmation des engagements budgétaires qui ont été contractés effectivement juridiquement.

WBFIn a été voté en 2011, c'était prévu. GCOM ne l'a pas intégré, nous ne l'avons pas intégré dans GCOM, compte tenu du coût et compte tenu du fait que nous savions déjà qu'il allait falloir remplacer GCOM.

Il n'y a pas de comptabilité générale. La comptabilité générale est née des lois de 2003 – j'y reviendrai plus loin.

La comptabilité patrimoniale est limitée. Entre parenthèses, compte tenu de vos travaux antérieurs, j'ai quand même indiqué qu'il y a actuellement un logiciel qui est en cours d'implémentation, que nous appelons SILOG, qui est un système de gestion de logistique mobilière avec commande centralisée. Agamemnon aussi, est en projet. Il n'est pas encore en implémentation. Il est destiné à la gestion de la logistique immobilière. Ces outils pourront, ultérieurement, se brancher sur l'outil informatique général et nourrir la comptabilité patrimoniale, en tout cas en partie.

Il n'y a guère de dématérialisation. Je vous ai expliqué que l'introduction des dossiers comptables était faite par bordereaux informatisés, mais toutes les pièces de dossiers ne sont pas dématérialisées.

Dans certains secteurs, notamment aux routes, ils utilisent un logiciel avec une dématérialisation des marchés publics, mais cela n'a pas pu être généralisé pour l'instant.

Il n'y a pas d'e-facturation. L'Europe est intéressée au projet. Elle a mis des logiciels à la disposition des États. Nous sommes en contact relativement suivi avec Fedict au Fédéral qui a reçu E-Prior et qui l'adapte pour les entités de l'État belge. Il y a encore quelques manques de précision pour nous permettre d'embrayer.

Nous souhaiterions creuser un peu plus certains aspects quant à l'historique des opérations et nous souhaiterions que la gestion des permissions d'accès, les habilitations, connaisse une automatisation. Ici il y a beaucoup trop d'interventions manuelles pour remettre systématiquement les choses à leur niveau, avec les gens qui partent, les gens qui reviennent, et cetera, pour un suivi complet.

J'aurais pu vous amener de nombreux tableaux de processus, en recettes, en dépenses. Pour continuer les discussions qui ont eu lieu ici, et dont j'ai pu prendre connaissance, j'ai choisi de vous amener le processus pour les paiements par trésorier décentralisé, c'est-à-dire le paiement des créances inférieures à 8 500 euros, HTVA. J'ai vu qu'il se posait la question de savoir pourquoi 8 500 euros. C'est simplement un montant qui est mis en parallèle avec un même montant qu'en matière de marchés publics. Lors de la loi de 1963 sur la comptabilité publique, c'était 100 000 francs, mais nous étions dans les années 70.

Je vais vous expliquer le schéma. À gauche, en vert, le correspondant budgétaire – nous sommes en paiement – va enregistrer sa facture. Il doit indiquer obligatoirement la date de la facture, son numéro, son montant, son bénéficiaire et, là, il dispose du répertoire régional wallon qui reprend l'ensemble des contribuables wallons, bruxellois, en partie flamands – ceux avec lesquels nous sommes en relation – et les prestataires étrangers.

La personne qui encode un dossier ne va pas recopier toutes les données de ce dossier, mais va simplement double cliquer, ce qui évite des erreurs d'encodage.

Toutes les informations sont entrées dans la machine. J'ai parlé de numéro de facture, j'ai parlé de montant de facture, j'ai parlé de bénéficiaire de la facture. S'il devait y avoir un souci par rapport à une facture avec un même numéro, le même montant, la machine va livrer un code alarme pour indiquer qu'il y a peut-être un souci, un risque de double paiement. J'ai vu que dans vos discussions, vos échanges de vues, on se posait la question : « Qu'en est-il en cas de double paiement ? ». Ici il y a une automaticité faite par la machine et il n'y aura pas que celle-là.

Le dossier de l'administration fonctionnelle sera transmis, d'une part, par voie informatique, tout ce qui a été encodé, dès que cela quitte et que cela part vers la comptabilité, dans la machine on sait que cela va arriver en comptabilité, cet après-midi, demain, dans 3 jours ou

dans 15 jours. À partir du moment où il arrive dans les services du budget finances, le dossier est indicaté. Le bordereau comprend une numérotation unique et aléatoire. Donc, ce dossier arrive à l'indicateur et on sait quand il est arrivé. L'expéditeur sait voir sur son écran que le dossier est arrivé.

Après l'indicateur, c'est transmis à la comptabilité où il y a un contrôle préalable qui va examiner le dossier pour voir s'il est complet, s'il comprend bien les pièces, s'il n'y a pas eu d'erreur en termes de montant, de destinataire, et cetera, si la loi sur les marchés publics a été respectée. En général, par comptable décentralisé ce n'est pas trop compliqué. Il y a donc un contrôle préalable.

Après ce contrôle préalable, le dossier va parvenir au trésorier centralisé – on l'appelle décentralisé, mais centralisé par rapport à la DGT – qui, lui, opère un nouveau contrôle et qui va exécuter un paiement. Si un souci était identifié au niveau du contrôle préalable ou bien au niveau du comptable lui-même, ce ne sont pas ces intervenants qui vont traiter le dossier. Le dossier sort de la comptabilité et il est transmis au contrôle budgétaire. Ce contrôle budgétaire va vérifier l'ensemble du dossier, si le problème soulevé est bien réel – tout le monde peut faire une erreur – s'il n'y a pas d'autres problèmes qui devraient trouver une solution.

Sur l'exercice 2015, je vais arrondir, ce sont quelque 8 500 dossiers qui ont été transmis au contrôle budgétaire, que ce soit pour les trésoriers décentralisés ou que ce soit pour les opérations d'engagement ou de liquidation. Sur ces 8 500 dossiers, aux alentours de 1 500 ont posé souci. Les autres ont trouvé une solution – il manquait une pièce, l'imputation a été corrigée...

Comme vous le voyez, 8 000 dossiers problématiques par rapport à 250 000 opérations de liquidation, la proportion, je ne sais pas si elle est rassurante, je ne sais pas comment cela sera pris. On verra bien.

Le trésorier décentralisé, le dossier étant réglé et ne posant pas de problème, via un système sécurisé en liaison avec le caissier, opère au paiement effectif.

Toutes ces opérations ont été menées via un module de gestion de trésorier décentralisé intégré au GCOM. Ce module va éditer les comptes du comptable, automatiquement, sans intervention autre que celle de pousser sur le bouton pour l'édition du compte. Il n'y a pas d'opération possible du comptable dans le compte édité. Ce compte va également numéroter les pièces.

Le comptable est tenu de rendre un compte quadrimestriellement et, en fin d'année, donc annuellement, à la fin du troisième quadrimestre, ces comptes sont transmis à la direction du contrôle budgétaire, donc une direction distincte de la

comptabilité. C'est la même direction que celle qui s'occupe de détecter et de régler les problèmes.

Ces comptes sont vérifiés à l'unité de contrôle et sont ensuite transmis à la Cour des comptes pour son contrôle a posteriori.

En ce qui concerne les engagements, c'est un processus analogue. En ce qui concerne les liquidations sur engagement, c'est un processus analogue, si ce n'est que là il n'y aura pas de rapport des comptables puisque cela sera repris dans les comptes.

Je propose d'aborder maintenant les perspectives et de revenir un peu sur l'historique.

De 1999 à 2003, l'administration a été chargée de mener une phase préparatoire que nous avons appelée Walcomfin 1, qui était parallèle aux travaux de la commission de normalisation de la comptabilité publique.

De 2002 à 2004, le cabinet du ministre du Budget a mis en place une mission d'étude préparatoire à la mise en place d'une nouvelle comptabilité. Parallèlement, il y avait des travaux pour la préparation des lois des 16 et 22 mai 2003 fixant les dispositions générales applicables aux entités fédérées et à l'État. Cette mission d'étude préparatoire a été menée par un inspecteur des finances et une auditrice de la Cour des comptes.

S'en est suivi la phase 3 de Walcomfin, de juillet 2004 à février 2014. Une cellule, que nous appellerons Walcomfin, a été mise sur pied sous la direction également d'un membre du personnel de la Cour des comptes pour la rédaction des projets de base légale et réglementaire ainsi que l'élaboration du cahier spécial des charges pour la nouvelle application logicielle.

Je relèverai la participation active des services de l'administration à la rédaction de ces textes.

Je voudrais mettre en exergue qu'en date du 25 juillet 2008, le Gouvernement fédéral a décidé d'intégrer au projet informatique FEDCOM la tenue d'une comptabilité générale complète intégrée à la comptabilité budgétaire de l'État.

Les décrets wallons sont intervenus en 2011, 2013, 2015 ainsi que deux arrêtés d'exécution en 2012 et 2013. Ces évolutions ont été rendues nécessaires par le fait que le premier décret ne portait que sur les services de l'administration générale de la Région, mais n'intégrait pas les OIP. Cela a été l'objet du dernier décret. Dans l'intervalle, sont intervenues d'autres adaptations suite à des exigences européennes avec les Six-Pack, Two-Pack et toutes les obligations de *reporting*.

En mai 2014, le Gouvernement wallon a intégré la cellule Walcomfin à la cellule d'information financière et a décidé de concentrer les travaux de la cellule

Walcomfin à la finalisation des derniers éléments d'ordre normatif. Toujours en mai 2014, dans la même décision, il confiait à l'administration la définition, le choix et l'implémentation d'un nouveau système informatique.

J'en viens aux perspectives.

Bien entendu, le nouveau système informatique doit faire au moins la même chose qu'aujourd'hui et tenir une comptabilité budgétaire, mais en liaison avec une comptabilité en partie double. Et comme la Cour l'a rappelé, elle devra certifier ses comptes. La loi a prévu que ce serait les comptes de l'exercice 2020.

Le nouveau système informatique WBFIn devrait garantir la traçabilité des opérations ainsi que l'irréversibilité des écritures. Il sera auditable. Il visera aussi à rencontrer divers axes d'intérêt du Gouvernement et de son administration en termes d'élaboration des budgets.

Fin des années 90, l'administration avait eu l'idée d'élaborer les budgets via GCOM, mais elle a eu à choisir entre l'informatisation des bordereaux pour la comptabilité et l'élaboration des budgets. L'administration a choisi.

On devrait aussi, via le nouveau projet, développer la dématérialisation. On pourrait développer les approbations électroniques et notamment la gestion électronique des factures.

Le cahier spécial des charges WBFIn devrait disposer d'un ensemble d'exigences fonctionnelles et techniques. En termes de fonction budgétaire et comptable, nous avons parlé de l'élaboration des budgets, d'exécution du budget, de la comptabilité patrimoniale, la gestion du contentieux, la gestion des mouvements financiers, de la comptabilité en partie double, de la gestion des dépenses, de la gestion des factures, de la gestion des recettes, de la gestion des dettes, de la gestion des ordres de paiement et d'une comptabilité analytique. Avec des fonctions de support que sont la gestion des bénéficiaires et des redevables. Actuellement, nous utilisons un répertoire régional wallon ; demain, nous nous brancherons sans doute sur la base de données de la BCED – la banque de données des entreprises, et cetera.

Actuellement, nous restons avec le registre national et la TVA puisque nous changerons prochainement d'outil informatique.

Toujours comme fonction de support, la gestion des données de référence, la gestion décisionnelle et les *reportings*, la gestion de documents et de courriers, la gestion de paramétrage et, bien entendu, la gestion de la sécurité applicative.

Le cahier spécial des charges WBFIn présentera diverses clauses administratives, techniques ou

d'architecture informatique. Par exemple, le cahier spécial des charges devra faire le choix de la procédure. Ce sera très certainement une procédure européenne. Il conviendra de définir la structure de pilotage du programme, de prévoir des formations à l'utilisation du nouveau système. Il faudra prévoir les modalités de maintenance applicative, corrective et évolutive – la législation évolue, les outils doivent évoluer, comme GCOM a évolué pour partie lorsqu'il n'a pas anticipé –, l'exploitation du système, l'hébergement.

Le cahier spécial des charges devra sans doute parler du début des activités, mais il devra aussi prévoir la fin ainsi que la durée du marché.

Le schéma suivant trace l'écosystème du prochain outil informatique. Je ne vais pas commenter, relever et citer l'ensemble des petits pavés qui constituent cet écosystème, mais demain, nous devons être en liaison avec la Banque centrale européenne, avec le SPF sécurité sociale, avec le SPF économie.

Nous avons donc toute une série de pavés qui représentent des modules qui vont devoir être intégrés dans l'outil informatique.

Je vous ai indiqué tout à l'heure que nous avons une interface qui était en liaison avec des logiciels métiers, la gestion des primes, et cetera. Nous aurons SILOG pour la logistique mobilière ; Assainis pour les primes d'assainissement ; les primes énergie, le logement, la recherche, Calliope ; SIRH pour la gestion des ressources humaines, et cetera.

Où en est-on à la DGT ?

Pour rappel, l'administration a été chargée de définir un cahier spécial des charges en mai 2014. Il a été relevé, dans vos travaux, que l'administration avait toujours dit qu'il fallait cinq ans pour aboutir à ce projet. Cela nous amène donc à 2019.

Dès que l'administration a été informée de la décision gouvernementale, nous nous sommes attelés à mettre le projet en œuvre. C'est une certaine chance, la DGT recouvre à la fois les services de comptabilité, de budget, de trésorerie, mais aussi de logistique mobilière et immobilière, et également les TIC. J'ai donc un ensemble de collaborateurs qui se sont attachés très rapidement à travailler et à définir un projet.

Divers états des lieux ont été faits dans diverses matières. Des démarches de *benchmark* ont été entreprises. Un projet de cahier spécial des charges logiciel est en voie d'être clôturé. Il comprend actuellement 4 495 pages, 713 pages de cahier spécial des charges, soit avec les dispositions fonctionnelles, soit avec les dispositions TIC, et près de 3 800 annexes.

Est également en préparation un projet de cahier spécial des charges que nous qualifions d'accompagnement, car cette opération, à n'en pas

douter, devra être soutenue par une équipe qui ne pourra que se concentrer sur ce projet.

Ces documents sont en finalisation et bientôt en relecture.

Je terminerai par un schéma un peu calendrier.

Dès lors que les propositions de l'administration rencontreraient les souhaits du Gouvernement, la procédure pourrait être lancée en juin par un avis de marché puisque nous envisageons de procéder à une sélection qualitative afin d'éviter les offres qui ne seraient pas appropriées, que ce soit pour des raisons économiques ou des raisons fonctionnelles.

Le marché pourrait être attribué dans la première partie de 2017. Son implémentation se déroulerait à partir de 2017. L'objectif est que les budgets 2020 soient établis sur la nouvelle machine. Le budget s'élabore à partir du mois d'avril de l'année précédente. Nous avons parlé tout à l'heure d'une élaboration des budgets par l'outil informatique ; dès lors, à partir d'avril 2019, la partie « élaboration budgétaire » devrait être disponible. S'ensuivrait le démarrage effectif en comptabilité le 1er janvier 2020.

Voilà, Monsieur le Président, les quelques éléments de contexte que je voulais vous présenter.

**M. le Président.** - Je vous remercie, Monsieur Mossay.

Chers collègues, je vous propose de procéder à la seconde audition, dans la foulée, et puis d'avoir notre échange de manière globalisée, si cela vous convient.

J'invite M. Stéphane Guisse, qui est le directeur général de la DGO de la fiscalité du SPW, à nous rejoindre.

*Audition de M. Guisse, Directeur général de la Direction générale opérationnelle de la fiscalité du Service public de Wallonie*

**M. le Président.** - La parole est à M. Guisse.

**M. Guisse,** Directeur général de la Direction générale opérationnelle Fiscalité du Service public de Wallonie. - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les députés, je vais dresser aujourd'hui un petit état des lieux, de manière tout à fait transparente, de ce qui s'est passé à la DGO7 ces 12 derniers mois et des perspectives que nous avons pour la suite de la législation.

Je vais passer certaines diapositives très vite – vous en disposez – pour ne pas m'appesantir ; je veux vraiment mettre le focus sur des choses qui me

paraissent tout à fait importantes dans ce qui se passe aujourd'hui à la fiscalité wallonne.

Je ferai tout d'abord une petite présentation rapide de la DGO7 : qui sommes-nous et que faisons-nous ? Quelques chiffres. Je veux vraiment insister sur deux temporalités : l'année qui vient de s'écouler, qui est en train de s'achever, a vraiment été une transition, une période de mise sur pied de la DGO7 et qui se suivra alors dans le cadre du contrat d'administration par des choses structurelles de plus grande ampleur pour vraiment porter à bien de grands projets majeurs en termes de fiscalité.

Je vous expliquerai ce qui a été fait pendant 12 mois à la DGO7 et je vous expliquerai ce que l'on compte faire pour les trois ou quatre ans qui viennent.

Voici ce que nous faisons à la DGO7 :

- la fiscalité des véhicules, qui représente trois quarts des recettes de la DGO7 ;
- la tarification kilométrique des poids lourds. J'insiste sur le fait que nous sommes compétents uniquement pour le volet « contrôle » ;
- la redevance télévision, bien connue. On en parle souvent dans cette assemblée ;
- les jeux et paris, les appareils automatiques de divertissements et les casinos ;
- l'eau, les déchets, les pylônes GSM ;
- les sites d'activités économiques désaffectés ;
- les automates.

Ce qui nous attend demain c'est, d'une part, le précompte immobilier et, d'autre part, les droits d'enregistrement et de succession. Ces deux familles d'impôts, à elles deux, constituent un enjeu colossal de 3,5 milliards d'euros pour la Région, pour les communes, pour les provinces. On n'a évidemment pas le droit à l'erreur dans la reprise de cette matière à la Région.

L'analyse de la DGO7 appelle des points positifs et négatifs.

Commençons par le positif. Ce qui me donne beaucoup d'espoir, c'est que l'on a énormément de potentiel à la DGO7 – avant que je n'y arrive et encore maintenant, on a beaucoup de bons recrutements ces derniers mois. Nous avons une grande expertise aussi bien en termes de métiers que de supports. Le métier, ce sont des fiscalistes ; le support, ce sont toutes les fonctions budgétaires, comptables, logistiques, ressources humaines, où je peux vraiment compter sur des collaborateurs chevronnés.

La plupart de mes cadres restent motivés – j'insiste sur le mot « restent » – et j'ai une grande majorité d'agents qui sont encore aujourd'hui dévoués et volontaires.

En 2015, j'ai eu la grande chance, en arrivant dans ce département, de pouvoir compter sur des recrutements et des engagements. J'ai reçu, ces 12 derniers mois, une centaine de nouveaux collaborateurs. C'est très précieux. J'insiste sur le fait que 60 d'entre eux sont là pour les nouvelles missions de contrôle dans le cadre de la tarification « poids lourds ».

On a un bon climat social. L'entente syndicale est relativement correcte, on arrive à dialoguer sans trop de tension.

Je ressens un soutien fort de l'ensemble du Gouvernement wallon ; c'est fort important, je sens que l'on peut avancer. Ce que je peux vous mettre sur la table, en douze mois, c'est que nous avons des réussites : il y a des choses qui ont bien marché ces derniers mois. On peut dire que l'on a engrangé des choses très positives.

Pour le négatif, M. Francis Mossay, avec sa casquette informatique, peut tout à fait abonder dans mon sens : nous souffrons encore aujourd'hui de difficultés informatiques importantes. Je suis extrêmement dépendant de sources de données dont je n'ai pas la maîtrise. Je pense par exemple à la DIV ou, demain, au revenu cadastral qui n'est pas régional. La moindre erreur que j'importe chez moi entraîne des erreurs et des manquements potentiels au niveau fiscal.

Nous vivons encore aujourd'hui la fin du choc de la régionalisation de la fiscalité des véhicules. En 2014, cette arrivée massive de compétences a engendré des retards dans toute une série d'autres domaines. Aujourd'hui, nous en payons encore le prix. Nous sommes encore en train de redresser toute une série de processus, notamment en matière de redevance-télévision.

Le Groupe DGO7 est cosmopolite. On a des gens qui viennent d'un peu partout : de l'ancienne CAT, Cellule administrative transitoire, de l'ancien MRW, de l'ancien SPF. On a encore aujourd'hui ce défi de créer une vraie culture DGO7 ; elle vient, cela progresse, mais c'est un défi en soi. C'est encore très fréquent que des gens se présentent à moi en disant ex-SPF, ex-CAT, ex-MRW.

On parle souvent du recouvrement dans cette assemblée – je lis tous vos travaux – et c'est vrai que c'est encore un de mes talons d'Achille. On progresse, cela va de mieux en mieux, mais c'est vrai que la Région wallonne est restée pendant trois ans sans le moindre recouvrement. Il n'y a pas de secret, quand on remet les machines en route, il y a un gros passif à résorber. Nous sommes toujours en train de résorber ce retard.

Les redevables constituent mon deuxième talon d'Achille. Nous avons énormément de demandes de redevables. J'insiste sur le terme « demandes ». Une demande n'est pas nécessairement une plainte, mais

vous allez voir qu'au niveau de l'activité de la DGO7, c'est quelque chose qui demande une énergie considérable.

En quelques chiffres, nous sommes 450 agents aujourd'hui, dont une centaine de nouveaux collaborateurs qui viennent de rentrer. Lorsque nous aurons repris les deux dernières familles d'impôts, nous serons 700, puisque les accords de 2001 prévoient la reprise de 250 agents supplémentaires du SPF Finances.

Quand même de bonnes nouvelles à vous annoncer : en 2014, la DGO7 a établi 841 millions d'euros de droits ; en 2015, elle en a établi 872 millions d'euros à politique fiscale quasiment inchangée. C'est une augmentation de 3,7 %.

La vraie bonne nouvelle – et là on parle de trésorerie, on parle de perceptions – c'est qu'en 2014, nous versions à la DGT 700 millions d'euros ; en 2015 nous versions 80 millions d'euros de plus, soit une augmentation de 11,5 %. Je ne peux pas vous mentir : mon collègue, M. Francis Mossay veille au grain et valide ces chiffres ; la Cour des comptes valide ces chiffres aussi. Pour moi, c'est un vrai grand indicateur de performance puisque c'est cela qui constitue mon bulletin de santé de l'organisation.

Deux chiffres que je vous demande de bien appréhender ; la masse de dossiers est colossale : chaque jour ouvrable, la DGO7 produit en moyenne 20 000 pièces, à savoir des invitations à payer, des avertissements-extraits de rôle, des contraintes d'huissiers, des courriers de rappel, et cetera. Vous percevez bien qu'avec le moindre couac, quand je prends une semaine de problèmes dans la vue, c'est automatiquement une bulle de 100 000 pièces qui se crée. Nous sommes extrêmement fragiles. Je ne peux pas me permettre le moindre droit à l'erreur.

Dans l'autre sens, c'est le retour des redevables, des citoyens. Chaque jour qui passe nous recevons 2 500 demandes de redevables, par tous les canaux. Vous comprenez bien que cela demande une énergie considérable pour pouvoir apporter une réponse de qualité à ces différentes demandes.

J'évoquais, à l'entame de mon intervention, deux temporalités. La première, on arrive tout doucement au bout, c'était ce que j'appelais le plan d'urgence. C'était la remise en route de la DGO7. La seconde, comme pour tous mes collègues du SPW, c'est le contrat d'administration qui est déposé et qui va bientôt produire ses effets. Nous sommes vraiment dans cette période charnière entre deux horizons temporels.

J'aime bien le logo présenté sur cette diapositive, il résume assez bien la situation de la DGO7.

Parlons un peu chiffres. Si vous partez de la gauche, voici deux ans et demi, la DGO7 percevait 200 millions d'euros par an. Elle en perçoit aujourd'hui 860 millions

d'euros et elle percevra demain 4,5 milliards d'euros. On est vraiment face à un fameux défi, puisqu'en 5 ou 6 ans, on peut multiplier par 20 les recettes à percevoir. Cela ne se fait pas d'un claquement de doigts ; cela implique de mettre en place dès maintenant toute une série de structures très professionnelles pour gérer nos recettes.

Je vais passer très rapidement sur le plan que j'ai appelé « C'est en action ». On avait quatre axes : structure de gouvernance, maximiser l'efficacité, l'image de marque et l'expertise.

Vous avez les détails dans les diapositives. Je les passe très rapidement, préférant mettre le focus sur ce que l'on a fait concrètement.

Ces 12 derniers mois, nous avons remis en place à la DGO7 une vraie structure de commandement ; c'est essentiel. Nous avons aujourd'hui un comité de direction au complet – 5 membres y compris moi-même – des directeurs et des responsables dans chaque service. J'ai 14 directeurs et un poste d'encadrement à Eupen. Sur ces 15 personnes, 11 n'étaient pas en poste il y a 8 mois. Vous mesurez le défi, c'est une structure toute jeune, toute fraîche, qui est en train d'apprendre à se connaître et à travailler ensemble.

L'organigramme a été revu pour clarifier les rôles de chacun. On a créé un nouveau département du support et on a donné au comité de direction sa vraie mission, qui est l'exclusivité du pouvoir décisionnel. Quand je suis arrivé, on avait plusieurs instances qui décidaient. Je crois que l'on doit être conseillé, mais le rôle du Comité de direction est de décider et d'assumer ses décisions.

La concertation syndicale n'était pas mauvaise, mais elle a été vraiment professionnalisée comme ailleurs au SPW. On a donc toute une série d'organes de concertation que sont le CCB, mais aussi des groupes de travail thématiques pour aborder sur le fond toute une série de matières.

Enfin, faire les choses c'est très bien, mais il faut le faire savoir. Nous avons donc assuré toute une série de mécanismes pour assurer la publicité des actions au sein de l'organisation.

Nous mettons en place à la DGO7 une vraie gestion par projet. J'ai la chance d'avoir une cellule PMO, *Project Management Office*, qui permet d'avoir une gestion professionnelle des différents projets de changement. Nous avons clarifié les rôles des membres des groupes de travail et nous avons une vraie transversalité. Le DTIC de mon collègue, M. Francis Mossay, et mes services travaillent main dans la main. On ne fait plus un projet informatique à DGO7 sans avoir une concertation très étroite avec le DTIC, avec WBS, avec d'autres DG du SPW, avec aussi mes collègues du SPF Finances ou de VLABEL. On a

vraiment une culture de la transversalité qui se met en place à la DGO7.

La formation est importante, vitale. J'ai dégagé un équivalent temps plein qui ne fait que cela, et il le fait très bien, c'est un bon pédagogue. Il passe ses journées à former ses collègues. Tous mes agents passent d'une manière régulière dans ses mains pour apprendre les bases fiscales ou parfois des matières un peu plus poussées.

Il y a surtout, je l'ai déjà dit quelques fois, le contrat d'administration. Cela fait 20 ans que je suis fonctionnaire et je suis très heureux d'avoir, pour la première fois, ce document unique pour l'ensemble des DG du SPW qui est vraiment un ciment relativement fort entre nous tous.

Concernant le bien-être – vous en avez parlé quelquefois dans vos travaux aussi – je ne peux pas nier que la DGO7 affiche, malheureusement, un taux d'absentéisme assez important. L'enquête Samba d'il y a 18 mois a révélé un vrai mal-être dans l'organisation. J'affecte une grande priorité à redonner une certaine confiance et un peu d'espoir aux agents. Sur cette base, après quelques mois d'observation, nous avons réaffecté, sur base volontaire, plus de 50 agents à la DGO7. Après quatre mois, je pense que c'est un grand succès. J'ai vraiment pu trouver la conciliation entre les attentes personnelles et l'intérêt de l'organisation. Tout n'est pas fini, mais je ressens déjà aujourd'hui un certain mieux-être dans mes équipes.

Je crois que la formation continue est importante. On ne peut être heureux dans son boulot si l'on n'a pas le sentiment de maîtriser les matières que l'on gère.

Concernant la communication bidirectionnelle, c'est fort important pour mes agents de se sentir écoutés.

Surtout, c'est tout frais, on a la relance d'un vrai programme de planification, d'évaluation des agents DGO7 conformément au prescrit de la fonction publique.

En termes d'efficacité, on a procédé à une radioscopie des compétences des agents et on a vraiment optimisé, ou en tout cas on est en voie d'optimiser, les affectations des ressources humaines.

On a renforcé le département du recouvrement, je vous en parlais tout à l'heure. Ce département est important : il perçoit l'argent, poursuit, envoie les huissiers, fait des saisies simplifiées. On est vraiment occupé pour l'instant, de manière très volontaire, à chercher tous les moyens légaux pour récupérer l'argent auquel la Région peut prétendre.

Nous avons créé une direction qui est spécifiquement dédiée à l'ingénierie des processus pour les optimiser tous.

Nous avons aussi mutualisé au maximum toute une série de choses. Je ne voulais pas que l'on recrée dans chaque département de la gestion des ressources humaines ou de la gestion budgétaire. On a vraiment centralisé tout ce que l'on pouvait au niveau de la direction générale.

Ma grande fierté – et je crois que M. le Ministre Lacroix et moi-même partageons ce même point de vue – c'est que nous avons très peu de sous-traitants. La DGO7 travaille pratiquement toute seule. Je ne soustraie donc plus qu'une chose, ce sont les impressions, parce que c'est un processus trop critique pour le faire totalement en interne, et évidemment les développements informatiques de haut niveau. Tout ce qui est téléphonie est rapatrié en interne. On est vraiment en train de mettre en place une structure publique. Je suis donc assez peu dépendant de prestataires externes.

Très rapidement, la professionnalisation – cela passe aussi par là – c'était de voir de manière très claire quels sont les processus et métiers de la DGO7. Ce diagramme sort du contrat d'administration.

Les pavés en rose, ce sont les six métiers spécifiques identifiés à la DGO7 : l'établissement, le contrôle, le contentieux, le recouvrement et la perception. Le sixième pavé est fort important, j'en ai fait un vrai métier de DGO7, c'est de gérer la relation avec les redevables.

Les demandes et plaintes, c'est une réforme majeure qui est en cours d'implémentation pour l'instant. Nous avons avant, quand j'arrivais, toute une série de points d'entrée à la DGO7. Nous avons créé, au début du mois de janvier 2016, un point d'entrée unique, multicanal, que ce soit par courriel, par téléphone, par courrier papier, en guichets, tout arrive dans le même service. Nous avons une première ligne, quelque part, qui reçoit l'ensemble des demandes des citoyens et qui dispatche ensuite dans les services métiers concernés.

C'est vrai que c'est fort important pour moi. Chacun sait maintenant quel est son rôle et nous minimisons le risque de traiter plusieurs fois en même temps le dossier d'un même redevable, ce qui se produisait parfois quand je suis arrivé à la DGO7.

Quelque chose que j'aime beaucoup, ce sont des cercles de qualité et communautés thématiques. J'ai senti en arrivant que les agents ne se connaissaient pas. Il était tout à fait fréquent, dans des réunions, que je vois des agents à moi qui ne se connaissaient pas du tout. Nous avons créé des cercles de qualité, où ce sont les agents qui viennent dans ces cercles et non les directeurs. Ce sont des structures qui sont formalisées pour pouvoir faire remonter les bonnes pratiques du terrain et faire ensuite redescendre les décisions du comité de direction.

Nous avons couvert cinq matières de ce type-là :

- le recouvrement et contentieux ;
- le juridique ;
- tous les actes d'établissement et de contrôle ;
- la gestion des demandes et plaintes ;
- la gestion des projets en tant que tels.

Au niveau de la communication, nous avons rédigé des manuels de procédures, nous arrivons tout doucement au bout. Nous avons mis en ligne un outil de gestion documentaire, donc fait maison, qui permet aux agents de faire des recherches rapides sur toute une série de choses. Nous avons des newsletters, quasiment une par semaine en moyenne, où l'on informe le personnel de ce qui se passe à la DGO7. Nous avons des dossiers de presse qui sont tenus à jour de manière régulière.

L'image publique n'est pas encore glorieuse, mais elle s'améliore immanquablement. C'est vrai que les papiers que l'on peut voir dans la presse sont un peu moins au vitriol aujourd'hui qu'il y a un an, mais je reconnais que l'on a encore un peu de boulot.

Le site Internet est un bel outil pour nous. Nous y avons mis pas mal de formulaires dynamiques et nous essayons d'en mettre, tous les trois à quatre mois, un nouveau pour faciliter les dialogues avec le citoyen.

Cela, c'était pour le passé et le présent. Nous entrons maintenant de plain-pied dans la suite des événements.

Le contrat d'administration, c'est quatre objectifs pour nous. Je ne vous parlerai que des deux premiers. Le premier est de fiabiliser structurellement la capacité de la DGO7 en termes de taux et de délai de perception des impôts et taxes. En clair, à politique fiscale donnée, je dois ramener le plus d'argent possible, le plus vite possible. Le deuxième objectif est de gérer les plaintes et demandes des usagers dans des délais raisonnables et le respect des réglementations.

Ce qui est antinomique pour moi, c'est que, plus je travaille sur le premier, plus je nourris le deuxième. Je m'explique. Nous sommes en train, depuis 12 mois, à la DGO7, de lancer des dossiers chez l'huissier, de faire des opérations de contrôle en redevance télévision, de lancer des rappels en matière de fiscalité auto. C'est clair que tout cela engendre un retour des citoyens et je suis en train d'engorger malheureusement mes lignes de communication, mais je dois le faire, je n'ai pas le choix. La première demande que l'on formulait dans mon mandat, c'est de ramener un maximum d'argent.

Les projets, je les passe très rapidement, vous les avez aussi dans les documentations. J'insiste simplement sur un projet qui me tient à cœur, c'est la territorialisation de la DGO7. Nous sommes aujourd'hui très centralisés. Toutes mes ressources sont ici, à Namur et Jambes. J'ai une brigade à Eupen. J'ai des brigades de contrôle sur le terrain. J'ai vraiment envie de pouvoir offrir un service de proximité. Donc, nous réfléchissons

en ce moment, à la DGO7, à voir quelle offre nous pourrions offrir à nos concitoyens dans les principales villes wallonnes.

Je vous l'ai dit, nous sommes très dépendants de l'informatique et nous avons un grand projet de refonte complète de la structure informatique de la DGO7. C'est un préalable tout à fait indispensable pour reprendre demain le précompte immobilier et les droits d'enregistrement et de succession.

La reprise des impôts, a priori je ne peux pas encore m'engager sur des dates, je ne peux pas encore m'engager formellement à reprendre cela avant la fin de la législature. Mon engagement est de mettre le maximum d'énergie à préparer cette reprise. Que faisons-nous concrètement aujourd'hui ? Nous formons nos agents. Nous allons rencontrer nos collègues du SPF Finances. Nous avons une passation de *know-how* qui est en train de se faire maintenant. Nous nous battons pour être prêts le plus vite possible, mais à ce stade-ci, je ne peux pas encore formellement m'engager par rapport à mon ministre sur une date probable de reprise.

En conclusion, si je devais vous dire quelques encadrés sur la DGO7, nous avons un taux d'établissement et de perception qui est en hausse constante ces 12 derniers mois. La bonne nouvelle est que nous n'avons pas perdu d'argent à la DGO7, c'est fort important, pas massivement en tout cas. Il n'y a pas eu de vague massive de prescriptions, ni de forclusions. C'est notre grande fierté.

Malgré tous les couacs que l'on a pu connaître en 2014 et en 2015, on a simplement du retard à la perception, mais l'argent arrive. On a évité de grands drames jusqu'ici.

Nous nettoyons progressivement le passé, notamment en matière de reprise de véhicules. Ces derniers mois, nous avons pu solder des dossiers de redevables à qui l'on devait de l'argent, qui se posaient des questions. Tout cela est en train de se résorber de manière très claire.

Nous avons maintenant une structure qui est de plus en plus professionnelle pour gérer les demandes et les plaintes. Nous avons des agents qui sont de mieux en mieux formés et que je ressens de plus en plus épanouis dans la fonction.

Surtout, l'objectif est que nous nous préparons à grandir, nous nous préparons, dans deux, trois, quatre, cinq ans, à reprendre d'autres familles d'impôts.

Je terminerai par ceci. C'est clair que c'est important : semer d'abord, récolter ensuite. J'en suis toujours aux semailles, je le reconnais, avec l'envie de pouvoir récolter rapidement le fruit des efforts que nous sommes en train de mener.

## *Échange de vues*

**M. le Président.** - La parole est à M. Jeholet.

**M. Jeholet (MR).** - Tout d'abord, je remercie MM. Mossay et Guisse pour leur exposé. Je voudrais savoir à quel moment le ministre compte s'exprimer, s'il souhaite le faire.

*(Réaction d'un intervenant)*

Ce ne serait pas plus mal, pour l'organisation de nos travaux, que le ministre puisse compléter les exposés de MM. Mossay et Guisse et que l'on puisse avoir le débat par la suite.

**M. le Président.** - Vous avez raison.

La parole est à M. le Ministre Lacroix.

**M. Lacroix,** Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Je voudrais également remercier les deux directeurs généraux qui ont dressé un tableau exhaustif de leurs travaux au jour le jour, mais aussi avec une vision prospective et stratégique.

Mon intervention portera plutôt sur les aspects contrôle, *reporting* des travaux du Gouvernement et schéma de travail de la *task force* qui doit rendre ses premières conclusions, que je dois vous communiquer pour le 23 mai. Ce ne sera pas tout à fait en décalage par rapport à ce qui a été dit, mais c'est peut-être anticiper également sur les propositions de résolution et sur le débat. Je crois toutefois opportun de le signaler maintenant.

Comme je vous l'avais rappelé à l'occasion du 14 mars dernier, le Gouvernement et moi-même nous sommes inscrits dans une dynamique positive en matière de gouvernance budgétaire et comptable.

En décembre 2015, je vous présentais par ailleurs la modification du décret WBFin qui étendait le champ d'application du décret initial à l'ensemble des unités du périmètre wallon qui permettra dès lors de rendre applicables des règles communes en matière budgétaire, en matière comptable et de contrôle.

À cette même commission, un tableau synthétique des contrôles applicables aux différentes structures vous était présenté et a été transmis par la suite à l'ensemble des députés.

Néanmoins, l'actualité avait mis en exergue des dysfonctionnements auxquels une réponse rapide et adéquate se devait d'être apportée, tant aux parlementaires que vous êtes qu'à l'ensemble de la population wallonne, mais également aux fonctionnaires wallons entraînés malgré eux dans l'image désastreuse reflétée par l'« affaire de l'Office wallon des déchets ».

Cette réponse a été celle lancée tout d'abord dans le cadre de la décision du Gouvernement wallon de collecter auprès de chaque ministre un rapport sur l'audit et le contrôle des structures sur lesquelles ils ont la tutelle. Je me suis engagé à vous dresser ce jour un état des lieux, j'y reviendrai donc par la suite.

Dans un second temps, j'ai proposé au Gouvernement différentes mesures sur lesquelles l'ensemble des ministres a répondu favorablement :

- la mise sur pied d'une *task force*, dont la composition vous avait également été présentée ;
- la mise en œuvre d'un protocole de collaboration avec la Cour des comptes, notamment pour l'élaboration des budgets et l'ajustement budgétaire – pour rappel, ce protocole est déjà mis en œuvre à l'occasion de l'ajustement budgétaire qui vous sera présenté dans les prochaines semaines ;
- la mise en œuvre d'un programme de formation du personnel d'encadrement non titulaire du certificat de management public ;
- le renforcement et la redéfinition des missions de l'audit interne du SPW, qui a débouché également sur un service d'audit commun à la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie.

Ces différentes mesures vous avaient également été proposées en commission et – je pense – avaient trouvé auprès de l'ensemble des parlementaires un écho plutôt favorable.

Ainsi, comme je m'y étais engagé, je vais, dès à présent, dresser un premier état des lieux de la mise en œuvre des différentes mesures.

En ce qui concerne la *task force*, sa composition a dû être modifiée. En effet, dans un courrier parvenu à notre cabinet en date du 25 mars 2016, la Cour des comptes, par la plume de son premier président, nous informait de son refus d'intégrer cette dernière, souhaitant garantir de la sorte son indépendance par rapport aux entités soumises à son contrôle. Malgré cette modification dont il a été pris acte – et que j'ai regrettée personnellement – la *task force* s'est réunie à deux occasions déjà. Une première réunion s'est tenue en date du 23 mars. Au cours de cette première réunion, un échéancier et une liste de missions ont été définis. Une seconde réunion s'est tenue le 19 avril. Les travaux ont donc porté sur les états d'avancement du tableau de bord des audits internes du SPW, du cadastre de l'audit interne, de la situation des comptables décentralisés, mais également sur la détermination du profil des fonctions des auditeurs à recruter sur le service commun d'audit, sur la formation de l'encadrement pour contrôle interne et sur le protocole de collaboration avec la Cour des comptes.

Notons qu'une première note relative à des pistes d'améliorations relatives à la problématique des comptables décentralisés est sur le point d'aboutir.

Le point a également été fait sur le marché relatif au consultant destiné à appuyer la *task force* dans ses différentes démarches.

À ce sujet, je vous informe qu'une procédure négociée a été lancée ce 12 avril, après rédaction du cahier des charges, par le secrétariat général et par la direction des marchés publics. Les offres sont parvenues à l'administration le 18 avril. Trois sociétés y ont répondu favorablement. L'administration examine ces offres et le projet d'attribution a été soumis à l'Inspection des finances pour avis.

Dans le courant de cette semaine, une réunion d'urgence devrait donc se tenir avec le prestataire désigné afin de lui communiquer les différents rapports d'audit et de contrôle interne transmis par les ministres et d'établir avec celui-ci un calendrier des travaux. L'analyse des rapports pourra alors démarrer conjointement avec le département d'audit interne du SPW. Vous voyez la manière dont on travaille, l'audit interne réalisé par le SPW et le consultant qui vient appuyer le travail d'analyse et puis de proposition.

En ce qui concerne l'offre de formation, une première réunion s'est tenue au cabinet – c'est évidemment le mien – ce 16 mars. L'École d'administration publique y a présenté l'offre de formation relative au contrôle interne disponible. Afin d'intégrer dans celle-ci les attentes du Gouvernement wallon en termes de gouvernance comptable et budgétaire et les enseignements des auditions au Parlement, une réunion avec le prestataire de formation, le CFIP, s'est tenue le 15 avril. Les premières formations des inspecteurs généraux devraient débiter dans les jours qui suivent.

En ce qui concerne les rapports d'audit et de contrôle interne, l'ensemble des ministres a répondu favorablement à la sollicitation qui leur avait été adressée de transmettre leur rapport en lien avec la décision du Gouvernement du 29 février. Je répondais par ailleurs dans ce sens à la question orale de M. Henquet ce 18 avril.

Je peux vous dire, plus précisément, que sur les 165 structures interrogées, seule une n'a pas encore finalisé son rapport. Il s'agit de AG Ostbelgieninvest, une sorte d'*invest* germanophone. Un rappel lui a été transmis par l'intermédiaire....

**M. Hazée** (Ecolo). - Disons plutôt un *invest* qu'une sorte d'*invest*. Je crois que cela sera plus juste.

**M. Lacroix**, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Vous faites bien de me rappeler à l'ordre. J'avais oublié l'extrême sensibilité de nos collègues et amis

germanophones. Je demande qu'au PV figure un *invest*, c'est l'*invest* germanophone.

Un rappel lui a été transmis par l'intermédiaire de son ministre de tutelle.

Les enjeux ont donc été parfaitement compris par l'ensemble du Gouvernement, puisque nous atteignons un taux de réponse de plus de 99 %, et notre objectif demeure évidemment un taux de réponse de 100 %.

Évidemment, nous ne sommes pas au bout de notre tâche, même si celle-ci avance à grands pas.

Dès cette semaine, les rapports seront transmis au consultant pour une première analyse. Il s'agira alors, pour ce dernier, de dresser un état des lieux des processus et des procédures d'analyse de risques, de contrôle interne et d'audit interne tant au sein des différentes unités d'administration publique wallonne que pour le secrétariat général et les différentes directions générales du SPW.

Nous attendons qu'une première analyse soit transmise à la *task force* pour le 16 mai prochain afin de me permettre de vous en informer à mon tour à l'occasion de la commission prévue le 23 mai.

Voilà donc ce premier état des lieux dressé, comme je m'y étais engagé, avec, comme expression de ma volonté et celle du Gouvernement, cette garantie de transparence nécessaire au travail parlementaire qui est le vôtre, mais également le souhait cher de pouvoir répondre de manière adaptée à des dysfonctionnements inacceptables et incompatibles avec nos objectifs de bonne gouvernance.

**M. le Président.** - M. Jeholet est momentanément absent. On lui rendra la parole quand il reviendra.

La parole est à Mme Kapompole.

**Mme Kapompole (PS).** - D'ores et déjà, je voudrais remercier les deux directeurs pour leurs interventions, parce que j'ai trouvé qu'il s'agissait d'un bel exercice de transparence, voulu d'ailleurs par M. le Ministre, vous l'aviez déjà dit. On se reverra concernant l'état d'avancement et l'évolution au niveau de la *task force*.

Je voudrais mettre en évidence le fait que vous avez été très honnête sur les éléments qui restaient encore à améliorer, l'un comme l'autre. Vous avez vraiment pu pointer les dysfonctionnements. On sent que tout système est perfectible, mais que vous avez vraiment une volonté de moderniser, d'aller de l'avant et de tenir compte de l'état de la question. Cela, je voudrais vraiment le souligner, pour l'un comme pour l'autre.

Maintenant, pour ce qui concerne plus particulièrement l'intervention de M. Guisse, j'avais un élément à mettre en évidence et je me disais que, par rapport au contribuable wallon, il y avait véritablement

un travail à réaliser, vous l'avez souligné, pour faire en sorte qu'il y ait plus de suivi par rapport à l'argent qui doit rentrer via la fiscalité wallonne, qui nécessite sans doute des contacts plus réguliers, de toute façon, entraîne des demandes et peut-être même à un certain moment des plaintes. Pour moi, c'est vraiment important de pouvoir donner une information sur à quoi sert l'argent, au niveau wallon.

Je crois que, même si ce n'est pas votre mission première, à un moment donné, il sera essentiel de travailler là-dessus, et avec vos services, parce qu'en termes de communication, je crois que ce sera un élément porteur pour ne fût-ce que l'image – vous l'avez évoquée aussi, l'évolution de l'image de la DGO7. Cet élément-là, pour moi, me semblait important à souligner.

J'avais également une question pour M. Mossay par rapport à son intervention. À un moment donné, il a évoqué, par rapport à E-Prior, toute une série de manques de précision ou d'imprécision qu'il subissait par rapport à cet outil. Je voulais avoir plus de précision justement en la matière et savoir, par rapport au Fédéral, ce qui vous manquait comme élément exactement, à ce niveau-là.

Évidemment, je remercie aussi M. le Ministre pour l'état des lieux qu'il a fait. J'ai bien noté tous les éléments, toutes les différentes réunions organisées, la modification de la composition de la *task force* et surtout le fait qu'il y ait ce travail en bonne intelligence entre à la fois le travail d'audit interne, la cellule d'audit interne et le consultant. Je pense aussi qu'en termes de méthodologie, on a vraiment fait les choses dans l'ordre et comme il fallait le faire en fait.

**M. le Président.** - La parole est à M. Crucke.

**M. Crucke (MR).** - Je remercie également les deux interlocuteurs que j'ai pu entendre et le ministre dont on m'a rapporté le propos, puisque j'étais retenu dans une autre commission.

Monsieur le Ministre, je veux d'abord revenir de manière précise sur les échéanciers sur lesquels nous avons pu travailler en consensus lors de la dernière réunion de commission, à savoir ce rendez-vous du mois d'avril – on y est – et le rendez-vous du mois de mai. Confirmez-vous bien que tous les ministres ont rendu leur rapport ? Si ce n'était pas le cas, quels sont les ministres qui ne l'auraient pas fait et pourquoi ? Comment le justifieraient-ils ?

Deuxièmement, en fonction de cette récolte d'informations, le rendez-vous que vous avez fixé pour le mois de mai est-il un rendez-vous qui peut tenir, qui concorde, nonobstant, à l'un ou l'autre retard de ministres dont vous nous donnerez l'identité ?

Toujours par rapport à l'échéancier, et je vous lis dans le calendrier que vous aviez avancé, mais par

rapport cette fois-ci à l'outil informatique, vous disiez : « Le calendrier prévisionnel pour le remplacement du logiciel comptable dont on a parlé est le suivant : avis de marché en mai 2016 au Gouvernement ; » – nous sommes bientôt en mai 2016. Cet avis de marché tient-il la route et la date du mois de mai tient-elle également la route ? – « attribution début 2017 ; phase opérationnelle » – et j'ai entendu M. Mossay à cet égard – « au deuxième trimestre 2019 ».

Par rapport à ces deux échéanciers, les rendez-vous avec le Parlement, mais les rendez-vous également par rapport à l'outil informatique, on est bien dans les limites qui ont été celles que vous nous aviez avancées ou celles sur lesquelles on s'était mis d'accord.

Une autre question pour M. Mossay, mais également pour M. Guisse et puis des questions auxquelles sans doute le ministre pourra également répondre ou, si pas, compléter éventuellement la réponse.

M. Mossay, vous avez décrit à la fois les côtés que vous estimiez rassurants de l'outil informatique et, avec une certaine objectivité, vous avez aussi précisé les lacunes du système. Ces lacunes, reconnaissons-les, me semblent être plus importantes si l'on fait la balance entre les deux que les avantages que l'on peut en retirer. Êtes-vous bien dans cette conception des choses aussi ? Si vous êtes bien dans cette conception des choses, pourquoi n'a-t-on pas réagi plus rapidement ?

J'ai l'impression quand je vous entends – et j'ai aussi cette impression d'objectivité, une certaine transparence dans ce qui est comme information – j'ai également cette impression que le ministre précédent, soit a disposé d'informations pour lesquelles il n'a pas utilisé l'acuité du renseignement qui lui était donné, soit, ce serait alors l'autre cas, il n'a pas disposé des informations suffisantes pour pouvoir prendre réaction. Mais aujourd'hui, quand j'entends de hauts fonctionnaires de la Wallonie qui sont présents, je ne peux pas faire sans poser la question de la responsabilité du passé.

Parce que la Cour des comptes, quand on la lit par rapport à l'outil informatique, elle n'a pointé que tout ce qu'il y avait comme difficultés sur l'outil informatique. Je vais la citer pour que l'on ne puisse pas me dire que j'interprète quoi que ce soit.

« Le système informatique de la Cour des comptes » – et c'est en février 2014 – « dans le cadre de la nouvelle comptabilité publique » – le fameux GCOM – « est un outil considéré comme obsolète, archaïque, coûteux, inadapté à la comptabilité publique moderne et comprenant une série de risques non négligeables. Elle constate d'importantes lacunes au niveau de la sécurité, des manipulations de données sont possibles : des droits d'accès, de la traçabilité et de l'irréversibilité des écritures, l'impossibilité pratique de mettre en œuvre

l'ensemble des dispositions décrétales relatives à la nouvelle comptabilité ».

On en déjà parlé entre nous, Monsieur le Ministre, par le biais des cavaliers budgétaires et vous avez un engagement vis-à-vis du Parlement qui est de dire : « Je vais, dans la mesure du possible, tenter d'oublier cette technique des cavaliers budgétaires ». Jusqu'à présent, on a encore dû l'utiliser.

M. Mossay, ces informations que vous donnez aujourd'hui – et je me répète, je vous en remercie – pouvez-vous nous confirmer que ces informations vous les avez également données au ministre précédent comme vous l'avez fait avec M. Lacroix qui a réagi ? J'ai toujours considéré ici que la manière dont vous avez réagi était une manière opportune. Je ne suis pas à sens unique dans ma critique et vous le savez, je considère que sur ce plan, il y a un certain nombre d'efforts qui ont été faits, qui doivent être soulignés. Par contre, je dois en même temps dire qu'ils n'ont sans doute pas été faits dans le passé. Je regrette, mais chacun doit assumer dans ce Parlement, dans un gouvernement, ses responsabilités.

Ma question est très précise, M. Mossay, quelle est l'information que vous avez donnée au ministre du Budget ou aux ministres, au pluriel peut-être, précédents parce que l'on remonte dans une législature qui va également un peu avant celle dont le président de ce Parlement était en charge du ministère du Budget. Je pense que l'on ne peut pas aujourd'hui éviter cette question quand on entend la manière dont les choses ont fonctionné et en même temps l'insuffisance par rapport à l'outil que vous avez confirmé, mais que la Cour des comptes signale avec plus de lourdeur encore.

Toujours pour M. Mossay, vous avez évoqué des audits qui ont été rédigés dans le passé également, j'avoue que je n'en avais pas connaissance. C'est ce que je signale comme transparence et moi j'aime bien quand le débat va dans ce sens, quand on dit au Parlement les choses comme elles sont – il vaut toujours mieux le dire parce que vous savez comment ça va, un jour où l'autre finalement on est quand même mis au courant donc c'est bien mieux quand cela vient de votre part. Pourrait-on avoir connaissance des audits ? Pourriez-vous les communiquer au Parlement, aux parlementaires qui s'intéressent à la chose ? Pas que je me méfie du compte rendu que vous pourriez en faire, je suis persuadé qu'il sera parfaitement fidèle, mais comme je sais aussi lire, je passerai sans doute mon temps de loisir à voir ces audits. Peut-on préciser également dans le temps quand ces audits ont été réalisés ? Qui les a demandés ? Pourquoi les avoir demandés ? Surtout, quel est le suivi qui a été apporté ? Comment a-t-on opéré, sur base de ces audits – opéré ou pas opéré ? Si l'on n'a pas, quelles sont les difficultés que vous avez rencontrées pour le faire ?

C'est plus pour moi une question, je ne vais pas dire de détail parce qu'il n'y a pas de détail quand on parle d'argent et surtout quand c'est de l'argent du citoyen, de l'argent public, mais vous avez évoqué les 8 000 dossiers qui avaient fait l'objet du contentieux en disant que 1 500 ont été plus problématiques ou ont posé difficulté. Ces 1 500 dossiers, comment peut-on les catégoriser ? Y a-t-il une trame que l'on retrouve ? Si c'est le cas, je suppose qu'il y a aussi des mesures qui auront été prises pour trouver des solutions adéquates.

C'est pour M. Mossay, mais je reviendrai également tout à l'heure par rapport à des compétences que vous avez un peu moins évoquées – et je peux comprendre, le temps qui est imparti est ce qu'il est – vous avez dans la diapositive, à un certain moment, montré un certain nombre de compétences qui sont celles que vous gérez et sur lesquelles il y a eu, dans le passé, des remarques de la Cour des comptes, mais je reviendrai à cela après.

Monsieur Guisse, sincèrement, je vous avais lu, souvent lu puisque vous n'êtes pas avare d'interviews et je n'en fais pas du tout une critique, je pense que c'est aussi le rôle de l'administration moderne de pouvoir vivre avec la communication et la presse, de pouvoir s'expliquer. Je pense que c'est une tradition nouvelle, auparavant j'ai l'impression que l'on avait dans l'administration une sorte de culture, pas de la modestie, mais simplement d'une confiance qui devait rester au sein de la grande maison. Vous avez manifestement choisi de communiquer vers l'extérieur, cela me semble adéquat d'autant que la DGO7 en avait bien besoin, il faut le reconnaître. Mais je peux vous poser la même question, que j'ai posée à M. Mossay, c'est que, clairement, quand on vous entend, vous avez été dire que tout n'est pas fait, qu'il reste beaucoup de travail à faire. En 12 mois, vous avez malgré tout réussi à mettre en place un certain nombre de mécanismes que j'apprécie – et je vous le dis également, la manière dont vous l'avez présenté ici – je pense que l'on va dans le bon chemin. Je pense que la direction qui est prise est une bonne direction, même si elle n'est pas encore complète, mais on a les moyens que l'on a et pas ceux que l'on n'a pas.

Une fois de plus, pourquoi cela n'a-t-il pas été fait auparavant ? Dans ce que vous avez trouvé, dans les tiroirs que vous avez ouverts, avez-vous trouvé certains cadavres ou certains éléments qui permettraient de dire que l'on aurait pu gagner beaucoup de temps si ces mesures avaient été prises *in tempore non suspecto*, parce qu'aujourd'hui, quand on corrige, forcément on corrige ce qui n'a pas été fait précédemment.

Par rapport à la gestion – et je trouve remarquable la manière dont vous le faites pour l'instant – des plaintes, j'ai des retours de citoyens qui voient que cette pratique que vous avez mise en place fonctionne. C'est de la centralisation, c'est éviter d'avoir deux messages différents à intervalle différent alors qu'un citoyen pose la question. Parce que c'est arrivé dans le passé, en

fonction de l'endroit où l'on s'adressait, on avait deux réponses différentes. Mettez-vous à la place du citoyen, la crédibilité qu'il a en l'administration à ce moment-là devient dramatique, c'est à dire nulle. Je pense que cette mesure est une bonne mesure également.

Je voudrais que vous reveniez un petit peu sur le taux d'absentéisme. Il reste important, vous l'avez signalé, c'est quand même 10 %. Cela veut-il dire que l'on est à ce point loin que chez certain cette culture que vous voulez imprégner, celle dans laquelle le fonctionnaire doit à la fois être fier de ce qu'il fait comme travail, de l'efficacité de ce travail, mais aussi de cette remise en cause continue qu'il faut avoir. C'est vrai pour un fonctionnaire comme c'est vrai pour un homme ou une femme politique. Je pense que c'est une mentalité que l'on doit avoir ; une critique ne doit pas forcément être considérée comme négative, une critique, c'est une manière, et c'est un mot que vous avez employé ce matin dans les journaux, vous aviez aussi envie de parler un petit peu dans les journaux ce matin en disant que d'un échec, il fallait rebondir sur un drame. On rejaillit. Pensez-vous que cela va vraiment être plus dur que ce que vous aviez initialement découvert pour arriver à réduire ce taux d'absentéisme, qui est anormal par rapport au reste de la fonction publique – et si je veux comparer au privé, il est clair que l'on ira encore plus loin dans la comparaison ?

Vous avez une newsletter. Est-ce qu'elle est publique cette newsletter ? Ne serait-il pas utile de la rendre publique, peut-être pour la lecture des parlementaires qui sont là et qui s'intéressent au travail que vous faites ? Pourquoi ne pas nous communiquer cette newsletter ? Pas pour poser des questions au ministre. On en pose déjà assez, je vous rassure. Peut-être que l'on trouvera dans la newsletter un complément d'information. Je vous dis pourquoi, on va peut-être quand même l'avoir. On cherchera autrement. Elle existe. Je pense que ce serait aussi dans la forme des contrats que vous avez évoqués tout à l'heure. Peut-être un gentleman's agreement entre le Parlement et l'administration, pour autant que le ministre marque son accord, je ne demande pas de prendre des compétences, d'assumer des responsabilités qui ne seront pas les vôtres, mais – comme je connais la transparence du Ministre – j'ai quasi envie de répondre à sa place ce qu'il va vous dire : « oui, évidemment, cela doit être communiqué au Parlement ». Il répondra encore ce qu'il veut, mais cela m'étonnerait vraiment fort qu'il ne soit pas dans les habitudes qu'on lui connaît depuis le début dans cette commission.

Pour M. Guisse, encore une question. Est-ce que vous n'avez pas été déçu lorsque vous avez vu que l'on externalisait le service de la taxe kilométrique ? Cela peut être une compétence de l'administration. Vous voyez le résultat dans le privé, pas forcément meilleur que dans le public. Je m'empresse de le dire. Quand on voit toutes les rouspétances qu'il y a par rapport au système informatique mis sur pied par les ingénieurs

allemands, on connaissait l'Allemagne avec d'autres égards que celui-là en terme d'efficacité. Mais bon, n'y a-t-il pas dans l'administration un sentiment de dire : « à quoi on sert ? Est-ce que l'on ne sert pas à cela aussi ? Est-ce que ce n'est pas une mission qui devrait être naturellement celle de l'administration ? » ? Ou bien, comprenez-vous, peut-être, pour des raisons x, que je n'ai pas à comprendre si ce n'est que je trouve toujours très bizarre de se dire que l'on a un droit régalién.

La perception de la taxe, c'est quelque chose qui assoit l'autorité, qui est souvent critiquée évidemment – personne n'aime payer. Mais quand on paie à une autorité parce qu'elle est reconnue comme autorité, on sait qu'elle a au moins cette apparence de l'autorité et de celle qui peut réclamer. Quand on paie à un privé à qui on a confié, finalement, une mission publique, cela paraît déjà un peu plus critique. Je me pose des questions à la fois en terme de droit, mais ce que je vous pose à vous n'est pas en terme de droit, c'est plus « comment est-ce que la DGO7 perçoit cela ? ». Or avec ces moyens – je vous rassure qu'ils ne sont pas négligeables, ce sont 1,6 milliard d'euros que l'on verse en Wallonie, Flandre et Bruxelles à Satellic, pour ne pas les citer, sur 10 ans – si vous aviez eu 1,6 milliard d'euros, vous, Wallonie, vos collègues de Flandre et de Bruxelles, auriez-vous pu faire quelque chose d'utile, un outil performant ? Est-ce que cela vous semblait possible ? Je sais que l'on ne revient pas sur le passé, mais on ne sait jamais ! Peut-être que si l'on dénonce un jour le contrat avec Satellic, votre réponse nous permettra de faire confiance à la Wallonie, à la Fonction publique wallonne et aux fonctionnaires qui y sont.

Voilà pour un premier tour, Monsieur le Président. Je reviendrai sur une ou deux questions – je l'ai dit – pour M. Mossay par rapport à la diapositive que j'ai vue sur le patrimoine mobilier, immobilier. Tant qu'à faire, puisque l'on vous a sous la main, on va essayer d'en profiter. Ce n'est pas tous les jours que vous venez nous dire bonjour au Parlement, et vous êtes plus discret que M. Guisse dans la communication. Mais cela peut changer aussi. Vous allez peut-être trouver goût à ce genre de communication aujourd'hui. Je reviendrai au deuxième tour sur deux ou trois dossiers qui font partie du travail de M. Mossay, entre autres.

**M. le Président.** - La parole est à M. Hazée.

**M. Hazée** (Ecolo). - Je vous remercie, Monsieur le Président, et je salue bien agréablement les uns et les autres. Je voulais d'abord remercier les deux hauts fonctionnaires qui ont pris la peine et nous ont donné le plaisir de les entendre pour leur rapport. J'ai également apprécié leur souci de se tenir à l'écoute de ce qu'il se passe dans cette commission. Cela nous change de certains hauts dirigeants – je pense à certains organismes d'intérêt public qui sont davantage dans un rapport de mépris à l'égard du Parlement. C'est un signe d'ouverture, si pas d'intelligence, de votre part.

Monsieur le Ministre, je vais d'abord commencer par certaines questions. J'ai également entendu votre exposé à votre égard. Vous avez fait un rapport principalement de type calendaire et procédural. J'en attendais un peu plus quant au contenu, en réalité. Sans doute, mon impatience et mon interrogation sont-elles liées, finalement, au champ dans lequel le prestataire intervient.

Je n'avais pas pris la mesure de l'ampleur de la tâche à laquelle il est associé. Je pensais que la *task force* avec les ressources internes, également, de l'administration, allait, dès le 11 avril – puisque c'est la date qui avait été fixée – recevoir, prendre connaissance et analyser les rapports portant sur les 165 structures, non seulement le Service public de Wallonie, mais aussi un certain nombre d'autres OIP et autres entités avec une certaine autonomie financière et comptable.

Je pensais, sans nécessairement être exhaustif, que vous pourriez, dès aujourd'hui, nous donner un certain nombre d'indications par rapport à ce qui va bien, ce qui est en question et ce qui poserait problème par rapport à ces enjeux de gestion budgétaire et comptable.

J'avoue que cette impatience était quelque part confirmée par ce que j'ai pu lire dans le journal aujourd'hui. Vous aviez parlé d'indicateurs rouges, d'indicateurs orange et verts par rapport à toutes ces entités. Je voulais exprimer – ce n'est pas encore une déception, puisqu'il suffira d'attendre – par rapport à l'absence de contenu quant au rapport d'analyse qui a été fait. Vous indiquez quel était l'ensemble des rapports que vous avez reçus de la part de tous vos collègues, des OIP, sauf un *invest*. Fort bien. Il y a un travail d'analyse qui va se faire avec un consultant. Mais, à ce stade, où en êtes-vous au sein de votre équipe du Gouvernement, par rapport à une première lecture de ces rapports ? À l'égard des indicateurs qui seraient au rouge – pour reprendre votre appellation – y a-t-il des mesures à prendre, si des risques importants devaient être révélés à partir de cette première lecture des rapports que vous avez reçus ? C'est ma première question.

Ma deuxième question. Il y a le travail à l'égard des audits qui ont déjà été réalisés : des audits internes, des audits externes. On pense bien évidemment aux recommandations de la Cour des comptes. On pense à certains audits qui ont été commandés à certains prestataires. Là aussi, faut-il comprendre que rien ne se fait tant que le consultant n'est pas choisi ? Pour le dire de façon extrêmement simple : les choses ont-elles déjà démarré par rapport à l'inventaire de toutes les recommandations qui ont été ou non mises en œuvre ? C'est l'engagement qui a été pris, c'est une dynamique – vous l'avez rappelée à raison – sur laquelle il y a certainement un consensus qui peut être trouvé au sein du Parlement. Où en sommes-nous ? Tout est-il suspendu au bout du compte à la désignation de ce consultant extérieur ? Le travail est-il en cours ? Avez-

vous déjà des choses à nous dire en termes de contenu par rapport à cet enjeu ?

Troisième question, c'est l'enjeu des comptables décentralisés, puisqu'ils ont fait parler d'eux. Je reviendrai sur le sujet avec M. Mossay. Là-dessus, vous avez annoncé une note au Gouvernement. De votre côté, la réflexion est-elle aboutie ? Dans les colonnes du *Soir*, on a évoqué les impacts potentiels en terme de délai de paiement, et en même temps l'équilibre à trouver entre les délais de paiement et les contrôles. Où en sommes-nous par rapport à cet enjeu des comptables décentralisés, qui était un des éléments très concrets sur lequel le Gouvernement s'était exprimé dans les chantiers immédiats qui étaient lancés ?

M. Guisse a été presque cruel. Aujourd'hui, la question est peut-être de savoir : « Y avait-il un ministre des Finances sous la précédente législature ? » À entendre le tableau qui est fait de l'état de l'administration – et je vous remercie pour votre franchise et votre transparence – c'est vraiment la question que l'on peut se poser. L'ex-ministre est tout nu. Ce qui est intéressant, c'est le dessin. On a bien compris le sens que vous lui donniez. On ne peut que se réjouir, de façon extrêmement claire, de l'ensemble des chantiers qui sont lancés et qui donnent déjà des résultats et qui peuvent nous permettre – avec une certaine confiance – de nous dire que la Wallonie a pris la mesure du défi et est en train d'établir les fondements d'une administration qui est en plus appelée à grandir, même à droit constant. On peut aussi penser au droit qui n'est pas encore écrit. Bien évidemment, votre mission est donc essentielle et centrale. Aujourd'hui, les éléments que vous avez amenés dans la discussion sont, de ce point de vue, positifs. Quand on voit l'étendue de l'investissement dans les cadres de cette administration et le nombre de chantiers sur lesquels vous travaillez afin d'amener une culture et un service à l'égard des redevables ou des contribuables, c'est tout à fait essentiel.

Afin de vous permettre de développer davantage l'un ou l'autre point, voici quelques questions.

Vous avez parlé de difficultés informatiques qui sont importantes et bien connues.

Vous avez, à la fin de votre exposé, évoqué le chantier qui est en cours en la matière. Je voulais simplement vous demander si – de votre point de vue – les choses allaient assez vite, si le Gouvernement vous soutenait quant aux moyens nécessaires, puisque c'est bien évidemment un enjeu d'investissement que d'avoir une architecture informatique à la pointe, à la mesure des enjeux. Là-dessus, les choses avancent-elles comme elles doivent pour permettre de répondre à ce défi en temps et en heure ?

Deuxièmement, vous avez développé l'importance du recouvrement. Vous avez dit que la Région wallonne

n'avait pas perdu d'argent ou pas massivement. C'est une petite nuance que vous avez ajoutée et elle suscite évidemment un questionnement de notre part. La Région wallonne a donc perdu, sur quelques créances, une part. Je ne blâme certainement pas ici votre responsabilité. À un moment donné, on prend les dossiers comme ils sont et on essaie de, justement, courir derrière les délais.

On a aussi évoqué dans ce Parlement certaines des conséquences et aussi des incompréhensions que cela peut générer chez un certain nombre de contribuables. Mon propos ici n'est pas tellement là, mais qu'en est-il du diagnostic que l'on peut faire par rapport aux dossiers pour lesquels vous avez agi – ce n'est pas votre responsabilité – trop tard pour éviter la perte avec la prescription des délais de recouvrement ?

Troisièmement, vous avez insisté sur le fait que, peu à peu, l'administration reprenait le contrôle des missions qu'elle doit porter sur la fin d'un certain nombre de sous-traitances à la restriction de l'impression. Cela veut donc dire que les difficultés que l'on a connues notamment au niveau des taxes liées à la fiscalité automobile – où même l'adressage des courriers avait été sous-traité – sont donc de ce point de vue terminées et l'administration maîtrise maintenant ce processus. Je pense notamment à ces adresses où un certain nombre de contribuables n'avaient pas reçu des courriers qui étaient adressés à des adresses remontant à avant la fusion des communes, pour certains codes postaux ou certaines entités, ce qui était assez sidérant dans l'écart à l'évolution du temps.

Dernière question, pour ce qui me concerne à ce stade, c'est l'enjeu des droits de succession. Je comprends votre prudence quant au fait que vous ne pouviez pas encore donner de délai, puisqu'il fallait que les fondements, les fondations, puis les étages successifs interviennent dans des délais et dans un ordre logique.

Jusque-là, nous sommes pendus à l'exercice des missions par l'État fédéral. En même temps, la presse nous indiquait encore il y a quelques jours qu'il y avait un désinvestissement de la part de l'État fédéral par rapport à cette fiscalité, quant aux outils, quant aux équipes qui doivent agir.

On parle beaucoup de fraude fiscale. En Région wallonne, c'est sans doute dans ces impôts-là qu'elle peut être la plus grande en terme d'impôts qui seraient détournés, qui ne seraient pas payés. On voit qu'il y a là derrière un enjeu. Tant que les impôts ne sont pas régionalisés, vous n'avez évidemment pas la maîtrise. Y a-t-il néanmoins, dans cette attente, dans ce délai que l'on ne sait pas fixer, une capacité à agir à l'égard de l'État fédéral, que ce soit en terme de conseils ou d'implication dans les *process* ? De telle sorte que, là non plus, la Région wallonne ne perde pas d'argent par rapport à des impôts qui seraient éludés. Là, on est quand même avec beaucoup plus de zéros que lorsque

l'on travaille sur le contentieux de la redevance télévision, pour ne prendre qu'un seul exemple.

C'étaient les questions que je voulais relever à l'égard et à la suite de votre exposé.

J'en ai également retenu deux pour M. Mossay. Premièrement, par rapport aux délais d'implémentation du nouveau logiciel. Vous avez rappelé la pensée de l'administration dans laquelle nous avons fait écho ici : il faut cinq ans pour avancer et concrétiser le changement d'outil informatique.

Vous avez aussi rappelé l'échéance fixée à 2020 par la législation. En même temps, lorsque l'on regarde le calendrier, on est très près de 2019 quant à la course de vitesse dans laquelle on est entraîné. Je voulais voir si, de votre côté, vous aviez une confiance dans ce délai quant au fait que, dès le premier exercice, on va être directement dans un exercice réel et pas tellement dans un exercice à blanc qui serait parallèle à la procédure habituelle de confection du budget.

Y a-t-il un risque en la matière quant au fait que le logiciel sera directement au pied du mur avec la nécessité d'une obligation de résultat, le vote des budgets à temps et à heure avant l'exercice 2020 et en plus dans un contexte de changement de législature ? Changement de législature ne veut pas dire nécessairement changement de coalition – même s'il y a beaucoup de souhaits que l'on pourrait développer sur le sujet.

Il y a donc là une période critique : un changement de logiciel, c'est une période critique en lui-même. Le fait de devoir le mener à blanc accentue forcément le risque, à moins que le délai de cinq ans – donc l'année 2019 – anticipe déjà cette possibilité de se mettre à l'exercice et d'éviter un stress qui deviendrait trop large.

Deuxièmement, je reviens sur les comptes décentralisés. Dans votre tableau, si j'ai bien compris – mais je demande de me corriger si tel n'était pas le cas – vous avez décrit le processus précisément pour les comptes décentralisés, puisqu'ils avaient retenu l'attention. Cela veut dire que ces différentes étapes sont alors menées par la même personne. On avait eu la discussion, notamment à partir du cas de l'OWD qui amène à cette discussion, de l'absence de séparation de fonctions de la trésorerie à la comptabilité. Là-dessus, j'ai sans doute pris un raccourci, qui est sans doute incorrect.

Il m'intéresse alors de voir exactement ce qui s'applique ici dans le schéma qui est décrit pour l'OWD et ce qui le distingue des comptes décentralisés, et ce qui le distingue éventuellement des autres comptes, ceux qui sont centralisés au niveau de votre direction générale.

Quinze cents dossiers réellement problématiques, à partir de 8 500 qui peuvent basculer vers le contrôle budgétaire. Là aussi, comme M. Crucke, j'avais envie d'en entendre un peu plus. De quoi s'agit-il, lorsque l'on dit que les dossiers sont problématiques ? On a bien compris que ce n'était pas le contentieux. On a vu que, entre 8 500 et 1 500, il y avait toute une série de pièces qui peuvent manquer, d'informations qui seraient incorrectes, qui doivent être vérifiées et pour lesquelles la correction peut intervenir facilement ; on passe donc là de 8 500 à 1 500.

Il en reste alors 1 500 sur 45 000, si je m'arrête aux comptes décentralisés et si j'ai bien compris les champs dans lesquels on se situe – 250 000 au total. Est-ce que ce sont les 1 500 paiements qui, au bout du compte, n'aboutissent pas ? Est-ce que ce sont 1 500 paiements qui, au bout du compte, continuent à poser problème, même lorsque l'on est à la fin du processus ? Là-dessus, vous avez éveillé notre curiosité et bien évidemment nous avons envie de vous entendre davantage.

Enfin, dernier élément – plutôt « en passant » – parce que c'est une information que j'ai trouvée intéressante et, en même temps, elle n'est pas tout à fait au cœur de notre discussion d'aujourd'hui. Évidemment, vous avez indiqué qu'il y avait en Région wallonne 463 millions d'euros de réallocation et de transfert. C'est vraiment beaucoup à l'échelle de notre budget. C'est un montant dont on parle assez peu. On est informé au fil de l'année des arrêtés, mais il y a sans doute peu de collègues qui ont l'occasion d'avoir un travail minutieux de compilation et d'examen de ces arrêtés, mais au bout du compte vous avez fait l'addition et c'est peut-être alors une source de questionnements pour de futurs débats d'avoir 2 % ou 3 % du budget qui ne sont pas dépensés comme le Gouvernement l'imaginait ou l'annonçait. Je le dis, cette question est un peu en dehors de la discussion et nous permettra d'alimenter de futurs travaux. Concentrons-nous aujourd'hui sur l'essentiel, sur les éléments les plus aigus par rapport à l'incendie dans lequel nous sommes et que nous cherchons à éteindre.

**M. le Président.** - Je pense que tous les parlementaires se sont exprimés, ceux qui le souhaitaient en tout cas.

La parole est à M. Onkelinx.

**M. Onkelinx (PS).** - J'ai simplement une petite question pour M. le Ministre, une petite question qui me chipote. Cela concerne la *task force*. Quand vous avez annoncé la composition, au départ, de la *task force*, j'ai été assez content qu'il y ait la Cour des comptes, entre autres. Je me dis, avec la Cour des comptes en plus, les conclusions de cette *task force* vont être d'une solidité sans nulle pareille.

J'avais envie de vous demander votre sentiment, justement, sur le fait que la Cour des comptes ne désire pas faire partie de la *task force*, argumentant peut-être qu'elle ne peut pas s'impliquer dans cette *task force* avec le rôle de contrôle qu'elle a à jouer par ailleurs.

Je voulais simplement avoir votre sentiment, voir si les conclusions de la *task force* seront aussi solides avec le fait que la Cour des comptes n'y soit pas.

**M. le Président.** - Je pense que chacun a pris note des questions qui lui étaient adressées. Si M. Mossay veut bien globaliser les siennes, puis nous ferons le tour auprès de M. Guisse et du ministre.

La parole est à M. Mossay.

**M. Mossay**, Directeur général de la Direction générale transversale du budget, de la logistique et des technologies de l'information et de la communication du Service public de Wallonie. - Pour répondre à la question de Mme Kapompole concernant E-prior, c'est un logiciel qui a été mis au point par l'Europe. Ils ont en tout cas commandité E-prior, ils l'ont mis à disposition des États. Cette version doit bien entendu être adaptée aux structures et au fonctionnement des différents États qui voudraient l'utiliser.

Vous savez que l'Europe ne reconnaît que les États, ou en tout cas elle ne discute quasiment qu'avec les États. C'est Fedict, qui détient E-prior, qui nous a proposé de participer et nous avons demandé à quelles conditions participer.

Bien entendu, si une entité s'organise avec un facturier centralisé, c'est peut-être possible dans une géographie relativement restreinte, mais si l'on prend la Région wallonne, nous avons des commandes qui sont établies à Arlon et la facture est adressée à Arlon, la comptabilité est à Namur.

Donc, ce sont des organisations différentes qui vont engendrer l'adaptation du logiciel. Les discussions avec Fedict sont de nature informatique par rapport à la technologie qui est utilisée, parce qu'il y aurait deux voies d'évolution, semble-t-il.

Deux, c'est par rapport à la restructuration. Comment peut-on envisager de faire évoluer ensemble E-prior ? Que sont-ils à même d'accepter comme évolution et à quel coût ?

Ces discussions ont eu lieu. Je ne sais pas si j'ai répondu comme cela à votre question.

**Mme Kapompole (PS).** - Je voulais également poser la question des attaques informatiques. À l'heure actuelle, les attaques informatiques...

**M. Mossay**, Directeur général de la Direction générale transversale du budget, de la logistique et des technologies de l'information et de la communication du

Service public de Wallonie. - Cela, vous ne l'avez pas dit tout à l'heure.

**Mme Kapompole (PS).** - Non. Tout à fait, c'est juste. J'ai dit beaucoup de choses, mais pas cela.

En fait, il y a énormément de colloques, en ce moment, de séminaires sur ces questions-là pour les grandes organisations. Je pense au niveau hospitalier, mais forcément pour le service public wallon, c'est pareil. Je demandais justement quelle était la démarche de manière générale.

**M. Mossay**, Directeur général de la Direction générale transversale du budget, de la logistique et des technologies de l'information et de la communication du Service public de Wallonie. - Écoutez, si vous le permettez, je vais répondre à cette question tout de suite et puis je passerai aux suivantes.

**M. le Président.** - Je vous en prie, allez-y.

**M. Mossay**, Directeur général de la Direction générale transversale du budget, de la logistique et des technologies de l'information et de la communication du Service public de Wallonie. - Concernant les attaques informatiques, je vais faire la réflexion tout de suite, je ne la répéterai pas tout à l'heure : il n'y a pas de risque zéro. Il y a des personnes mal intentionnées, il y a des personnes relativement bien intentionnées qui engagent un combat de nature politique par ce biais-là. Il y en a d'autres, c'est à d'autres fins.

La Région a subi des attaques informatiques, quelquefois des sites de cabinet ministériel, quelquefois des sites de la Région – on se souvient d'une attaque sur un site de la DGE. Mais à chaque fois, ces attaques ont pu être circonscrites et il n'y a pas eu de dégâts. Quelquefois, on a été amené à stopper l'activité. Quelquefois, les attaques, c'est simplement un nombre de demandes qui viennent noyer, comme un *call center*. Ce n'est pas nécessairement trafiquer dans les programmes, et cetera. Il vous suffit de noyer, comme un *call center*, vous noyez le téléphone et cela se bloque. On a connu cela au niveau des lignes téléphoniques lors des événements ici en mars. Or, ce n'étaient pas des hackers. C'est la machine qui est freinée.

Au niveau de l'informatique, nous avons un système de permanence qui est organisé par des informaticiens, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, qui sont équipés pour intervenir à distance. Soit ils sont disponibles sur appel venant des cabinets ou bien de leurs collègues en informatique qui savent qui il faut appeler. Soit leur machine est équipée et détecte des activités anormales sur les sites qui tournent chez nous. Ils sont directement en relation avec des services de police et la section cybercriminalité.

Si je peux passer aux questions suivantes...

Monsieur Crucke, si j'ai bien noté et retenu vos différentes questions, d'abord, vous m'avez interpellé sur l'avis de marché en mai 2016, l'attribution en 2017. Demain nous sommes en mai. C'est exact. Nous avons même 30 jours en avril et 31 jours en mai. Moi, j'ai annoncé au ministre qu'il aurait la note au Gouvernement et l'avis de marché en mai. Je peux vous confirmer que le ministre aura la note au Gouvernement et l'avis du marché en mai.

Au-delà de cela, nous aurons encore la période jusqu'à septembre – pendant la période de qualification – pour peaufiner l'avis de marché. Parce que si nous avons un nombre conséquent de pages déjà rédigées, il y a des relectures à opérer, mais les choix, le Gouvernement pourra les faire pendant cette période-là. Si vous me demandez mon avis, je pense qu'il sera bon. Je ne peux pas répondre à la place du Gouvernement.

Vous m'avez indiqué aussi que vous aviez l'impression qu'il y avait plus de lacunes dans le système GCOM actuel que d'éléments positifs. Au risque de ne pas être d'accord avec vous, je ne pense pas qu'il y ait plus de négatif que de positif. Moi, je constate que le système GCOM wallon – je parle du wallon, c'est qu'il y en a d'autres – a toujours anticipé les évolutions. Je vous ai parlé des plans de liquidation. Ils étaient dans le GCOM et étaient mis en place avant le décret. Le facturier était là à temps. C'est ce qui a permis de soutenir les services pour réduire les délais de paiement qui étaient ceux qui pouvaient être constatés à différents moments.

Cela n'a pas été rien ces investissements. Ils ont été faits dans un temps relativement éloigné de la *deadline*. Ils valaient la peine.

Il se fait qu'a été décidé d'instaurer une comptabilité en partie double. Là, si certains avaient été tentés d'intégrer à la machine actuelle une comptabilité en partie double – je vais faire un lien avec une autre de vos questions sur les audits – d'une part, il n'en reste pas moins que la technologie sur laquelle repose actuellement GCOM date chaque jour un peu plus. Je ne dirais pas que cela coûte trop cher, je dirais que cela coûte plus que les technologies d'aujourd'hui. C'est un fait. Mais c'est oublier aussi une décision du Gouvernement qui avait été de donner le préavis au marché de l'unique prestataire qui n'intégrait pas que GCOM. GCOM a été poursuivi de façon exceptionnelle parce que l'on ne change pas GCOM et cet outil du jour au lendemain.

Je note, et je passerai via M. le Ministre les deux audits auxquels je faisais allusion. Il y en a un début des années 2000. Je risque de me tromper, donc je ne vous dirai pas qui l'a commandé, mais vous le verrez. Un deuxième, c'était un auditeur danois, c'est celui dont j'ai parlé tout à l'heure avec les coûts moyens, moyens plus, et cetera. Lui, c'était strictement sur « Faut-il remettre ce marché en concurrence ? ». Les conclusions ont été

positives : oui, il fallait remettre ce marché en concurrence, mais – disait l'auditeur – il faut préparer le préavis. Quelques jours après, le préavis était donné et n'avait pas été préparé. Mes services se sont retrouvés avec un délai particulièrement court pour faire face à cette situation. Cela veut dire que, en dehors du marché GCOM – qui reste poursuivi – ce sont plusieurs dizaines de marchés publics qui sont passés chaque année en matière informatique. Je n'ai pas lu dans la presse que quiconque s'en plaignait.

Je faisais une liaison avec les audits.

Au sujet des 8 500 dossiers abordés par M. Hazée, concernant les dossiers qui passent en contrôle budgétaire – après j'en viendrai au schéma, Monsieur Hazée – il y a 8 500 dossiers qui sont présentés et qui sont déviés d'un trajet normal, parce qu'il y a un souci. Les services disposent d'une cinquantaine de motifs, que nous allons appeler « classiques ». Il peut y avoir un oubli de signature ; il peut y avoir une mauvaise imputation ; il peut y avoir une erreur dans les pièces jointes ; il peut y avoir une interrogation quelconque ; il peut y avoir un non-respect, si c'est un versement de subsides, de dispositions de l'arrêté ; il peut manquer l'avis de l'Inspection des finances.

Concernant le contrôle budgétaire, les 8 500, c'est sur les 20 000 engagements et sur les 250 000 liquidations. C'est sur l'ensemble, ce n'est pas que sur les comptables décentralisés. Simplement, ce que j'expliquais c'est que ce contrôle – j'y reviendrai à l'appui du graphique – budgétaire bénéficie aussi au paiement pour les comptables décentralisés qui sont localisés à la DGT. J'y reviendrai ensuite.

Il en reste donc 1 500 ou 1 000 – cela varie change chaque année – qui sont des dossiers qui sont annulés. Mes services ont pour directives de les conserver, au maximum, une dizaine de jours. Après 10 jours, si le service fonctionnel n'a pas répondu, n'a pas renvoyé les pièces, n'a pas corrigé ce qu'il fallait, ce dossier est annulé et renvoyé. À ce moment, il appartient au service fonctionnel de le réintroduire complété, corrigé, et cetera.

Ai-je été assez clair sur le sujet ?

M. Crucke considérait que j'étais plus discret que mon collègue. À cet égard, je serai d'accord avec lui. Chacun a sa personnalité, mais on n'est pas nécessairement comme cela ailleurs. Je souhaiterais souligner que le poste de mandataire est un poste à temps plein – M. Lacroix y veille – et donc si vous m'invitez souvent, j'aurai un problème pour remplir mon mandat.

Monsieur Hazée, concernant les délais de paiement, les comptables délocalisés, c'est-à-dire les 27, qui font partie du SPW, ont, en 2015, une moyenne d'une dizaine de jours. Les comptables décentralisés, c'est-à-dire ceux

qui paient les 8 500 euros, mais qui sont localisés à la DGT, eux, ils ont une moyenne de 19 jours. Ce n'est pas une question de rendement. Tout simplement, les comptables qui sont à la DGT font un job à temps plein et ne font pas qu'un job de décentralisé, c'est-à-dire payer les 8 500 ; ils sont aussi comptables pour payer des primes, des marchés et des factures plus importantes.

Ceux qui sont délocalisés : c'est un conducteur de travaux, c'est un ingénieur de voies hydrauliques qui, dans son district, sa régie, s'occupe aussi de factures, mais il n'est pas comptable, au sens strict du terme. Je vais y revenir avec une explication.

Vous m'avez demandé, Monsieur Hazée, si j'avais confiance dans le délai 2019-2020. En ce qui me concerne, il est bien connu au COSTRA que le mot confiance m'est inconnu. Je pense vous avoir indiqué correctement – j'ai entendu le mot « transparence » – les délais auxquels l'administration avait été confrontée. Je pense que l'administration a réagi rapidement. Je ne pourrais pas en dire beaucoup plus.

Je vais, à présent, parler du cas des 463 millions et de l'OWD.

**M. Hazée** (Ecolo). - Pour reformuler, en dehors de la confiance que l'on peut laisser de côté, parce que c'est une question de sentiment, dans l'année 2019, dans ce qui va précéder la transition, y a-t-il une place qui a été laissée pour une expérimentation à échelle réduite ? Au moment où l'on pousse sur le bouton pour arriver en 2020, avez-vous l'assurance, indépendamment d'une confiance, qui est un sentiment plus subjectif, que le dispositif est assez robuste ?

**M. Mossay**, Directeur général de la Direction générale transversale du budget, de la logistique et des technologies de l'information et de la communication du Service public de Wallonie. - Nous n'avons pas encore lancé l'avis, nous n'avons pas encore reçu les offres, nous ne savons pas le système qui sera proposé, qui sera choisi. Donc, je ne vais pas vous citer des noms de système, mais je pense que la Région wallonne n'a pas beaucoup de latitude dans le temps. Indépendamment d'un manque de latitude dans le temps, je pense qu'elle est confrontée à des exigences de saine gestion du denier public qui font que l'on ne pourra pas se permettre, comme d'autres institutions, de recommencer trois fois l'opération.

Je reviens en arrière avec une question de M. Crucke, que j'avais oubliée : « Avez-vous prévenu votre ou vos ministres ? » Si je suis là, c'est que je réponds aux questions que l'on me pose, sans quoi on ne m'inviterait pas ou on ne m'écrirait pas. Je réponds donc aux questions que l'on me pose. Maintenant, mes réponses ne font pas toujours plaisir, ce qui fait que l'on ne pose pas toujours la question non plus. Donc, non, je ne pourrais pas vous produire un document.

Honnêtement, si je l'avais, je me poserais la question de savoir si je vous le communiquerais, mais je ne l'ai pas, je n'identifie pas où j'aurais tiré, par écrit, la sonnette d'alarme auprès des prédécesseurs de M. Lacroix.

Par contre, je pense qu'il est de notoriété publique que cela fait des années – et je situerai 15 ans – où lors de réunions, puisque j'ai fait partie de différents comités, de différentes commissions, et cetera, que je n'ai de cesse d'attirer l'attention sur l'urgence, avec, néanmoins, une difficulté, à savoir que l'État fédéral n'a reconnu le statut de FEDCOM et de la comptabilité en partie double qu'en 2008.

Avant de revenir au graphique, concernant les 463 millions de mouvements d'arrêtés de réallocation et de transfert, j'ai entendu que vous perceviez que cela ne correspondait pas tout à fait au montant voté. Je voudrais tout de même attirer l'attention sur le fait que la spécialité budgétaire s'arrête au programme d'activités, que les mouvements par article de base sont indicatifs, et que les arrêtés de réallocation sont prévus par la législation. Les transferts, c'est une dérogation.

Je ne vous cacherais pas que je trouve cela particulier, quand nous sommes en début d'année ou quand nous venons d'avoir un deuxième feuillet, que, la semaine qui suit, nous recevons déjà des demandes de réallocation, et cetera. Bien sûr, cela arrive. Je ne vous dirais pas que cela n'arrive pas, cela arrive. Toutefois, le nombre de reventilations, c'est aussi le signe d'une souplesse de l'outil. C'est une autre façon de présenter les choses.

**M. Hazée** (Ecolo). - Pour être clair, Monsieur le Président, avec votre accord, je n'ai jamais dit ni même pensé que nous avions une illégalité quelconque dans ce phénomène. Il est prévu par la législation. Le transfert, quand bien même il y a un transfert plus dérogatoire qui appelle une procédure plus lourde, est également prévu par la législation.

Je dis simplement que quand on vote et quand on examine le budget et que, en tant que parlementaires, nous examinons les mouvements article par article – parce que c'est notre travail – il y a donc 463 millions d'euros qui, en fait, changeront de case, changeront, en partie, d'affectation : un peu de réallocations, beaucoup de transferts. C'est un phénomène dont on prend rarement la mesure. D'autant que quand je le rapporte au budget et que je dis 2-3 %, c'est une estimation tout à fait sous-estimée, puisqu'en réalité, dans le budget, il y a toute une série de postes qui, eux, ne bougeront pas. Si je prends le milliard d'euros qui va au Fonds des communes, on ne va pas faire un arrêté de transfert pour cette somme.

Par rapport à la part qui, elle, est davantage soumise à un pouvoir discrétionnaire du Gouvernement, on se trouve tout de même avec une masse significative. Si vous nous dites, en plus, qu'il y a des arrêtés – on en

prend, sans doute, mal la mesure – qui viennent déjà dès le 1er janvier, cela incite à creuser un peu. Ce n'est toutefois pas l'objet du jour.

**M. Mossay**, Directeur général de la Direction générale transversale du budget, de la logistique et des technologies de l'information et de la communication du Service public de Wallonie. - Cela peut aller de 100 000 euros à 50 millions, mais il y a toute une série de transferts automatiques qui sont prévus par divers mécanismes tels que le plan Marshall ou bien un projet en cofinancement européen.

Revenons-en – si je peux répondre – au graphique. Le graphique qui vous a été déposé représente le fonctionnement pour un comptable décentralisé qui est localisé à la DGT. Cela veut dire qu'il bénéficie du module comptable décentralisé avec édition des comptes, sécurisation, vérification des doubles paiements, et caetera. À chaque fois qu'une colonne change, des couleurs changent, plusieurs intervenants changent. Il y a une stricte différence entre l'ordonnateur, le comptable et le trésorier. Cela, c'est au sein de la DGT.

Nous avons 27 comptables qui sont du SPW, qui sont délocalisés, en dehors de la DGT. Comme M. le Ministre vous l'a indiqué précédemment, quelque part, pour des raisons historiques, l'un des deux ministères avait procédé à la recentralisation des comptables extraordinaires, comme on les appelait à l'époque et l'autre ministère n'avait pas opéré cette opération. Quand nous avons fusionné les deux, on s'est retrouvé avec les deux mécanismes. Il est vrai que l'on eut pu, si l'on eut eu les moyens, recentraliser ces fonctions.

Pour ces 27 comptables du SPW qui sont en dehors de la DGT, la différence par rapport aux précédents, c'est qu'il y a un lien hiérarchique relativement étroit entre l'ordonnateur délégué, l'ingénieur dans un district, qui demande telle dépense et qui va approuver la facture, et le trésorier, qui relève de ces services, et qui travaille pour lui, qui est évalué par lui, et cetera. C'est une critique de la Cour de comptes. C'est pour cela qu'un des deux ministères avait recentré l'ensemble des ces trésoriers, antérieurement. Il y a, là, un risque accru.

L'autre risque, c'est que, puisque le paiement est opéré par le trésorier décentralisé, il ne passe pas par les services de la DGT. Il n'y a donc pas de contrôle préalable, que j'ai expliqué tout à l'heure, au sein de la DGT. Ce contrôle préalable ne va pas pouvoir soumettre un éventuel problème, puisque le problème ne sera pas soulevé, au contrôle budgétaire. Néanmoins, ces comptables travaillent sur le module comptable décentralisé avec sécurité, avec édition des comptes, et caetera.

Vous m'avez demandé ce qu'il en est par rapport à l'OWD. Il n'y a pas de comparaison du tout. L'OWD n'est pas dans GCOM. L'OWD n'est pas au SPW. Nous

ne nous occupons pas de l'OWD. Ce que je peux indiquer par rapport aux 43 moins 27 – cela va faire environ 16 – c'est que, là, oui, il y a un problème de proximité entre le trésorier et l'ordonnateur. Il n'y a pas de contrôle préalable. Il n'y a pas usage d'un logiciel sécurisé.

Je rappelle une grosse différence par rapport à l'OWD : tous les trésoriers décentralisés dont on parle, sauf exception, qui peut être un jugement qui nécessite un paiement urgent en justice pour lequel il y a un cavalier budgétaire qui déroge aux 8 500 euros – c'est exceptionnel – ne paient pas plus que 8 500. Ces comptables qui sont à la DGT utilisent le répertoire régional. Pour créer une fiche dans le répertoire régional, ils ne le font pas seuls. Il y a une cellule Répertoire qui suit les étiquettes dans le répertoire. C'est comme sur les numéros de compte, puisque les numéros de compte de tous nos bénéficiaires sont dans le répertoire. Si quelqu'un paie à la société Shell, mais qu'il transforme le numéro de compte, il y aura un souci qui va se marquer. Cela n'existait peut-être pas à l'OWD.

Je ne sais pas si j'ai mieux répondu.

**M. le Président.** - S'il y a eu des manquements dans les réponses, ne vous inquiétez pas, cela reviendra. Vous connaissez le fonctionnement.

La parole est à M. Guisse.

**M. Guisse**, Directeur général de la Direction générale opérationnelle Fiscalité du Service public de Wallonie. - Je vais suivre l'ordre dans lequel les questions ont été posées.

Madame Kapompole, on se rejoint assez bien, puisque votre questionnement, j'y ai pensé le premier mois où j'étais là, avec un souci : les recettes que je ramène à la DGO7 ne sont pas affectées, donc, quelque part, cela rentre dans les recettes générales. Je n'ai pas le moindre euro qui soit affecté à une politique.

J'avais peur, en termes de communication générale, d'aller associer une recette DGO7 à une politique donnée. D'abord, laquelle ? Cela peut être les routes, les voies hydrauliques, un rôle social. Je n'ai jamais osé risquer l'exercice. Il est vrai que le Gouvernement pourrait, dans son ensemble, montrer un petit peu à quoi servent les sommes que nous collectons.

Par contre, en interne, pour moi, c'est un vecteur de motivation extraordinaire. Mes agents souffrent. Il est vrai qu'un agent qui doit passer sa journée à recevoir des coups de fil de gens à qui l'on envoie des huissiers cherche un sens à son travail. Le sens, on lui donne de la sorte : « Le travail que vous faites, cela sert à financer des politiques publiques. » On cite des exemples en interne. C'est vraiment un usage très interne de cette possibilité.

Monsieur Crucke, entre nous, la communication externe, ce n'est pas du tout mon truc. Je n'ai pas de carrière politique, mais c'était un enjeu majeur. Quel est l'enjeu ? L'enjeu, c'est la crédibilité. Quelque part, j'ai vécu la régionalisation de la fiscalité des véhicules quand j'étais agent de la DGO1.

À l'époque, j'avais des amis qui travaillaient au SPF Finances – j'ai toujours aimé les chiffres – et qui me disaient : « On hésite, la Région wallonne, c'est pas mal, mais vous n'êtes pas crédibles. » En 2014, on a loupé pas mal d'arrivées de cadres potentiellement brillants, qui n'ont pas osé venir à la Région. Je pense vraiment que ce vecteur, à savoir rendre une certaine crédibilité à la DGO7, il est important.

L'un des vecteurs pour rendre sa crédibilité, ce sont les médias. Ce n'est pas moi qui ai cherché à être dans la presse. C'est la presse qui nous a contactés. Je l'ai fait en bonne intelligence avec le ministre Lacroix. Je ne suis jamais parti tout seul sur un article de presse. Je pense que l'on atteint un peu l'objectif et que l'on retrouve une certaine crédibilité. Depuis quelques mois – je le mesure – j'ai de belles candidatures ; j'ai des gens très qualifiés qui veulent venir chez nous afin de préparer la reprise du précompte immobilier et des droits. Sans cela, on n'y arrivera jamais. C'est mon credo. Si l'on n'a pas, au moins, deux ou trois personnes très qualifiées que l'on peut affecter à temps plein à cette reprise d'impôts, cela sera vraiment très hasardeux.

Vous posez une question, qui est vraiment gravissime, quant au passé et ses cadavres. J'insiste, je n'ai pas de cadavre. Ce que j'ai pu voir dans ce que j'ai découvert, c'est que l'on a une série de gens qui ont fait ce qu'ils pouvaient. Je ne suis pas qualifié pour faire l'examen du passé.

Je vous dis que j'hérite d'une situation, comme M. le Ministre Lacroix, qui était difficile. On a une reprise d'impôts, où pas mal de choses n'étaient pas pensées complètement. On a dû panser les plaies après coup, ce qui est toujours un petit peu problématique. Je n'en dirais pas plus. Je suis incapable de vous le dire.

Avant le 11 mai 2015, j'étais à la DGO1, comme inspecteur général. Je ne connaissais pas la fiscalité de très près. Je ne peux vraiment pas me risquer, publiquement, à faire des commentaires sur les uns et les autres. J'insiste : je n'ai pas de cadavre. Je n'ai pas repéré de manquements graves. Je n'ai pas repéré de dysfonctionnements majeurs. Comme je le répète, il n'y a pas de conséquences gravissimes. On n'a pas perdu des dizaines de millions d'euros à la Région.

Il y a une image assez catastrophique, il y a un retard dans la perception, mais nous n'avons pas connu de crise gravissime en termes de perception.

Le taux d'absentéisme, vous l'avez dit, est fort élevé. Je pense que cela se résorbera naturellement parce que

j'ai des agents qui partent. Il y a des agents qui sont épuisés par la fiscalité, que ce soit au Fédéral ou à la Région. J'ai vécu depuis mon arrivée une quinzaine de départs d'agents qui sont partis ailleurs pour faire autre chose. Ce problème d'absentéisme est en train tout doucement de se résorber. Je mesurerai cela au fil des ans, si l'indicateur s'améliore effectivement.

La newsletter, pour l'instant, est tout à fait interne, parce qu'elle est très orientée « métier » : ma communication avec mes agents ; ce sont nos logiciels, ce que l'on fait, comment et nos processus. Cela intéresserait relativement peu le citoyen lambda, mais il est clair que je suis tout à fait pour une communication transparente vers l'extérieur. C'est pour cela que je vous parle de dossiers de presse tenus à jour en permanence. Dès que quelqu'un nous en fait la demande, nous sortons quelque part l'information tout à fait ciblée.

Nous en avons parlé avec M. Mossay, je n'ai jamais caché que je n'ai aucun souci, via mon ministre, à sortir des choses objectives sur la DGO7. Nous avons un tableau de bord qui sort de manière mensuelle. Je sors le bon comme le moins bon. Je n'ai aucun problème, personnellement, à ce que l'on puisse sortir toute une série d'informations. Mais c'est vrai qu'au fil des commissions, je vois, question après question, que l'information sort et devient publique, secteur par secteur, pan par pan, et l'on peut actualiser, au fil des mois, l'évolution, quelque part, du fonctionnement de la DGO7.

Vous touchez à un point qui m'est très cher, c'est le clivage entre public et privé. Je suis fonctionnaire non pas par dépit, mais par choix. J'adore la fonction publique, je me bats pour elle, et je suis convaincu que quand on lui donne les moyens, elle peut travailler aussi bien que le privé. Maintenant, il faut donner les moyens, il faut prendre le temps de préparer les choses. Nous aurions pu faire la perception du péage si l'on avait eu les moyens de le faire. Soulignons que la décision remonte à plusieurs années, c'est le Gouvernement précédent qui a décidé. Cela ne me pose pas de grand souci. On est vraiment dans ce genre de débat. Le débat public-privé a tout son sens. Je vous le disais, chez moi, je n'imagine pas me battre pour réinternaliser l'impression. C'est un processus bien trop à risque. Je préfère avoir un prestataire qui lui assumera le risque à l'extérieur et fera ce qu'il faut pour.

Monsieur Hazée, un peu les mêmes questions sur le passé. Je répète encore une fois que je pense qu'il faut relativiser un peu le constat. J'ai l'impression que l'on a pu, en un an et demi deux ans, résorber et rattraper un rythme de croisière tout à fait honorable aujourd'hui.

Au niveau informatique, je suis content du timing actuel. C'est clair que c'est un grand chantier, c'est un chantier qui va nous accaparer pour deux ou trois ans minimum. Je voudrais préciser – je n'ai pas été long tantôt – pourquoi je dois faire ce chantier. Pour la

reprise. Si je ne devais pas reprendre le précompte immobilier, je peux vivre avec ce que j'ai aujourd'hui. Ce système informatique actuel de la DGO7 ne fonctionne pas trop mal. On a un taux de performance qui dépasse les 99 % au fil de l'eau. Mon souci, c'est que c'est un outil qui n'est pas prévu pour faire du *reporting*. C'est un outil qui n'est pas très souple. Je passe beaucoup de temps avec mes agents à faire du *reporting*, à sortir des données, à paramétrer. Donc, là, effectivement, nous sommes en train de réfléchir, avec M. Mossay et son équipe, à élaborer vraiment un outil *up to date*, qui soit prêt, demain, à récupérer les autres impôts et, surtout, qui soit prêt à être multicompetence : gérer un dossier particulier, partager les tâches, faire du *reporting* sur ce que font les agents, veiller à la sécurité informatique et budgétaire et, surtout, pouvoir sortir des tableaux de bord de manière presque automatique, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Le recouvrement, je peux vous le chiffrer avec précision. J'ai pris une décision comme directeur général, j'ai laissé prescrire 90 000 euros composés de plus de 15 000 dossiers de moins de 50 euros. Je me voyais vraiment mal envoyer un huissier à quelqu'un pour 12 euros ou 13 euros. J'ai assumé la décision de laisser volontairement prescrire 90 000 euros de droits. Il y a peut-être d'autres, mais c'est de manière fragmentaire. Il n'y a pas d'autre vague massive que celle-là à ma connaissance, mais c'est clair que des petites dettes de 2,50 euros, 3 euros, parfois prescrivent au fil de l'eau sans que je puisse y faire grand-chose. Il est communément admis en fiscalité que l'on ne doit pas engager des frais supérieurs à la créance pour faire le recouvrement. C'est le principe que j'applique à la DGO7.

Vous me demandiez aussi, c'est une très belle question, pouvons-nous agir aujourd'hui par rapport aux matières qui ne sont pas encore transférées ? Pour moi, la réponse est oui, mais je vais nuancer. En matière de précompte immobilier, je trouve que l'on a une très belle relation avec le SPF Finances, aujourd'hui. Mes agents sont, bien volontiers, admis dans les bureaux du précompte immobilier. On a eu pas mal de visites organisées pour découvrir les logiciels, les flux et ce que l'on fait. Quelque part, ce que j'aime beaucoup, c'est que l'on réfléchit ensemble, le SPF Finances et nous-mêmes, à comment faire en sorte que cela tourne bien aujourd'hui et favoriser une reprise demain. C'est un peu moins vrai en droits de succession où la matière est plus compliquée et un peu plus éloignée de ce que l'on fait aujourd'hui dans mon administration.

Mon ressenti en tout cas est que l'on n'est pas en guerre, on n'a pas quelque part le pouvoir fédéral au niveau administratif contre la Région, pas du tout. On a de vraies synergies qui existent aujourd'hui entre les niveaux de pouvoir.

Je pense avoir couvert un peu l'ensemble des données.

Il y avait une question encore sur la fiabilité des envois au niveau des solutions informatiques. Encore une fois, je suis un peu tributaire de mes bases de données externes. Si une base de données fédérale m'envoie une mauvaise adresse pour un redevable, je ne pourrai pas le détecter autrement que par un retour d'un courrier qui n'arrivera nulle part.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

**M. Lacroix**, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Monsieur le Président, quelques éléments de réponse par rapport aux questions qui ont été posées par les différents membres de cette commission. Sur l'échéancier, l'outil informatique, le renouvellement du GCOM, je crois que M. Mossay l'avait déjà présenté lors de son PowerPoint, mais a refait le point sur les différentes échéances. Je ne reviendrai donc pas là-dessus.

Sur la commission du 23 mai, elle est très importante puisque le cahier des charges qui a été remis aux entreprises soumissionnaires pour la remise d'un rapport – le fameux consultant que nous devons désigner pour cette *task force* – portera sur une première analyse qui doit être terminée pour le 16 mai. C'est la raison pour laquelle je pourrai être disponible devant vous le 23 mai pour présenter cette première analyse. Mais le rapport définitif quant à lui doit être remis par le consultant à la *task force* pour le 15 juin. Je n'ai aucun souci à revenir après le 23 mai si vous le souhaitez pour refaire le point sur le rapport définitif compilé, analysé et proposé par la *task force* et le consultant.

Quant à M. Hazée, qui a témoigné de sa frustration quant à la maigreur de ma réponse qui était plutôt une réponse de type chronologique, je partage votre frustration en grande partie parce que j'ai envie que cela avance très vite. Pourquoi, pour vous comme pour moi, et je pense que c'est l'ensemble des membres de cette commission qui partagent cette opinion, l'image de la Wallonie depuis l'OWD a-t-elle pris un sérieux coup ? Ce qui s'est produit est scandaleux, inacceptable et nous devons tous travailler pour redresser la Wallonie et en particulier nous appuyer sur un service public fort pour la redresser. Mais la volonté de travailler ne doit pas être confondue avec la précipitation.

C'est la raison pour laquelle j'ai rappelé les différentes échéances. Les procédures qui ont été lancées ont permis au Gouvernement d'exiger de l'ensemble des ministres d'apporter les éléments de diagnostic. Ceux-ci représentent physiquement quatre classeurs recto verso. C'est un immense travail d'analyse qui devra être fait.

Comme le consultant a été désigné vendredi, il doit nous fournir les critères d'analyse. Un des premiers travaux du consultant sera de fournir à la *task force* les

critères d'analyse qui permettront de faire le premier pas dans le travail important et pour lequel je suis comme vous : je piétine d'impatience. Le rapport et l'analyse, il sera ensuite confié à la *task force* dont la composition doit garantir l'objectivité de l'analyse. C'est pour cela que je me suis battu pour qu'il n'y ait aucun membre politique dans cette *task force*. Je trouvais que c'était un signal fort à donner.

Je continue sur les éléments de réponse. En ce qui concerne les comptables décentralisés, la note au Gouvernement devrait prévoir la séparation de fonctions, souvent pointée par la Cour des comptes, et l'utilisation du GCOM, et devrait parvenir dans les prochains jours, c'est ce que j'avais dit dans ma première intervention.

Au sujet de l'audit interne, le suivi des tableaux de bord des audits internes et externes, ainsi que l'établissement du cadastre des audits est à l'ordre du jour de la *task force* et devrait arriver sous peu.

Je reprends quelques éléments sur les droits de succession, qui constituaient une question davantage adressée à M. Guisse, mais sur laquelle je me permets de me positionner également. M. Guisse a bien contextualisé le propos et l'importance d'une reprise de la perception de ces différents impôts, d'une part pour assumer complètement notre autonomie dans la gestion de ceux-ci et de pouvoir avoir nos critères fiscaux suffisamment pointus, détaillés, établis, que pour gérer comme on a envie de le faire.

Il a aussi rappelé l'intérêt dans le cadre d'une lutte contre la fraude, de pouvoir avoir tous les leviers. Là, je me permets de faire un lien avec la réforme fiscale que j'envisage. Il y aura donc dans la réforme fiscale qui sera déposée dans les prochaines semaines et soumise à votre discussion un volet antifraude très important à ce niveau et en particulier sur les droits de succession, puisque les mécanismes d'évasion fiscale, de fraude fiscale et de blanchiment sont relativement importants semble-t-il en matière de droits de succession et c'est la raison pour laquelle je ne comprends toujours pas, dans la DLU *quater* on envisage une régularisation des revenus d'origine indéterminée, mais nous aurons toujours l'occasion d'y revenir à un moment ou l'autre de cette commission.

Sachez bien que la lutte contre la fraude est un enjeu important de la gouvernance budgétaire et fiscale de ce Gouvernement, partagée et amplifiée par l'administration et, comme M. Guisse l'a rappelé, dans tous les contacts que nous avons avec le SPF Finances, nous envisageons les discussions, négociations qui permettent de voir clair et de voir anticipativement, avant la reprise, comment on peut déjà améliorer ce qui doit être amélioré aujourd'hui, mais comme vous le savez, le SPF Finances a souffert pendant de nombreuses années de différents remaniements et de pistes d'économie qui l'ont sérieusement secoué.

J'en reviens, et je termine là dessus, sur la question de M. Onkelinx concernant la *task force* et sa composition. Effectivement, je pensais que la Cour des comptes étant invitée à y siéger allait encore renforcer toute la crédibilité de cette *task force*, parce que j'ai entendu – je ne sais plus si c'est ici ou ailleurs – dire : « Encore une *task force* de plus, cela ne sert à rien. On sait ce qu'il en advient ». Donc, je voulais que cette *task force* soit certifiée par la Cour des comptes, ce qui aurait encore davantage crédibilisé son travail.

La Cour des comptes a excipé de son rôle d'indépendance pour ne pas participer à ce travail. Elle se limite donc à cette tâche de contrôle. Personnellement, je le regrette. Je constate que quand il s'agit de comparer avec les réviseurs, les réviseurs d'entreprises font du contrôle et puis conseillent. Je regrette, d'autant que l'on a critiqué parfois les réviseurs d'entreprises à l'occasion du décret WBFIn en disant que les réviseurs c'était bien, mais qu'ils ne travaillaient peut-être pas suffisamment bien. Je trouve qu'ici, quand on met les éléments de comparaison, il y a une plus-value à faire travailler les réviseurs.

Cela étant dit je rappellerai quand même que la *task force* est composée du corps de l'Inspection des finances – ce n'est quand même pas rien, c'est un corps d'une extrême qualité, d'une extrême compétence, et d'une honnêteté sans faille. Évidemment, j'associe à ces qualités les autres services qui composent la *task force*, c'est-à-dire la Direction générale transversale du Budget, le Secrétariat général, Mme Marique, qui est en plus fonctionnellement compétente pour tout ce qui est audit, et évidemment la cellule d'information financière.

**M. le Président.** - La parole est à M. Crucke.

**M. Crucke (MR).** - Je remercie également les hauts fonctionnaires du ministre pour les réponses. Je veux revenir à M. Mossay.

Par rapport à l'avis de marché, vous avez confirmé qu'une note serait transmise au ministre en mai 2016, mais vous ajoutez après qu'il faudra encore peaufiner ce cahier des charges.

Ma question est simple : le peaufinage auquel vous faites allusion permettra-t-il au Gouvernement de prendre une décision en 2017 ? C'est oui ou c'est non. Qu'il faille encore corriger, améliorer, qu'il y ait encore des subtilités techniques qui imposent de le compléter, je peux le comprendre, mais confirmez-vous oui ou non devant le Parlement qu'en 2017 le Gouvernement disposera de tout pour pouvoir décider ?

Vous confirmez que cela coûtera 30 millions d'euros. Comment est-on arrivé à ce chiffre de 30 millions d'euros ? Est-ce votre administration qui l'a calculé ? Si elle l'a calculé, ces 30 millions d'euros, c'est peut-être une partie de ce que cela coûtera réellement. La consistance du chiffre n'est pas banale, mais on est dans

des marchés qui sont aussi tout à fait exceptionnels, je n'ai pas de difficulté à le reconnaître.

J'ai pris note de votre remarque sur le GCOM wallon. Vous n'êtes pas d'accord avec la Cour des comptes. Chez vous, on ne peut pas dire que c'est plus ou que c'est moins. Je vous dis simplement que ce n'est pas l'avis de Jean-Luc Crucke. Je vous ai rappelé ce que dit la Cour des comptes qui, elle, a un point de vue – que vous pouvez partager ou pas – radicalement négatif. Si vous avez un peu de temps, vous pouvez me relire, ce que j'ai dit, c'est ce que la Cour des comptes a dit et c'est dramatique en termes d'efficacité et en termes de crédibilité. Je ne fais qu'annoncer ce qu'a dit la Cour des comptes à cet égard-là.

Je vous remercie pour la communication des deux audits, puisque vous avez dit que vous les transférerez au ministre. Le ministre n'a pas confirmé qu'il les transférerait au Parlement, mais je suppose que c'est oui. Mais c'est toujours mieux en le disant, Monsieur le Ministre.

**M. Lacroix**, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Cela va de soi, comme tout ce qui peut, à travers les communications de la DGO7, faciliter la communication, la transparence, ce qui nous permet de parfois arrêter certaines désinformations qui nous sont nuisibles à tous.

**M. Crucke** (MR). - Merci, c'est conforme à la jurisprudence que vous avez adoptée dans cette commission depuis le début.

Je reviens, Monsieur Mossay, sur ces responsabilités du passé. Vous êtes un peu sioux dans la manière dont vous exposez les choses. Vous dites : « Cela fait 15 ans que j'attire l'attention des uns et des autres » ; pas seulement M. Antoine, il est en train de trembler dans son bureau, je le rassure, avant lui il y en avait d'autres. Il sait tout, c'est incroyable. Il sait que je vous pose des questions. Demain, on a réunion à 8 heures. La première chose que je vais faire, c'est de me faire engueuler. Je ne peux pas m'en empêcher évidemment. Vous dites : « Cela fait 15 ans que j'attire l'attention des uns et des autres sur l'urgence » ; en précisant – et là je suis d'accord – en 2008, décision du Fédéral. Donc, depuis 2008, personne ne peut, en charge de ce ministère, ne pas savoir qu'il y a urgence et qu'il y a des moyens conséquents qui devront être débloqués. Personne ne l'a fait.

Vous, vous l'avez dit, mais vous ajoutez : « Je ne pourrais pas vous sortir un document écrit ». Je suis parfois compliqué dans mon cerveau, c'est vrai, mais je ne comprends pas que, quand c'est si urgent, que c'est si grave, vous n'ayez pas à un moment donné dit : « S'ils ne m'écoutent pas, je vais enfin le mettre par écrit. S'ils ne veulent pas m'entendre, ils vont pouvoir me lire ». Ne regrettez-vous pas, a posteriori, de ne pas l'avoir fait et

de ne pas avoir cette note écrite ? Je ne vais pas prendre la défense de M. Antoine, je le connais, il va dire : « M. Mossay ne m'a jamais rien dit ». Comment voulez-vous, que moi, qui aime la fonction publique, je puisse être votre avocat.

Je répète ce que vous avez dit : « Depuis 15 ans, je le dis, mais je ne pourrais pas vous sortir un document écrit qui en atteste ». Je comprends qu'entre ministres et hauts fonctionnaires, il y ait des relations qui doivent restées cordiales, de confiance, et cetera, mais quand on ne vous écoute pas pendant 15 ans, je suis désolé, c'est l'avis qui est en tout le cas le mien, et c'est ce que j'aurais fait à votre place, je l'aurais mis par écrit de manière à ce que cela ne puisse pas être contesté à l'avenir.

Maintenant que je suis avec vous, je vais encore parler de deux ou trois petits dossiers qui me chatouillent depuis un certain temps et sur lesquels la Cour des comptes est revenue aussi, dont la gestion des inventaires au sein des Services publics de Wallonie. Je fais référence à un rapport d'août 2014. Je lis beaucoup aussi, j'annonce ce qui est dit, je suis très prudent, par la Cour des comptes – ce n'est pas M. Crucke le mauvais libéral qui parle. Sur la comptabilité de l'État qui consiste à établir tous les dix ans un inventaire des valeurs sur le patrimoine à mettre en concordance avec le bilan, la Cour pointe : « Un inventaire non exhaustif, non actualisé, non centralisé et non fiable quant à la qualité de la sécurisation des informations des biens meubles et immeubles du SPW ; un défaut d'inventorisation systématique couplée avec la rareté des contrôles et l'impossibilité d'installer la traçabilité. Cela constitue un risque majeur pour la sécurisation des actifs, risque d'utilisation abusive, pertes ou vols. De plus, aucun des systèmes développés ne met en œuvre un suivi approprié de déclassement, ce qui peut avoir pour conséquence le maintien inutile de contrat d'assurances ou de maintenance ».

La gestion optimale du patrimoine régional n'est pas assurée. La Cour relève des carences en matière de paiement du précompte immobilier, un retard important dans le paiement dû aux difficultés d'unification des biens, des risques de non-exigibilité de la perception des loyers, la redevance dans le domaine des voies navigables ainsi que des risques de surcouverture, de sous-couverture, voire d'absence de couverture en matière d'assurance de biens patrimoniaux, en raison d'absence d'un outil commun du suivi de la consommation, des risques d'utilisation abusive des cartes de carburant. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est la Cour.

Que répondez-vous à cela ? Comment a-t-on analysé ce document au sein de la direction et quelles sont les mesures qui ont été prises éventuellement ? Ces mesures sont-elles aujourd'hui toutes corrigées pour pouvoir être certain qu'il n'y aura plus le moindre dysfonctionnement ?

Vous avez évoqué très brièvement la dématérialisation des marchés publics au sein du SPW. Là aussi, c'est un rapport de 2014. Je cite une fois de plus la Cour des comptes : « Faute d'étude des besoins communs aux différentes directions et d'uniformisation des processus, ce choix entraîne une série de conséquences telles que la disparité des pratiques, le fonctionnement aussi des administrations et dès lors des risques d'incohérence technologique et de défaillances des dossiers budgétaires sont à constater ».

À nouveau, ce rapport pose le constat accablant et là, je cite : « D'un manque d'uniformisation des procédures et des outils au sein des administrations et l'absence d'un véritable chef d'orchestre ». Comment réagissez-vous à cela ?

Pour M. Guisse, je voudrais juste revenir sur les cadavres. Je vous cite aussi : « Il y a une série de gens qui ont fait ce qu'ils pouvaient » ; c'est ce que vous avez dit, ils ont fait ce qu'ils pouvaient. Ne pouvaient-ils pas faire plus, faire mieux et que fallait-il pour qu'ils puissent faire plus et mieux ? Fallait-il qu'il y ait, comme vous semblez l'avoir d'ailleurs avec votre ministre, une confiance plus importante ? On ne peut pas reprocher à la DGO7 au moins une chose, il n'y a pas eu de DG fonctionnelle comme vous l'êtes, désignée, qui a toute la charge de la responsabilité, mais qui a aussi tout le sens du pouvoir de sa responsabilité sous couverture évidemment du ministre.

C'est un peu contradictoire avec le fait que l'on voit bien que quand on donne les possibilités d'agir – c'est le cas depuis 12 mois, vous le dites – vous prenez un certain nombre de mesures. Pourquoi ces mesures n'ont-elles pas été prises auparavant ? Pourquoi n'auraient-elles pas pu être prises auparavant ? L'expert que vous êtes – et je respecte totalement en disant cela la connaissance qui est la vôtre – peut-il effectivement nous dire aujourd'hui que c'était impossible à faire auparavant ? Quel temps perdu !

Aujourd'hui, on est en train de remonter, non pas le fil du temps, on est en train de remonter l'échelle, en disant qu'il faut crédibiliser la fonction publique et les mesures qui sont mises en place doivent crédibiliser, mais cela aurait pu être fait avant. J'aimerais donc avoir là votre lecture également.

J'ai apprécié votre réponse sur la taxe kilométrique, je ne vais pas alourdir du tout la pensée à cet égard-là, je la partage. C'est aussi ce que je pense qui aurait dû être fait. C'est comme cela.

Monsieur le Ministre, vous avez parlé de la date du 23 mai, on l'a fixée, c'est une date importante. Je pense qu'effectivement, en fonction des renseignements que vous nous donnez, qui est cette date du 15 juin – mais je ne veux pas anticiper sur le suivi que le président donnera à cette commission – je pense qu'il serait de bon compte, de bonne logique en tout cas, que l'on

puisse se revoir fin juin également sur ce dossier. Ce n'est pas qu'un dossier de crédibilité par rapport à l'avenir. Il y a aussi pour moi un dossier de responsabilité par rapport au passé, parce que l'on ne peut pas, d'un seul coup, effacer du tableau ce qui a existé. Cela a existé et il faut savoir, à un moment donné, qui a pris ou pas pris ses responsabilités.

Vous n'avez pas répondu à une question sur les mauvais élèves du Gouvernement, ceux qui n'auraient pas remis...

*(Réaction de M. le Ministre Lacroix)*

Ils ont tous remis ? J'avais compris qu'il y avait l'un ou l'autre qui n'avaient pas remis.

**M. Lacroix**, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - J'avais répondu dans mon exposé, j'avais dit que tout le monde avait répondu et qu'il n'y avait qu'un organisme qui n'avait pas encore satisfait à ses obligations, c'est l'*invest* germanophone à qui le ministre de tutelle a renvoyé un rappel.

**M. Crucke** (MR). - Mes excuses, j'avais dû quitter durant cette période-là. Merci pour la précision. Ils ont donc tous peur de vous maintenant au Gouvernement et quand vous demandez quelque chose, *illico presto*... C'est quand même un fameux changement, c'est bien, mais il faut le tenir parce que l'on sait comment cela va avec eux.

**M. le Président**. - La parole est à M. Hazée.

**M. Hazée** (Ecolo). - Je remercie les uns et les autres pour les éléments de réponse. Monsieur le Ministre, nous allons donc attendre, évidemment.

On pensait qu'avec les quatre classeurs comme vous aviez vu, qui avaient des indicateurs verts, orange et rouges, que vous alliez repérer rapidement les indicateurs rouges pour voir quelles étaient les zones de risques. J'imagine quand même que cela a été fait, même s'il n'y a pas eu d'expression à ce sujet-là. On attendra donc le 23 mai.

Je voudrais ici évoquer un autre rendez-vous pour ne pas qu'on le perde de vue et sans doute va-t-on, à chaque séance de notre commission, refaire le point, puisque le 23 mai il y aura la deuxième analyse, un mois plus tard, mais entre les deux, il y a aussi le deuxième rapport, le rapport sur le démembrement de la Région wallonne dans une multitude d'entités – les 165 entités en fait – et vos propos extrêmement forts, je dirais même encourageants, quant à votre volonté de faire une analyse pour supprimer les structures qui sont devenues inutiles et qui peuvent être réintégrées dans le Service public de Wallonie, ou en tout cas avec une démarche volontariste de remembrement.

C'étaient des propos forts, parce que j'imagine que vous allez avoir pas mal de boulot avec certains de vos collègues qui, même encore aujourd'hui, ont parfois des attitudes inverses à cette volonté-là. Vous aviez cité le 31 mai pour cette deuxième étape. J'imagine que cela nous conduira donc à la commission du 6 juin pour un rapport intermédiaire. Je ne sais si, en la matière, il y a aussi un consultant qui va devoir intervenir et donc, si le 6 juin, vous allez nous dire simplement que le dossier est à tel endroit et qu'il faut revenir un peu plus tard, mais ne perdons pas de vue le fait qu'il y avait deux fers au feu suite à notre discussion il y a quelques semaines : le rapport aujourd'hui qui se poursuit pour ce qui concerne la gestion comptable et budgétaire ; et puis, ce deuxième volet important relatif à l'émiettement de la compétence wallonne dans un grand nombre d'entités.

Deuxièmement, vous avez été fort large dans votre expression quant à la Cour des comptes et, bien évidemment, comme parlementaires, nous pourrions regretter, ou craindre plus exactement, son absence de la *task force* et en même temps, nous pouvons aussi – et je pense que nous devons la comprendre en réalité – par rapport à son rôle organique, remarquer que la Cour des comptes n'a évidemment aucune injonction à recevoir du Gouvernement, pas même une invitation en tout cas sans en référer au Parlement. Il y a donc là derrière une logique et une crainte – j'ai envie d'en faire une force en réalité. Il est certainement bon, dans ce travail en profondeur qui est mené, qu'il reste une autorité qui puisse ensuite examiner les choses sans avoir été impliqué dans les décisions où les orientations étaient retenues.

Vous avez insisté – à juste titre d'ailleurs – sur la qualité des personnes membres de cette *task force* – et l'Inspection des finances est bien sûr par excellence le « corps d'élite » à disposition du Gouvernement pour le conseil budgétaire et financier notamment. Le fait que la Cour des comptes garde son indépendance au sens « ne soit pas impliquée dans le travail de réflexion, d'analyse, de proposition » et laissera entière sa force et son autorité pour examiner les suivis, les orientations, les décisions qui ont été prises et surtout leur impact dans l'administration. De ce point de vue, je veux nuancer une certaine forme d'offensive que vous avez menée par voie de presse et ici aujourd'hui quant à cette décision.

Troisièmement, quant aux comptables décentralisés, on attendra bien évidemment le temps de la décision de la part du Gouvernement, mais je veux relever ce que M. Mossay a dit parce que vous avez insisté sur la séparation des fonctions comptabilité et trésorerie – c'est un élément important – mais M. Mossay a ajouté un élément important dans le débat qui est une très grande proximité en tout cas pour les comptables délocalisés, à l'égard de l'autorité hiérarchique. Il y a là une balance d'intérêt à faire entre l'efficacité administrative, les délais et puis le contrôle et la capacité d'indépendance de ces fonctions. Je ne peux qu'inviter le Gouvernement à examiner le dossier en intégrant les préoccupations

que M. Mossay a bien voulu nous formuler ici à cet égard.

Enfin – et je relis ici l'intervention de M. Guisse et la vôtre – je me réjouis de votre engagement par rapport à la fraude fiscale. On a parfois tendance à se dire que c'est ailleurs que cela se passe.

Les responsabilités doivent être prises à d'autres niveaux et ce serait dommage d'en rester là, dès le moment où, pour des raisons techniques que l'on peut comprendre, le transfert n'est pas pour cette année. Le transfert n'est pas pour l'année prochaine, il n'est pas encore pour une échéance que l'on peut définir, parce que le jour où il aura lieu, il devra avoir lieu de façon optimale, sans qu'il n'y ait le droit à l'erreur.

Cet intervalle aurait été un temps perdu et je veux me féliciter de ce que vous preniez une initiative pour d'ores et déjà pouvoir agir dans le discours bien sûr, mais aussi dans l'action par rapport à ces moyens détournés de la collectivité.

Monsieur Guisse, je veux aussi vous remercier pour la précision que vous avez apportée par rapport au recouvrement, parce que tout à l'heure, il y avait un peu une nuance qui était restée sans que l'on puisse la mesurer. Ici, les chiffres sont clairs : 15 000 dossiers, 90 000 euros. Les choses sont très claires et même si l'on peut se dire que 90 000 euros, c'est dommage, en même temps lorsqu'on les rapporte aux 15 000 dossiers, on comprend la décision que vous avez prise et les frais de recouvrement qui auraient été certainement supérieurs à cette somme s'ils avaient été actionnés.

J'ai également pris note des propos de M. Mossay quant aux délais pour l'implémentation du logiciel. Là derrière, c'est aussi un appel au Gouvernement pour que, dans cette procédure, on mesure bien qu'il n'y a pas de jour de trop et qu'à chacune des étapes, il n'y ait pas de délai qui soit perdu dans des passages de relais pour qu'en 2019 les tests nécessaires puissent être faits et éviter de se retrouver devant le mur et de foncer dedans. Ce n'est pas ce que M. Mossay a dit, je ne cherche pas du tout à déformer ses propos, mais on voit bien que tous les jours compteront.

Un dernier point que je n'ai pas évoqué dans mon propos initial – mais je voulais profiter de la présence de M. Mossay pour y venir parce qu'il ne vient pas toutes les semaines et on le comprend – c'est l'enjeu de la lisibilité budgétaire, puisque l'on voit que l'on travaille ce nouveau logiciel. Cela offre aussi une opportunité de revoir certains éléments. Aujourd'hui, lorsque l'on regarde nos budgets au 21<sup>e</sup> siècle, on peut se dire que des améliorations extrêmement importantes peuvent être menées dans la possibilité pour les citoyens – pour les parlementaires certes – de lire ces documents. Aujourd'hui, ils donnent encore l'impression d'être au temps de la mécanographie, avec des colonnes extrêmement rigides, un vocabulaire technique, des

documents figés, c'est la limite des documents PDF. La moindre personne qui veut se dire : « Sur telle politique, je souhaiterais mener une analyse sur les cinq dernières années, par exemple, de voir l'évolution, tenant compte des ajustements, tenant compte des réallocations ou des transferts », même pour un seul article budgétaire, il vous faut deux ou trois heures. Là, l'outil informatique que nous avons aujourd'hui, au 21<sup>e</sup> siècle, et ce travail qui a lieu avec ce nouveau logiciel dans les années qui viennent, doivent certainement permettre d'intégrer cette préoccupation. C'est tout le débat sur les données ouvertes à l'extérieur aussi de la part du service public. Je suis certain que c'est un enjeu que l'on peut ajouter pour une réelle plus-value et sans amener des lourdeurs administratives, puisque cette souplesse d'utilisation en réalité bénéficiera aussi et sans doute prioritairement au service public lui-même.

Monsieur le Président, j'admets à nouveau que je suis un peu sorti pour ce dernier point du cadre, mais l'occasion était donnée d'aborder ce défi.

**M. le Président.** - La parole est à M. Knaepen.

**M. Knaepen (MR).** - À mon tour je vous remercie pour les exposés transparents auxquels nous avons eu droit aujourd'hui. Je ne voudrais pas reprendre in extenso ce que mon collègue, M. Crucke, a dit par rapport au programme même du GCOM, mais j'ai une image : 26 ans pour un programme informatique auquel on a rajouté des patches, on a mis des couches de lasagne, c'est un peu comme si l'on se mettait à travailler avec un Commodore 64. Je suis un peu abasourdi quand on voit, malheureusement, que la fonction publique travaille avec des outils totalement obsolètes et que vous l'avez dit aux ministres responsables dans votre carrière : « On va dans le mur » ; et on n'a pas fait l'effort de changer le programme informatique. N'importe quelle société ne vivrait plus aujourd'hui si elle devait encore utiliser un programme qui a 25 ans. Vous avez beaucoup de mérite, Monsieur Mossay, de travailler avec des outils aussi obsolètes. Je suis un peu triste, comme mon collègue, que vous n'ayez pas écrit, parce que travailler avec un outil qui a 25 ans, dans aucune entreprise on ne travaille avec des outils qui ont 25 ans. Moi-même, modestement, 25 ans de travail, j'en suis au troisième programme informatique complètement renouvelé pour nous adapter aux changements. C'est vrai que vous avez eu beaucoup de courage.

Deuxième petite question, la collaboration est-elle prévue au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles par rapport aux changements informatiques ? J'ai cru comprendre aussi qu'à la Fédération, ce programme avait une vingtaine d'années – je pense qu'il est de 1992 – et il y a aussi à mon avis un certain nombre de synergies à faire et à mettre en œuvre. Je pense que l'on pourrait peut-être faire des économies d'échelle à ce niveau. J'ai cru comprendre que les synergies s'éloignaient, que l'on n'avait plus du tout envie de

travailler ensemble. Donc, cela m'inquiète un peu. De ce côté, je voudrais que vous me rassuriez, Monsieur Mossay.

Par rapport au programme informatique avec lequel vous avez travaillé pendant 25 ans, quel était le montant annuel de la maintenance ? Parce que vous dites qu'aujourd'hui un nouveau programme coûtera 30 millions d'euros. Mais la maintenance aujourd'hui, en 10 ans, vous avez tout à fait économisé cela. N'a-t-on pas un argument au niveau du ministre en disant : « Vous auriez pu changer ce programme parce qu'il nous a coûté deux fois 30 millions d'euros sur ces 10 dernières années » ; par exemple, en maintenance ?

La troisième question pour M. Guisse quand vous dites que le département du recouvrement est toujours en construction. C'est de la folie. Le département du recouvrement est toujours en construction. Vous avez même précisé : « Il n'y a pas eu le moindre recouvrement pendant trois ans ». Pour moi, c'est de la totale irresponsabilité. Je ne peux pas comprendre que, pendant trois ans, on ne fasse pas de rappel, parce que l'on parle de crédibilité de la Région, mais elle passe par là aussi. Il faut faire un rappel aux gens qui doivent de l'argent à la Région. À partir du moment où l'on ne paie pas, pas de problème. Là, j'aimerais avoir un peu plus de précisions.

**M. le Président.** - La parole est à M. Jeholet.

**M. Jeholet (MR).** - Je voudrais profiter aussi d'avoir M. Guisse dans cette commission. Ce n'est pas la première fois que l'on entend la DGO7 dans cette commission. Il y a déjà eu des expériences passées où l'on venait nous expliquer que tout allait bien, qu'il n'y avait pas de souci, qu'il ne fallait pas se tracasser, que la redevance télévision, tout allait être en ordre. Je ne dis pas qu'il n'y a pas eu d'amélioration, que du contraire, on sent qu'il y a une prise en main, ce qui n'était pas le cas précédemment. Je ne focalise pas sur M. Antoine, même s'il a une responsabilité lourde – très lourde – mais je pense que cela remonte aussi au-delà à M. Antoine. Mais on ne va pas faire le procès de personnes qui ne sont plus là aujourd'hui.

*(Réaction d'un intervenant)*

Non, mais je suis très clair : il y a une responsabilité qui est très lourde. Je peux vous rappeler toutes les interventions qui ont été faites en Commission du budget, mais en Commission de la fonction publique puisque, Monsieur le Ministre Lacroix, par le passé, il n'y a pas toujours eu des compétences budget et fonction publique sous la casquette d'un même ministre et qu'il y a eu aussi, sous la précédente législature, je me souviens par exemple avoir interrogé M. Nollet plusieurs fois en disant : « Comment est-ce possible de laisser l'administration fiscale, la DGO7, dans un état comme celui-là ? ». Il y a une responsabilité lourde,

essentiellement ces 10 dernières années, par rapport au constat.

Monsieur Guisse, quand vous dites : « Il n'y a rien de grave, on a mis de l'ordre ». Je vais prendre un exemple et je voudrais peut-être vous interroger sur l'état de la situation par rapport à la redevance télévision. Quand vous dites : « Il n'y a rien de grave » ; non. Si ce n'est que pour éviter la prescription, on envoie à toute une série de personnes des huissiers. On a déjà eu souvent le débat de la bonne foi, de la mauvaise foi concernant la redevance télévision, mais parfois aussi des publics – j'insiste – précarisés qui pour des raisons valables ou moins valables, peut-être, certes, mais n'ont pas payé leur redevance télévision et aujourd'hui, doivent payer des montants allant de 400, 500, 600, 700, 800 euros. Et donc quand vous dites que vous êtes chargé de faire le travail, oui certes – et je pense que tout impôt qui est dû doit être payé, je suis pour l'équité fiscale, je n'ai pas de problème par rapport à cela. Mais je dis que cela touche aussi des personnes de bonne foi, des personnes précarisées et donc ma question est : « est-ce qu'il y a aussi de l'humanité par rapport à la politique de recouvrement prévue aujourd'hui ? » Parce que la politique d'envoyer des huissiers, quand même, est une politique extrême et cela touche pas mal de Wallonnes et de Wallons, et je souhaiterais avoir un état des lieux précis par rapport à la redevance télévision et les huissiers qui sont envoyés un peu partout en Wallonie.

Deuxième élément : vous avez abordé un élément essentiel qui est le précompte immobilier. On le sait, c'est un impôt régional qui aujourd'hui est toujours enrôlé par le Fédéral. Il y a des problèmes. On parle beaucoup de l'intérêt des communes, il faut être soucieux des problèmes que rencontrent les communes aujourd'hui. Je l'accorde, il y a dans les prévisions qui sont faites par rapport aux communes, je pense, un véritable problème – sans parler de la sixième réforme de l'État et des divergences qu'il y a pu avoir entre les estimations pour les communes en 2015 et ce qu'elles auront réellement. C'est un véritable problème et – moi je l'accorde – c'est le Fédéral, aujourd'hui, qui enrôle. Soyons clairs : quel est l'intérêt financier qu'il a d'enrôler le plus correctement possible le précompte immobilier. Je ne dis pas qu'ils ont raison, mais à un moment donné il y a un véritable problème.

Monsieur Onkelinx, vous faites des yeux... Est-ce qu'il faut vous dire comment on a enrôlé les taxes régionales pendant 10 ans ? J'ai l'honnêteté de dire qu'à un moment donné – probablement au niveau fédéral – ce n'est pas la priorité absolue, étant donné que les recettes sont essentiellement régionales et elles sont essentiellement pour les pouvoirs locaux, les provinces et les communes. Il est enrôlé – je le rappelle, gratuitement – il n'y a pas de problème par rapport à cela. Il y a un problème dans l'estimation. Mais quand on demande aujourd'hui aux communes de plus en plus d'avoir une politique sur le plan financier pluriannuel,

de faire une prévision, de faire des perspectives, c'est compliqué quand il y a divergence comme cela entre les estimations et ce que les communes reçoivent effectivement. C'est compliqué à un moment donné d'avoir une différence de 900 000 euros en 2015 alors que j'avais juste un budget en équilibre, quand on me dira que les 900 000 euros, ce n'est pas grave, je les aurai en 2016. En attendant, en 2015, que fait-on ?

Je dis, il y a urgence et j'aimerais savoir le timing, parce que cela ne va pas être évident. Quand on parle de deux ans, de trois ans, est-ce que c'est un timing ? Je me réjouis, je voudrais même aller beaucoup plus vite : il y a une proposition, qui est à l'arrière, qui a été déposée par le groupe MR et que l'on a déjà présentée. J'attire l'attention sur le fait que si l'on veut que ce précompte immobilier soit perçu correctement – et il l'est aujourd'hui – avec des prévisions de plus en plus fiables pour les communes, pour avoir une politique financière pluriannuelle rigoureuse et précise, que la Région joue son véritable rôle – je le rappelle, c'est un impôt régional.

C'est le deuxième élément et je souhaiterais savoir où vous en êtes concrètement et quel est, selon vous, le timing raisonnable.

Troisième élément de questionnement. Par rapport à la taxe de circulation et de mise en circulation. M. Antoine n'a pas fait grand-chose sous la précédente législature, mais moi je me souviens qu'il a fait une grande conférence de presse, même décentralisée. Il a été dans toutes les régions exposer un peu les cow-boys qu'il mettait en place, avec les voitures, les véhicules, pour faire des contrôles, « on allait voir ce que l'on allait voir », le Fédéral n'enrôlait pas bien, on allait avoir une augmentation de la fiscalité automobile, parce que la Région et M. Antoine allaient prendre leurs responsabilités et allaient faire avancer les choses. Je souhaiterais avoir un bilan par rapport à cela. Notamment par rapport à ces déclarations, de voir le décalage puisque dans les comptes et budgets que l'on a pu analyser depuis, je n'ai pas vu évidemment – que du contraire – une grande différence, ou plutôt une moins-value de ces taxes-là. Et voir aussi comment ces contrôles, aujourd'hui, s'effectuent par rapport à la fiscalité automobile, puisque des équipes avaient été présentées en grande pompe.

Quatrième question et – c'est peut-être pour M. Mossay – par rapport au système informatique. Le problème informatique en Région wallonne n'est-il pas dû aussi au monopole d'une société en matière informatique, un contrat léonin que l'on connaissait évidemment bien, qui a été aussi décrié et débattu – et je me souviens que Véronique Cornet est souvent intervenue sur le sujet. Quand je regarde un peu le coût informatique, ce que la Région wallonne a payé en matière informatique : ce n'est pas rien en matière d'investissement, en matière de maintenance les 15 dernières années, puisque l'on a fait référence aux

15 dernières années. Avec quels résultats ? J'ai l'impression que là – mais vous pourrez peut-être mieux répondre que moi – il y a quand même un décalage entre ce que l'informatique a coûté à la Région wallonne ces 15 dernières années, et les résultats qui ont été obtenus.

**M. le Président.** - La parole est à M. Mossay.

**M. Mossay**, Directeur général de la Direction générale transversale du budget, de la logistique et des technologies de l'information et de la communication du Service public de Wallonie. - Je vais répondre déjà à M. Jeholet. Je vais faire un tour inverse. Vous n'avez peut-être pas remarqué, mais dans le PowerPoint que je vous ai adressé je vous ai dit qu'il y avait eu un audit qui avait fait le point sur les coûts. Je vais répondre en même temps à M. Knaepen. Vous appelez GCOM Commodore 64. Je ne peux pas embrayer sur le fait d'y comparer GCOM, qui assure un tel traitement de masse de données, qui a été audité, je vous ai indiqué que c'était un coût moyen inférieur à la moyenne européenne. Je transmettrai l'étude en question menée en 2007-2008. Oui, il y a du COBOL, je n'ai pas dit qu'il y avait que du COBOL. Je trouve donc le propos déplacé et je ne peux pas répondre sur le Commodore.

En ce qui concerne les coûts, M. Jeholet, il y a eu audit et on a constaté que par rapport à la moyenne européenne dans les services publics, c'était un coût moyen inférieur et c'était une qualité moyenne supérieure.

J'entends, en tout cas sur ma gauche – c'est peut-être dû à l'endroit où je suis assis – que l'on décrit l'outil. Cet audit a été mis sur la table et a été transmis, je pense, à l'époque, au Parlement. C'est vrai, ce n'est pas moi qui l'ai écrit. J'écris assez rarement.

*(Réactions dans l'assemblée)*

Ce n'est pas une question d'humilité ou pas. C'est simplement que je suis désolé : je ne sais pas répondre sur le Commodore 64, par rapport à une machine qui traite autant de millions de données. Ce n'est pas possible.

En ce qui concerne toujours M. Knaepen, concernant la collaboration Fédération Wallonie-Bruxelles, je vous dirai que mes services travaillent. Mais une des conditions pour avancer, et avancer fortement sur les cahiers de charges, c'est aussi par rapport à la législation et aux dispositions légales. Donc, si nous disposons des dispositions légales wallonnes, en ce qui me concerne, je ne dispose pas des mêmes dispositions pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il m'est donc difficile de tenir compte des dispositions légales de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En ce qui concerne le montant annuel, c'est un peu la même réponse tout à l'heure. Je transmettrai, comme je l'indiquais, l'audit des moyennes inférieures et positives.

Je reviendrai sur la question parce que M. Crucke était revenu sur le montant de 30 millions et donc je ferai un lien.

Je vois que M. Hazée est parti, mais je vais néanmoins répondre à sa question sur la lisibilité et sur la disponibilité des informations.

Oui, si l'on veut examiner quelle a été sur un article de base, sur cinq ans, la politique de la Région, je vais dire ceci : je voudrais signaler qu'à l'appui des documents budgétaires dans l'exposé régional, vous avez des statistiques d'exécution budgétaire sur cinq ans. C'est vrai elles ne sont pas faites strictement par article, elles sont faites par programme d'activités. Comme je l'ai dit la spécialité c'est par programme d'activités.

Si l'on parle du logement privé, c'est un programme, ce ne sera pas simplement un article d'étude, un titre de subsides, ce sera la politique. Par contre, vous pourrez trouver les moyens liquidés toujours dans les annexes de l'exposé général, mais sur trois états d'exercices.

Dire qu'il faut trois heures pour un article, cela dépend de l'habitude que l'on a des documents budgétaires. En ce qui nous concerne, je voudrais vous signaler que nous mettons sur le site du SPW les documents du budget initial qui ont été déposés au Parlement avec les documents que vous avez voté – et donc il y a l'exposé général, tous les exposés particuliers. C'est mis à disposition sur le site, on peut saisir les documents et nous le faisons depuis 20 ans.

Avant, c'était d'ailleurs un CD-ROM qui était déposé sur les bancs, mais depuis que les délais sont restreints, nous n'avons plus le temps de faire ce CD-ROM. Si vous vous rappelez, quand vous cliquez sur un article de base, automatiquement vous tombez dans le programme justificatif correspondant. Ce travail est poursuivi, mais il est mis sur le site début janvier.

Je reviens aux questions de M. Crucke. Concernant la dématérialisation des marchés publics, chaque Direction générale gère ses marchés publics. Là je suis désolé, je ne m'en occupe pas. Enfin oui, au niveau informatique parce que l'informatique travaille de façon transversale, mais la dématérialisation relève d'une administration fonctionnelle. Sur cet aspect-là et sur les critiques dont vous avez fait mention, cela ne relève pas de mes services.

Monsieur Crucke, vous êtes de nouveau intervenu sur la problématique des inventaires et sur différents aspects.

Pour les cartes carburant, je voudrais rappeler qu'il y avait une Direction générale qui n'était pas à même de fournir toutes les informations que les autres Directions générales pouvaient fournir. Le ministre a invité les services à une meilleure coordination et nous avons procédé à l'*upgrading*, c'était l'utilisation du logiciel SPA. Nous avons procédé à l'*upgrading* de toutes les

directions générales, donc c'est fait depuis octobre ou septembre. Pour la Direction générale qui n'utilisait pas du tout SPA, le logiciel est en voie d'y être implémenté, et c'est une question de quelques semaines – c'était six mois maximum – c'est donc en cours.

Je dirais il y avait certaines informations qui n'étaient pas livrables parce qu'ils n'utilisaient pas ce logiciel. Maintenant, ce le sera. Il n'y avait pas de possibilités de détournement. C'est une question de livraison informatique et de transfert de données informatiques.

En ce qui concerne l'audit sur les inventaires, je ne vais pas toujours contredire la Cour des comptes. D'ailleurs je ne l'ai pas contredite, simplement j'ai une appréhension, « la bouteille à moitié vide, à moitié pleine ». Le tout est de voir si l'on aime le vin ou bien si l'on ne l'aime pas. Ici, pour la problématique des inventaires, oui, il y a une série de manquements. Le ministre a invité l'administration à en faire une priorité. J'ai indiqué tout à l'heure – mais je n'ai peut-être pas été assez clair, vous n'avez peut-être pas pu faire le lien – que nous avons installé un logiciel SILOG – Système informatique pour la logistique mobilière – qui va gérer...

*(Réaction d'un intervenant)*

Ultérieurement il sera prévu – on est monté dans les pavés tout à l'heure – l'interface avec la nouvelle machine, il y aura échange de données par rapport à la comptabilité patrimoniale.

Par ailleurs, nous avons en préparation un projet que j'ai appelé tout à l'heure – Agamemnon – qui, lui, concerne la logistique immobilière, avec le relevé des bâtiments, avec tous les coûts afférant au bâtiment – que ce soit l'assurance, les consommations, les travaux, et cetera. Ce projet est relativement avancé – enfin, la définition du projet est relativement avancée – et elle devra faire l'objet d'un marché public bien entendu.

En ce qui concerne les autres questions. Y aura-t-il bien une décision, en 2017, d'attribution du marché pour le cahier de charge WBFIn ? Je vous ai indiqué les délais tels que l'on pouvait les imaginer. Si nous avons un souci de marché avec des recours, si nous avons des offres qui nécessitent une négociation plus longue que... « si, si, si », on pourrait avoir des difficultés.

Je suis désolé, je ne signera pas que l'on attribuera début 2017, c'est la prévision que l'on fait. Je me dis que vous avez voulu être mon avocat tout à l'heure, et cela m'a un peu gêné parce que dans le contexte actuel, moi je préfère ne pas en avoir besoin. Je vous dis les choses comme je le sens aussi. Je vais donc en rester là sur le sujet.

En ce qui concerne les 30 millions. J'ai lu 30 millions, je n'ai pas écrit 30 millions. Je ne pense pas que mes services aient écrit 30 millions. Je ne sais pas

comment ils ont été construits ces 30 millions. Le GCOM a un coût annuel. Au moment où l'on va implanter le nouveau projet, GCOM sera encore là. Il va y avoir un coût supplémentaire additionnel. Quand la nouvelle machine sera bien établie, normalement en 2020 – mais il y a 12 mois – on arrêtera GCOM. Voilà un peu le trajet. Donc là, il va y avoir une superposition.

Lorsque vous allez attribuer le marché, vous allez avoir une série de coûts à exposer pour la mise au point de l'outil dont une série de pans existent déjà – tous ces logiciels ont évolué. Il va donc y avoir une série de coûts pendant l'implémentation. Arrivé en 2020, on arrivera au coût d'exploitation. S'il n'y a pas d'évolution légale, s'il n'y a pas d'adaptation de différentes natures – je ne sais pas moi, si l'on imagine de faire le budget en trois dimensions – il faudra bien adapter le logiciel parce que cela je dois reconnaître que l'on ne l'a pas prévu ici.

Donc, si cela arrivait, il y aura des coûts additionnels au coût d'exploitation habituel. Si l'on a fait les coûts sur six ans – cela peut peut-être m'étonner, mais il faut voir comment les 30 millions ont été comptabilisés. En tout cas, mes services écriront, eux, et expliqueront les montants en mai.

Monsieur Crucke, vous êtes revenu sur le fait que je n'avais pas écrit pendant 15 ans. Oui, enfin, j'ai quand même écrit pendant 15 ans, mais pas nécessairement cela, ou bien je ne m'en souviens pas. Maintenant, dans tout le déroulé que je vous ai expliqué, vous avez peut-être perçu que si nous participions – et très activement – à divers travaux, ce n'est pas nous qui avons la responsabilité de les mener, et donc je n'étais pas en charge des PV, si PV il y avait. Et je n'ai pas à regretter parce qu'il n'y a pas de regrets, ni de remords. Voilà M. Crucke. Je vous remercie.

**M. le Président.** - La parole est à M. Guisse.

**M. Guisse**, Directeur général de la Direction générale opérationnelle Fiscalité du Service public de Wallonie. - Je vais globaliser un petit peu cette fois-ci, plutôt, par rapport à la première fois.

On a parlé du recouvrement. C'est vrai que c'est un volet vraiment très important de l'administration fiscale wallonne. Qui dit reconstruction ne veut pas dire que l'on ne fait rien, je vous rassure. Mais je ne peux pas nier que c'est un département qui a beaucoup souffert, et je ne vais pas refaire l'histoire de ce département-là, qui s'est retrouvé sans marché public huissier pendant pratiquement deux ans, qui n'a pas eu de chef attitré pendant des mois. Donc, pour information, lorsque j'ai pris mes fonctions le 11 mai, j'ai cumulé directeur général et inspecteur général au recouvrement huit mois, ce qui n'est pas confortable du tout. Depuis maintenant à peu près quatre mois, j'ai enfin un patron du recouvrement qui est un « pro » du recouvrement qui

vient du SPF Finances et qui est en train de m'implémenter toute une série de solutions tout à fait performantes.

C'est vrai que pour l'instant, le seul moyen de recouvrement de masse, dont nous disposons, ce sont les huissiers de justice. Je rappelle que nous devons, quasiment, lancer en régime plus de 100 000 contraintes par an. C'est énorme, c'est du recouvrement de masse, ce n'est pas du recouvrement de grosses sommes, et donc, pour l'instant – je répète – notre seule arme, ce sont les huissiers de justice et nous préparons, nous mettons au point d'autres voies. Je pense à la saisie simplifiée, par exemple, qui est en train de s'implémenter, mais cela ne se fait pas d'un claquement de doigts, cela implique d'avoir accès aux informations financières, aux saisies sur salaire, mais c'est un système qui coûtera moins cher, in fine, à tout le monde. Pour l'instant, ce sont les huissiers de justice qui assurent le recouvrement de masse.

C'est vrai que j'aime la formule, M. Jeholet : le recouvrement à visage humain, je l'ai utilisée. Maintenant, ça reste du recouvrement quand même. Il y a des gens de bonne foi – j'en suis convaincu comme vous – c'est un des volets de mon métier les plus compliqués, humainement. Je signe, chaque jour, des courriers à des redevables, où je me dis « Mon Dieu ! », j'imagine la détresse humaine qui se cache derrière. Maintenant, comment faire la part des choses entre la bonne foi et les gens qui trichent sciemment – parce qu'il y en a aussi ? Je n'ai pas d'autre choix que d'appliquer la loi. Je ne peux pas laisser prescrire un droit, et la seule arme dont je dispose ce sont les plans de paiement que l'on utilise un peu. Nous accordons certains plans de paiement à des redevables qui en ont vraiment besoin. D'accord pour le recouvrement ?

Voilà un petit peu l'histoire du recouvrement, mais j'ai vraiment bon espoir qu'avec ce monsieur qui est arrivé, il y a quatre mois chez moi – donc, c'est M. Muelens, Patrick Muelens pour ceux qui le connaissent du SPF Finances – il a de très belles solutions, il est en train de me mettre en place de très belles choses et nous avons déjà commencé des partenariats où je pourrai, demain, recouvrer des montants pour d'autres collègues du SPW.

On commence vraiment à réfléchir avec deux, trois collègues, pour voir comment pouvons-nous, quelque part, avoir un effet de synergie, un effet d'ensemble pour ne pas recouvrer uniquement des véhicules, mais, pourquoi pas, recouvrer une taxe qui serait due dans une autre matière.

Voilà, on y travaille, et je pense que d'ici 18 à 24 mois, nous pourrions vraiment avoir un département tout à fait transversal qui pourra fonctionner de manière tout à fait correcte.

Les brigades de contrôle véhicules, elles vont très bien. C'est une brigade qui est rentable, il faut le dire. Contrairement à d'autres services qui ont des rôles sociétaux, ici on a vraiment un service qui est rentable, il rapporte plus d'argent qu'il ne coûte. C'est un beau bras armé, j'ai une dizaine de véhicules qui tournent en permanence sur le réseau et nous rajoutons, récemment, 13 véhicules pour le péage kilométrique, mais qui seront affectés, vraiment spécifiquement, au péage kilométrique dans un premier temps. Donc, nous avons un vrai bras armé qui constitue, quelque part, aussi, un moyen de recouvrement.

Le précompte immobilier : je vous rejoins effectivement. En tant que Directeur général, je veux reprendre cette matière, je veux le faire, c'est urgent, je reconnais que c'est urgent. Mais, mon message entendez-le : je veux le faire bien. Quelque part, tirons les enseignements du passé, je ne vais pas juger, mais en tout cas, je crois que l'histoire est importante. J'essaye de comprendre pourquoi on a eu des ratés en fiscalité des véhicules. Je n'ai pas dit que ce n'était pas grave, j'ai dit que l'on devait relativiser la gravité, c'est important. Il faut comprendre pourquoi on a eu des problèmes, et je ne veux pas reproduire les mêmes erreurs.

Un des préalables, c'est de bien comprendre la matière que l'on va reprendre. Ce que je fais concrètement aujourd'hui, mes équipes – sur deux volets – sont en train de préparer des manuels du précompte immobilier, des droits d'enregistrement et des droits de succession – vraiment la connaissance fiscale, métier – et mes analystes sont en train de voir, comment on peut travailler demain avec nos logiciels, des bases de données que l'on n'aura pas, donc je dois quand même vivre demain avec des données que je n'aurai pas à disposition. Comment peut-on organiser les échanges avec le SPF Finances pour avoir ces informations-là ? Et donc, on joue sur les deux volets en même temps : le métier et l'aspect analyse pour voir comment on peut faire. Mais tout cela prend du temps, même en allant vite, même en ayant des gens brillants, nous sommes partis quand même pour des mois.

Il faut bien s'en rendre compte. Il ne faut pas s'aventurer et reprendre ces familles de taxes tant que l'on n'est pas prêt à le faire sérieusement. C'est vraiment mon message. Je pense avoir fait un petit peu le tour des principales questions.

**M. le Président.** - La parole est à M. Jeholet.

**M. Jeholet (MR).** - Par rapport à cette question-là, est-ce que vous regardez, vous étudiez, la façon dont cela s'est fait en Flandre ? Puisque la Flandre l'a fait et donc avec le Fédéral : est-ce qu'il y a des contacts pour voir comment, justement, ce transfert s'est fait en Flandre ?

**M. Guisse,** Directeur général de la Direction générale opérationnelle Fiscalité du Service public de

Wallonie. - Oui, tout à fait, je trouve que l'on a d'assez bons rapports, mais j'ai souvent constaté cela dans ma carrière. J'étais aux travaux publics avant, on ne s'entendait pas trop mal avec nos homologues flamands parce que, quelque part, on n'est pas en conflit. Chacun a sa zone de compétences et je trouve que les contacts que l'on a avec VLABEL – donc ce sont mes homologues flamands – sont relativement bons.

Maintenant, une solution n'est pas transposable en l'état. Eux ont pris le choix, pour les droits d'enregistrement et de succession, d'une certaine organisation, qui n'est peut-être pas nécessairement celle que l'on prendra chez nous – c'est assez majeur. Et en précompte immobilier, c'est vrai qu'eux ont repris ça très tôt. Je pense que maintenant cela fait 15 ans qu'ils ont repris la matière, l'organisent un peu différemment. On ne peut pas toujours transposer en l'état, mais on peut, en tout cas, s'inspirer de ce qui a été fait ailleurs.

Un partenaire de choix, pour moi, c'est la Région bruxelloise, pour l'instant, qui prépare sa reprise de précompte immobilier. On a de très bons rapports et on est vraiment en contact assez étroit pour étudier, ensemble, la meilleure façon de faire.

Monsieur Crucke, je vous vois sourire, je comprends, mais je n'irai pas beaucoup plus loin dans le débat du passé. Je vous dis, j'ai regardé, j'étudie l'histoire, j'essaye de comprendre l'histoire, mais je ne suis pas un juge, je ne suis pas un censeur, je n'en dirai pas plus aujourd'hui. Je ne peux pas reprocher des faits majeurs à des personnes, qu'ils soient fonctionnaires ou hommes politiques.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Lacroix qui a encore quelques précisions à apporter.

**M. Lacroix**, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - C'est par rapport au timing, puisque les questions m'ont été posées également par M. Crucke et M. Hazée.

Notamment, M. Hazée – mais cela intéressera tout le monde – pour le 15 juin 2016, outre le travail que j'ai déjà listé, le consultant doit rédiger un rapport qui sera présenté à la *task force* et au Gouvernement wallon. Ce rapport comportera des recommandations pour chacune des entités recensées quant à la maîtrise des risques et du contrôle interne et quant à un éventuel rapatriement au sein du SPW. C'est lié. Je vous propose de revenir, en fonction du calendrier parlementaire, sur ce sujet dans cette commission. Pour rappel, je m'étais engagé, d'ailleurs, à envisager de nous revoir trimestriellement pour faire le point sur les différentes questions, les différents débats et les différentes décisions que le Gouvernement wallon prenait dans ce dossier.

**M. le Président.** - La parole est à M. Crucke.

**M. Crucke** (MR). - Je remercie les hauts fonctionnaires qui sont présents et je peux aussi

comprendre le devoir de réserve. D'ailleurs, je pense que vous avez utilement éclairé la commission, et je vous avoue que, même si parfois les réponses ne vont pas jusqu'où l'on aimerait – en toute transparence – qu'elles puissent aller, c'est aussi votre statut qui ne le permet pas.

Je pense que, clairement, vous avez donné malgré tout des réponses qui sont importantes. Et nous ne pourrions pas – et je le dis au président ici – terminer sur ces auditions-là. Il y a des responsabilités politiques qui ont été manifestement engagées et pointées. Moi, je souhaite – c'est la première remarque que je fais – que le président de ce parlement puisse être entendu puisqu'il était à l'époque ministre fonctionnel dans ce dossier.

J'ai par contre une question pour le ministre Lacroix par rapport aux 30 millions d'euros. M. Mossay a dit que ce n'était pas son administration qui a avancé ce chiffre de 30 millions d'euros, mais vous l'avez cité en commission, à un moment donné. D'où vient ce chiffre de 30 millions d'euros ? Comment le décortique-t-on ? Comment s'explique-t-il et que recouvre-t-il ?

**M. le Président.** - La parole est à M. Knaepen.

**M. Knaepen** (MR). - Je ne veux pas accabler M. Mossay par rapport au programme informatique, mais comme le dit mon collègue, M. Crucke, c'est une irresponsabilité politique pour un ministre de ne pas avoir proposé à son administration le changement du programme informatique. Vous n'allez pas me sortir de l'idée qu'un programme qui a 25 ans, où l'on a effectivement « patché » des adaptations, ce n'est pas un programme *up to date*. C'est cela que je voulais vous dire, Monsieur Mossay. Vous avez dû travailler avec un outil un peu obsolète.

Vous n'avez pas répondu par rapport à la maintenance annuelle du GCOM. Avez-vous un chiffre ? Vous pouvez me le transmettre par après, c'est comme vous le souhaitez. Je serais vraiment intéressé à avoir cette information.

Je demande politiquement à M. le Ministre Lacroix d'essayer de rencontrer – et je sais que vous le faites – régulièrement le ministre Flahaut pour essayer de trouver des synergies pour ce programme. On va avoir des économies d'échelle importantes si l'on a, demain, un seul et même programme. Même si une autre législation change, on peut probablement faire d'une pierre deux coups.

**M. le Président.** - La parole est à M. Mossay.

**M. Mossay**, Directeur général de la Direction générale transversale du budget, de la logistique et des technologies de l'information et de la communication du Service public de Wallonie. - Sur la problématique, je m'étais braqué sur le terme Commodore... Tout GCOM n'est pas écrit en COBOL. Il fait appel aussi, pour certaines de ses couches, à des technologies de dernier

cri. *Business object* est une machine particulièrement puissante dans des langages d'aujourd'hui, mais ces multicouches et tout cela engendre des coûts. Nous n'avons pas nécessairement ramé. C'est la bouteille à moitié vide ou à moitié pleine. Je regrette quelques fois que, dans certains rapports d'audit, on ne relève que ce qui ne va pas – ce qui nous est utile aussi. Nous préparions SILOG ; le rapport de la Cour est sorti et on a vu la logique de la Cour. On a vu si l'on était dans le bon sens ou pas et SILOG est déjà sorti. Pour Agamemnon, nous prenons en compte les remarques de la Cour. Dans les cahiers de charges que nous travaillons, nous avons tenu compte des rapports de la Cour de l'année dernière ou d'il y a deux ans sur GCOM avec les réversibilités, et caetera, où elle s'était posé des questions sur GCOM. Il n'y avait pas de souci, mais c'est vrai qu'il y a des particularités GCOM difficiles à comprendre.

En ce qui concerne le montant de la maintenance, si vous voulez bien, je ne vais pas revenir sur les 30 millions d'euros. Ce sera un montant qui sera livré au cabinet sur le montant actuel annuel. Tout dépend de quel logiciel va sortir du lot dans les attributions. On est en cours de faire du *benchmark* pour voir les coûts qui sont pratiqués ; il faudra comparer des pommes et des pommes. Si l'on prend un ERP qui ne prévoit pas de liaison avec les programmes de gestion des primes d'énergie, de primes logement, et cetera, et que l'on prend un ERP strictement comptable, oui, il fera la partie double, mais comment va-t-il gérer le répertoire régional wallon ? Comment les services vont-ils gérer les primes énergie, les primes logements, et cetera ? Cela nécessitera des adaptations aux ERP.

**M. Knaepen** (MR). - Le montant est au budget ?

**M. Mossay**, Directeur général de la Direction générale transversale du budget, de la logistique et des technologies de l'information et de la communication du Service public de Wallonie. - Oui, il est au budget. Pour le coût d'exploitation annuel, hors investissements particuliers, vous comptez 5 millions d'euros au coût d'aujourd'hui.

**M. le Président**. - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

**M. Lacroix**, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Concernant la question de M. Crucke sur les 30 millions d'euros, ce sont des chiffres qui ont été cités lors des différentes réunions. Je pense que c'est un chiffre a minima. Comme je m'y suis engagé, j'ai bien précisé qu'en fonction de l'évolution du cahier des charges, il était prévu, dès 2017, les enveloppes nécessaires au renouvellement du GCOM pour que le système fonctionne tel que le décret WBFIn le demande, c'est-à-dire pour rendre des comptes certifiés en 2021.

**M. le Président**. - La parole est à M. Crucke.

**M. Crucke** (MR). - J'entends bien que ce chiffre a été cité dans différentes réunions auxquelles je n'étais pas. Je ne peux qu'être présent en commission, Monsieur le Ministre. Ce n'est pas M. Mossay qui a cité ce chiffre. Il l'a bien précisé et je l'en remercie également. Je n'ai pas à surveiller votre agenda non plus, mais il faudra quand même me dire à quelles réunions et qui a avancé ce chiffre. On ne parle pas de cacahuètes et vous dites que c'est a minima. Je pense aussi que l'on sera au-delà, mais comme ministre du Budget, quand vous allez devoir faire votre budget, si vous dites à vos petits camarades au Gouvernement que vous avez besoin de 40 millions d'euros, ils vont vous poser la même question que moi : d'où vient ce chiffre ? J'essaie d'avoir une explication rationnelle. Si vous ne l'avez pas aujourd'hui, on peut poser une question ultérieurement pour revenir là-dessus. Ce n'est pas une difficulté.

**M. le Président**. - Chers collègues, je vous propose d'en rester là. Toute bonne chose a une fin.

Je vous propose de suspendre nos travaux quelques minutes.

*- La séance est suspendue à 17 heures 37 minutes.*

## REPRISE DE LA SÉANCE

*- La séance est reprise à 17 heures 46 minutes.*

**M. le Président**. - La séance est reprise.

## PROJETS ET PROPOSITIONS

### PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À RENFORCER LA LUTTE CONTRE LE DUMPING SOCIAL DANS LE CADRE DE L'EXÉCUTION DES MARCHÉS PUBLICS PASSÉS DANS LES ADMINISTRATIONS WALLONNES, DÉPOSÉE PAR MM. SAMPAOLI, DUFRANE, MME LAMBELIN, M. LEFEBVRE, MMES MORREALE ET POULIN (DOC. 387 (2015-2016) N° 1)

**M. le Président**. - L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution visant à renforcer la lutte contre le dumping social dans le cadre de l'exécution des marchés publics passés dans les administrations wallonnes, déposée par MM. Sampaoli, Dufrane, Mme Lambelin, M. Lefebvre, Mmes Morreale et Poulin (Doc. 387 (2015-2016) N° 1).

### *Désignation d'un rapporteur*

**M. le Président.** - M. Onkelinx est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

### *Exposé de M. Sampaoli, coauteur de la proposition de résolution*

**M. le Président.** - La parole est à M. Sampaoli.

**M. Sampaoli (PS).** - Monsieur le Ministre, chers collègues, dans le courant de l'année 2015, nous avons déjà eu l'occasion de nous pencher sur la problématique du dumping social par le biais d'une résolution qui, lors de son examen au Parlement, n'avait pas suscité d'opposition. Certains avaient voté pour ; d'autres s'étaient abstenus. Cela démontre l'importance de cette problématique.

Nous sommes tous concernés. Le dumping social est un fléau pour les travailleurs, pour les entreprises et pour les pouvoirs publics. Il fait baisser les recettes de la sécurité sociale, l'entreprise d'envoi payant ses cotisations sociales – quand elle les paie – dans son pays d'origine, diminuant ainsi la possibilité de rencontrer les besoins de chacun.

Le dumping social entraîne du chômage provoquant dès lors l'augmentation des coûts publics directement impactés. Le dumping social, en privant les travailleurs et les entreprises de revenus légitimes, entraîne une baisse de la consommation générale.

Le dumping social a également une conséquence pour les communes par le biais d'une baisse des recettes de l'IPP. De plus, le dumping social traite les personnes mises au travail dans des conditions bien souvent scandaleuses que ce soit en termes de rémunération – par exemple le chantier des archées de l'étang 2012, où les salariés étaient payés à 2,8 euros – des conditions de travail qui ne sont généralement pas respectées en termes de jours et d'heures ou de logement – certains se retrouvant hébergés dans des taudis ou ce que l'on pourrait appeler des hangars à bestiaux.

Je pense que notre devoir de parlementaire, mais aussi du Gouvernement, est de ne pas fermer les yeux. C'est pour cela que chaque opportunité qui nous est donnée de le combattre doit être saisie et je considère que c'est un devoir collectif et qu'aucun parti n'a l'exclusivité de ce combat.

C'est dans ce contexte qu'à mon initiative des parlementaires socialistes, qui sont mentionnés comme cosignataires, ont déposé une proposition de résolution visant à renforcer la lutte contre le dumping social lors de l'exécution de marchés publics, tant au niveau régional que des pouvoirs locaux.

Celle-ci vient compléter d'autres initiatives que vous avez prises, Monsieur le Ministre. Je veux parler ici de l'Observatoire des marchés publics, qui est un texte qui a été déposé par M. Marc Bollant en 2014 et qui sera concrétisé à votre initiative dans les prochaines semaines.

Que dit cette résolution ?

Ce n'est pas un réchauffé des initiatives précédentes.

Depuis l'année passée, le Conseil parlementaire interrégional, lors de sa commission conjointe Affaires économiques et Affaires sociales de septembre 2015, a pu à nouveau mesurer l'ampleur du dumping social, tant chez nous que chez nos voisins puisque la France est confrontée à la même problématique et la Rhénanie-Palatinat, dans le cadre du CPI, exprimait exactement la même chose.

C'est dans ce contexte que le CPI a voté à l'unanimité des recommandations sur le sujet. L'ensemble des partis présents dans cette commission était associé et a marqué leur accord sur ce qui a été formulé.

Chaque jour, on constate que le dumping social existe, qu'il est quelque part un cancer pour notre économie. On ne va pas rappeler Oplabbek et les 300 camions. On peut voir, hier, la problématique des chantiers à Liège, à Charleroi, la problématique de l'HORECA, la problématique des transports, la problématique d'autres secteurs. À cela viennent s'ajouter aujourd'hui, mais dans un autre contexte, les informaticiens puisque dans le cadre d'un accord intervenu au niveau du Fédéral à l'époque, transféré aux Régions, une main-d'œuvre indienne en termes informatiques est en train de s'implanter sur le marché au détriment de nos travailleurs.

Je ne suis pas en train de dire que les travailleurs étrangers n'ont pas le droit de travailler, bien au contraire, mais il importe que chacun soit traité sur un strict pied d'égalité et que les cotisations sociales des entreprises qui emploient des travailleurs détachés soient payées dans le pays qui accueille et non pas dans le pays détachant.

Avant de résumer la proposition de résolution, je voudrais vous demander, Monsieur le Ministre, comment vous appréhendez la proposition de transposition à minima de la directive marchés publics qui est exposée actuellement au Fédéral. Elle était débattue en Commission des finances, si je ne m'abuse, le 9 mars 2015 ; le ministre présent était M. le Ministre Borsus, les autres ministres en charge directement de ce dossier, MM. Tommelein et Vandeput, n'étant pas présents.

À travers notre proposition de résolution, nous demandons au Gouvernement wallon que les pouvoirs publics régionaux privilégient des appels d'offres et des

procédures négociées sans publicité comme mode de passation pour valoriser d'autres critères que le prix. Le respect des notions de la durée d'occupation des travailleurs détachés et leur non-remplacement, délai fixé à maximum 24 mois. Nous demandons également que l'entreprise exerce des activités substantielles sur le territoire où elle est établie, qu'il y ait une relation directe dans l'entreprise d'envoi et chaque travailleur détaché, que ces travailleurs exercent une activité semblable à celle exercée dans l'État d'envoi, que l'adjudicataire puisse fournir l'attestation A1, c'est-à-dire la preuve que les cotisations sociales sont payées dans le pays d'envoi – même si c'est insuffisant, c'est déjà un pas – et le formulaire de la LIMOSA, c'est-à-dire l'information à la Belgique du détachement du travailleur, et ce, pour chaque travailleur. Il faut encore que l'on tienne compte de l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne du 17 novembre 2005, qui fixe un tarif horaire minimal pour le travailleur en fonction des conventions collectives de travail.

Par ailleurs, il est souhaité que soit présente, en permanence sur chantier, une personne maîtrisant suffisamment la technique, mais également et surtout la langue, de telle sorte que nous puissions éviter les problèmes de sécurité sur lesdits chantiers. En effet, comment un travailleur ne parlant pas ou peu la langue du pays fait-il pour comprendre le plan de sécurité du chantier déjà souvent complexe pour un travailleur qui comprend et qui maîtrise la langue ?

L'important est aussi que l'adjudicateur annexe la liste des sous-traitants et qu'il s'engage pour lui et pour ses sous-traitants. Il faudra aussi être attentif aux prix anormalement bas de certains marchés. Nous considérons aussi – c'est aussi la particularité de cette proposition – qu'il n'y a pas de lutte sans sanction. La résolution préconise une pénalité spéciale en cas de manquement : l'établissement et la tenue d'un cadastre de toutes les entreprises qui ne respectent pas les dispositions énumérées dans la résolution. Cela permettra de les exclure des prochains marchés publics pour une période de trois ou cinq ans. Ces dispositions pourront aussi être transmises aux pouvoirs locaux en formant de manière adéquate les agents communaux.

Il est important de pouvoir modifier les pratiques en matière de marché public, c'est-à-dire là où nous pouvons agir et cela implique toujours des collaborations et des synergies que nous souhaitons avec le pouvoir fédéral.

Il est important d'agir à tous les niveaux de pouvoir. Cumulons nos forces avec les entreprises, avec les syndicats, avec les pouvoirs publics et les citoyens. Je pense que tout le monde au sein de notre société en ressortira gagnant. Je vous remercie.

**M. le Président.** - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Henquet.

**M. Henquet (MR).** - Je peux vous signaler d'emblée que la proposition de résolution ne posera pas de grands problèmes pour nous, parce que comme vous l'avez signalé, Monsieur Sampaoli, il est vrai que le dumping social est un fléau pour tous et que nous sommes tous concernés. Je l'annonce déjà, nous allons voter en faveur de ce texte, puisque l'on sait très bien que personne ne se réjouit du dumping social qui envahit notre pays, qui envahit notre Région, qui envahit nos communes.

Néanmoins, nous déposerons trois amendements et j'aurai quelques questions aux auteurs de la proposition ainsi qu'à M. le Ministre.

Avant toute chose, je voudrais reprendre les éléments qui nous ont séduits dans notre argumentation – et c'est ce qui fait que nous soutenons votre proposition de résolution. C'est notamment le fait de mentionner, c'est extrêmement important, d'autres critères que le prix, comme la qualité, les aspects éthiques, environnementaux, sociaux, le coût aussi du cycle de la vie de l'offre – ne pas se limiter à l'offre ponctuelle, mais bien de voir ce que cela coûte tout au long de l'existence de cette offre.

Deuxième élément qui nous a séduits, c'est le fait de définir l'existence d'une relation directe entre l'entreprise envoi et les travailleurs pour éviter certaines magouilles qui ont perduré par le passé. C'est aussi le respect des conditions de travail digne et des conventions collectives pour éviter la traite des êtres humains. C'est encore le fait d'intégrer à l'offre la liste des sous-traitants qui participeront au marché et la limitation en nombre vertical à deux sous-traitants afin d'éviter d'aller chercher des sous-traitants et on ne sait plus finalement qui arrive pour travailler sur les chantiers tellement on est un, deux, trois, quatre, cinq sous-traitants qui sous-traitent eux-mêmes, et cetera. C'est aussi le fait d'interroger systématiquement l'adjudicataire lorsque les prix apparaissent comme anormalement bas – pour éviter de fausser les marchés – de prévoir la sanction effective en cas de non-respect de ces dispositions et enfin d'assurer la formation des agents communaux – vous n'avez pas cité les provinciaux, je pense qu'il faut les intégrer puisque l'on sait qu'il y a quand même pas mal de marchés publics au niveau des provinces – aux mesures ainsi préconisées et sensibiliser les communes à ces dispositions. Il faut aussi qu'elles veillent, sur un plan plus large, à réduire les formalités administratives afin de rendre les marchés publics plus accessibles à nos PME – c'est aussi ça que l'on veut privilégier – à créer un cadre légal pour les adjudications innovantes et à renforcer la lutte contre le dumping social – c'est l'objet de la résolution.

Bref, on se réjouit que cette proposition de résolution se fasse en bonne intelligence avec le travail qui a été réalisé à d'autres niveaux de pouvoir – je pense notamment à la Commission fédérale des marchés publics dans laquelle sont présentés tous les pouvoirs adjudicateurs qui soient fédéraux, régionaux, communautaires et même locaux – et que cela se fasse en bonne intelligence avec le plan pour une concurrence loyale, qui date de juillet 2015, que le Gouvernement fédéral a signé avec les syndicats, les organisations patronales et l'administration. Ce plan se décline en 40 mesures afin de lutter contre la fraude sociale et le dumping social notamment dans le secteur de la construction.

J'en viens maintenant aux questions que je souhaiterais poser à M. le Ministre et puis je reviendrai à vous, Monsieur Sampaoli.

En fin de législature précédente, un consensus s'est dégagé au niveau du Parlement wallon pour inviter le Gouvernement à développer, au sein de l'administration wallonne, un observatoire économique des marchés publics qui serait chargé de diverses missions. Je ne vais pas rappeler toutes les missions, mais c'est de rassembler les données comptables, essayer d'analyser, d'avoir une analyse économique pertinente, de déterminer les prix de référence des marchés publics, afin de pouvoir en informer ceux qui seraient intéressés, de veiller à l'insertion systématique de clauses sociales, et cetera.

Monsieur le Ministre, j'aimerais savoir – vous n'y étiez pas non plus – si vous pouviez établir un bilan des actions menées par cet observatoire ? S'est-il bien mis en place ? Quelles conclusions peut-on déjà en tirer ?

Il était également proposé de réaliser une étude complète sur les effets réels de législation actuelle sur les coûts réellement pratiqués dans les marchés publics, afin de développer une banque de données reprenant les prix moyens des différents types de travaux qui puisse servir à tous les adjudicateurs.

J'aurais voulu vous poser les questions suivantes.

Où en est-on dans le développement de cette banque de données des prix ? L'étude des coûts a-t-elle été réalisée ? Quelles conclusions peut-on en tirer ? Ces éléments ont-ils alimenté les réflexions au sein de la Commission des marchés publics ? S'inscrivent-ils dans les réflexions et les actions que le Gouvernement avait entamées suite à la transposition de la directive européenne ?

Comme l'a signalé M. Sampaoli, la résolution prévoit la formation des agents communaux et provinciaux aux nouveaux mécanismes de ces marchés publics, ce qui est une excellente initiative, qui pourra certainement être réalisée en partenariat avec l'UVCW et l'APW.

Le Gouvernement wallon a certainement mené la réflexion sur la nécessaire formation des agents, qu'ils soient régionaux ou locaux, à ces nouveaux dispositifs. Monsieur le Ministre, pourriez-vous nous livrer le fruit de cette réflexion ?

Dans le cadre de ces formations, va-t-on intégrer, dans le processus, l'École d'administration publique ?

Vu que les missions des receveurs régionaux sont, à terme, destinées à disparaître, pensez-vous qu'il soit judicieux de se pencher sur l'idée que la Fédération avait proposé lors de la réforme des grades légaux, à savoir de spécialiser, dans des compétences utiles pour les pouvoirs locaux, notamment ceux des marchés publics ? Pourrait-on constituer, de la sorte, des experts en appui et au soutien aux entités locales ?

Qu'en pensez-vous ?

Mon quatrième groupe de questions se pencherait sur votre interview réalisée en décembre 2015. Le titre est éloquent : « Le dumping social, il faut que cela cesse ». Le journaliste vous demandait si vous aviez des idées de clause que l'on pourrait intégrer dans les marchés publics, sans enfreindre les lois européennes. Si je reviens avec cela, c'est parce que je ne les retrouve pas directement dans votre proposition de résolution, pourtant, je me dis que M. le Ministre doit être au courant de la teneur de ce que vous avez déposé.

En 2015, Monsieur le Ministre, vous disiez, sans être en contradiction avec l'Europe, qu'il serait peut-être intéressant d'intégrer, dans la proposition, que les stagiaires du FOREm soient concernés et que l'on puisse les intégrer, par exemple, dans certains marchés. Or, je ne vois pas trace de cela dans la proposition de résolution.

Je vous lis toujours. Vous formuliez une deuxième mesure : « [...] peut-être d'imposer une sous-traitance à des entreprises d'économie sociale. » Je ne le retrouve pas dans votre proposition. Minimiser les transports nécessaires, ce qui pourrait aussi permettre de travailler plus local, je ne vois pas cet élément dans votre proposition.

Enfin, vous disiez même mieux : « On pourrait intégrer l'octroi du marché à des entreprises payant leurs travailleurs au salaire minimum et non en dessous. » Je ne le retrouve pas non plus dans la proposition de résolution.

Je sais bien que vous n'êtes pas le signataire de la proposition de résolution, Monsieur le Ministre, mais je suppose que vous vous parlez entre vous, puisque la résolution vient de votre parti. Ces quatre éléments que je viens de souligner et dont vous disiez qu'ils étaient pertinents, les laisse-t-on tomber ou bien comptez-vous les intégrer dans un autre domaine ?

Pour ma quatrième question, je rejoins ce que M. Sampaoli a dit tout à l'heure, mais qui ne se trouve pas nécessairement dans la résolution. On parle souvent du dumping social au niveau de la construction, du gardiennage et du nettoyage. Il y a un autre domaine qui revient de plus en plus : l'informatique.

Pas mal d'ingénieurs informaticiens sont inquiets parce que de grosses sociétés intègrent, aujourd'hui, des informaticiens indiens qui sont payés dix fois moins que ce que l'on paie nos ingénieurs en Belgique. Parfois, on se pose des questions quant à la qualité de leurs formations et quant à l'équivalence qui doit être introduite, qui ne l'est pas, et quant au contrôle de leurs compétences.

Souvent, les ingénieurs belges parlent d'eux en disant : « Ils ont un profil junior. » Entendez qu'en termes techniques, c'est un profil qui est tout à fait insuffisant, avec, comme premier dégât collatéral, que certains étudiants belges qui se destinaient à un bac +3 en informatique pourraient ne plus s'inscrire dans ces filières, parce que l'on sait très bien que l'on va sous-traiter avec des pays tiers où cela coûte moins cher.

Le deuxième dégât collatéral réside dans la perte des connaissances informatiques pour les entreprises belges puisque l'on aurait d'autres personnes étrangères.

La mise en danger des petites PME qui sous-traitent auprès de grosses sociétés qui, elles, externalisent constitue le troisième dégât collatéral.

Il en va également du financement de la sécurité sociale en Belgique, puisqu'on l'a à nouveau rappelé tout à l'heure, souvent, on paie les lois sociales dans le pays d'origine.

Monsieur le Ministre, comment vous positionnez-vous par rapport à ce problème spécifique, tout en sachant que ce dumping social en informatique touche aujourd'hui seulement les grosses entreprises ? Demain, c'est peut-être la fonction publique qui pourrait être touchée. Tout à l'heure, on apprenait, via les propos de M. Guisse, qu'il externalise certaines tâches parce qu'il est incapable de le gérer avec le matériel qu'il a dans la fonction publique. Si l'on externalise, c'est auprès de grosses sociétés, qui elles, indirectement, pourraient également sous-traiter avec des pays étrangers, dont je viens de souligner les dangers. Quelle est votre position par rapport à cela ?

J'en viens aux questions que j'aurai à poser aux signataires, M. Sampaoli. Si je prends votre proposition, j'ai un petit problème de compréhension par rapport à la troisième recommandation. Pourriez-vous me préciser un petit peu plus la portée de cette recommandation ? J'en viens directement ce à quoi je pense. N'avez-vous pas confondu « adjudicateur » et « adjudicataire » dans cet article ? Vous indiquez dans l'hypothèse où est employé du personnel, par l'adjudicateur ou un sous-

traitant, ne maîtrisant pas correctement la langue utilisée par le pouvoir « adjudicateur », je pense que c'est « l'adjudicataire » et pas « l'adjudicateur ». Forcément, cela rend l'article incompréhensible. Je suppose que cela doit être cela. Vous le confirmerez, si vous le voulez bien.

La recommandation n° 10 prévoit des sanctions très précises à appliquer aussi bien à des entreprises belges, qu'étrangères. Or, étant donné que le projet de loi prévoit également des sanctions particulières et, parfois, lourdes, comme l'exclusion – vous l'avez dit, après trois ans, si c'est la première fois que l'on est coïncé, pendant cinq ans d'exclusion si c'est la deuxième fois que l'on est coïncé, eu égard aux infractions constatées – ne serait-il pas plus opportun de s'en référer simplement à ce que prévoit le texte fédéral, plutôt que de vouloir circonscrire des règles beaucoup plus strictes qui s'appliquent aussi aux entreprises belges ?

L'objectif, c'est de protéger les PME et leur permettre d'accéder plus facilement à ces marchés publics. Je prends l'exemple d'une PME qui aurait une dette vis-à-vis de l'ONSS ou des contributions directes. Si elle a une dette, elle ne peut pas soumissionner au marché public. Cependant, si à l'invitation d'un pouvoir adjudicateur, elle pouvait régulariser sa situation endéans les cinq jours, cela lui permettrait de pouvoir réintégrer la possibilité de marché public, ce qui ne serait pas le cas si vous mainteniez votre position.

J'ai envie de dire qu'à force d'être trop restrictif, on risque d'arriver à l'effet inverse à celui souhaité, c'est-à-dire fermer la possibilité d'accéder aux marchés publics aux entreprises wallonnes. Vous risquez de fermer plutôt que de l'ouvrir. On déposera un premier amendement là-dessus. Je viens d'en détailler la teneur.

Un deuxième amendement a été déposé. Comme je le disais tout à l'heure, il relève de la douzième recommandation, qui prévoit la formation des agents communaux. Ne serait-il pas plus judicieux de prévoir une telle formation pour les agents régionaux et provinciaux également ? On proposerait, dans ce deuxième amendement, de rajouter les éléments « les régionaux et les provinciaux » entre le mot « agent » et « communaux », en vue d'étendre simplement la formation.

Le troisième amendement porterait sur la treizième recommandation, qui invite le Gouvernement à transmettre ses résolutions aux communes wallonnes pour qu'elles puissent la mettre en œuvre. Étant donné que cette résolution constitue une liste de bonnes intentions à l'égard du Gouvernement, cela nécessitera la mise en place d'actions concrètes au préalable. Il serait peut-être plus logique que ce soit, d'abord, la concrétisation des actions qui pourraient être envisagées au niveau des pouvoirs locaux qui soit transmise aux villes et communes.

Comme souligné, la formation des agents aux nouvelles dispositions légales serait indispensable. Il importe, dans ce cadre, qu'elles soient assurées avant d'exiger des pouvoirs locaux qu'ils exécutent les mesures que le Gouvernement privilégiera par la suite.

Je vais dire formation, ensuite décision des actions concrètes pour lutter contre le dumping social du Gouvernement wallon, ensuite application aux communes et aux provinces.

Pour conclure, je dirais que la proposition de résolution invite le Gouvernement wallon à prendre ses responsabilités et à travailler de concert avec les mesures prises par le Fédéral afin de participer à une lutte efficace contre le dumping social. Nous souhaitons donc encourager la Wallonie à développer les actions qui sont pertinentes pour sa propre spécificité, comme le dit notre amendement n° 1.

Le MR ne peut donc que soutenir ce volontarisme.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Simonet.

**Mme Simonet** (cdH). - Au nom du cdH, on se félicite que cette thématique puisse être traitée de manière collective. Je pense que, tous, nous sommes déjà intervenus ou nous avons déjà interrogé les ministres. C'est un fléau : 17 000 emplois perdus entre fin 2011 et mars 2015 dans le seul secteur de la construction. Cela pose évidemment problème et cela a été rappelé.

Il y a n'a pas que ce secteur-là, il y a les transports – on parle là de 6 000 emplois depuis 2012 – le gardiennage, le nettoyage, la problématique informatique qui vient d'être rappelée.

Une petite remarque. Nous soutenons cette résolution, elle va tout à fait dans le sens d'une résolution que l'on avait adoptée en mars 2015 et que le cdH avait déposée. À cette époque-là déjà, on allait dans le sens de plus de lutte contre le dumping. Évidemment, nous nous félicitons d'avoir des mesures concrètes pour la Wallonie.

Néanmoins, le dumping ne se mène pas qu'à travers les marchés publics. C'est une facette de la lutte contre le dumping qui a bien sa place ici et qui, en même temps, est extrêmement importante, parce que les marchés publics, c'est une grosse partie aussi. L'exemple vient des pouvoirs publics, donnons donc aussi l'exemple.

La difficulté, cela a été dit, est que c'est une thématique explosée entre différents niveaux de compétence : l'Union européenne, il y a la transposition de la nouvelle directive, la compétence du Fédéral, qui a pris un plan de 40 mesures et qui, encore le 22 avril, a annoncé l'engagement de 96 nouveaux inspecteurs pour les contrôles. On sait que l'une des choses qui sont vraiment importantes, c'est le contrôle, parce que si l'on

faisait respecter déjà nos réglementations, qui sont certes insuffisantes, mais si on les faisait déjà respecter, on éviterait déjà des difficultés. Ce sont donc des mesures importantes. Il y a également le niveau régional wallon.

Cela va dans le sens de ce que nous souhaitons. Le ministre Prévot avait commandité une étude au cabinet d'avocats Duriaux. Forcément, dans une matière technique et par rapport aux contraintes européennes, on n'a pas toujours la liberté de faire tout ce que l'on souhaiterait faire. Il faut donc être prudents pour que des textes ne fassent pas l'objet de recours et que ces recours conduisent à une annulation.

Il était important d'avoir aussi le cadre dans lequel le Gouvernement pouvait travailler. Entre-temps, le Gouvernement n'est d'ailleurs pas resté inactif puisque, en octobre 2015, un plan d'action visant à amplifier l'insertion de clauses sociales dans les marchés publics a été approuvé en Gouvernement wallon.

Récemment, je vous interrogeais sur l'aboutissement de la mise en place de l'Observatoire des marchés publics et vous m'aviez annoncé des éléments favorables, ainsi que sur le fait que vous travaillez à un protocole d'accord et de coopération avec les services fédéraux d'inspection et le SPW. Il est important que nous disposions des informations du niveau fédéral et vice-versa, pour être plus efficaces dans les contrôles qui sont mis en place.

Le texte nous convient. Nous avons toutefois six amendements, qui sont cosignés par M. Fourny, M. Drèze, Mme Vandorpe, Mme Lambelin, M. Lefebvre et moi-même.

Peut-être que si, en présentant ces amendements, il y a déjà des éléments de réponse qui vont rencontrer vos questions, à la suite de la présentation de ces amendements, on pourrait avoir quelque temps pour se concerter et déterminer comment on peut arriver à un texte.

Monsieur le Président, je propose de présenter les amendements dans la foulée de la présentation, comme vous l'avez fait également. L'amendement n° 1 vise à insérer, entre les considérants « h » et « i », les considérants suivants : « [...] considérant que, dans ce même avis, le Conseil économique et social et de Wallonie plaide également pour que la Région wallonne actionne ses leviers en termes de contrôles et renforce les collaborations avec le Fédéral, considérant qu'actuellement la Direction des marchés publics du SPW dispose de deux inspecteurs sociaux chargés d'assurer les contrôles en matière de marchés publics ». Cela va donc aussi dans le sens du travail qui est mené entre la collaboration et le Fédéral et le volet contrôle qui semble important.

L'amendement n° 2, à la suite du considérant « hh », celui que je viens de présenter, sont ajoutés les deux considérants suivants : « considérant qu'il s'agit, dès lors, avant tout, de garantir le respect de la réglementation déjà en vigueur au moyen de contrôles stricts, considérant qu'en termes de contrôle le Fédéral et la Région doivent agir ensemble pour que la lutte contre la fraude soit optimale ». Cela va, d'ailleurs, dans le sens du travail que vous me disiez faire avec déjà des fruits, Monsieur le Ministre.

L'amendement n° 3 concerne les demandes au Gouvernement wallon. Vous posiez également question sur la demande n° 3. Nous pensons que, compte tenu des règles européennes et des interprétations des cours et tribunaux, les mesures doivent être aussi proportionnelles et modérées par rapport aux objectifs à atteindre. Nous proposons donc : « [...] dans le respect des contraintes découlant des réglementations européennes et en vue de garantir un niveau de qualité d'exécution et de sécurité sur les chantiers – comme le disait d'ailleurs M. Sampaoli – de s'assurer que, là où les personnes désignées à des postes d'encadrement, d'équipe et de surveillance du chantier aient une maîtrise suffisante de la langue du chantier ».

C'est, d'une part, parce qu'il faut encadrer les coûts, que les coûts soient maintenus à un niveau acceptable, et d'autre part de respecter les réglementations européennes en justifiant l'obligation de parler la langue du chantier dans le cadre d'un objectif de sécurité sur le chantier, comme cela a été évoqué tout à l'heure.

L'amendement n° 4, dans les demandes au Gouvernement wallon, la quatorzième demande est complétée par « et de prévoir, dans le protocole de collaboration annoncé avec les services d'inspection fédéraux, que soient systématiquement transmis les résultats des inspections fédérales réalisées sur les chantiers du SPW ». Cela coule de source.

L'amendement n° 5 consiste à ajouter une quinzième demande, qui se lirait comme suit : « [...] de rendre publiques, dans le rapport d'activités annuel du SPW, les statistiques relatives aux contrôles effectués sur les chantiers de marché public ainsi que le ratio de contrôle positif, que ce soit lors d'inspection de services fédéraux ou d'inspection par la cellule en charge du contrôle social de la Direction des marchés publics du SPW ». Il nous semble aussi que c'est important d'avoir des chiffres, des statistiques, pour mieux cibler finement. D'ailleurs, quand cela se sait, qu'il y a des contrôles, cela peut déjà changer également les choses. Comme on sait que les contrôles ne peuvent pas exister en même temps partout, autant que cela se sache.

Personnellement, nous sommes tout à fait positifs par rapport à l'inclusion des provinces, c'est une bonne remarque.

Par rapport à la demande n° 13, à ce stade, il importe déjà d'informer l'Union des villes et communes de Wallonie, de transmettre en les invitant. Cela veut dire que l'Union des villes et communes de Wallonie peut déjà anticiper. Il y a certaines villes, communes ou provinces – il faudrait d'ailleurs ajouter « provinces » – qui ont peut-être les capacités d'aller plus vite que d'autres. Il faut les inviter et les informer. Ils méritent d'être tenus au courant de ce qui va dans ce sens.

*(Réaction d'un intervenant)*

On les invite.

*(Réaction d'un intervenant)*

Donc, à mettre en œuvre en respectant le timing. On ne fait que les informer. Je pense que c'est aussi cela. C'est une façon respectueuse et positive de travailler.

Sur base de cela, Monsieur le Président, chers collègues, comme notre objectif devrait permettre d'avoir un accord, ce qui serait sans doute le mieux dans une thématique semblable, ne serait-il pas bien d'avoir quelques instants pour pouvoir conforter les textes ?

**M. le Président.** - Il y a deux manières de procéder.

**Mme Simonet** (cdH). - J'ai oublié encore deux amendements, dans le feu de l'action. C'est d'évaluer l'action de la cellule en charge du contrôle au sein de la direction des marchés publics du SPW, d'observer l'évolution du nombre de contrôles effectués, d'évaluer l'opportunité d'adapter sa mission dans le respect de la répartition des compétences et, le cas échéant, de renforcer la cellule en moyens humains.

**M. le Président.** - Je vais donner la parole aux autres personnes, mais sur la gestion des amendements, il faut effectivement se poser, soit par une suspension de séance et on travaille au finish, soit en prolongeant la discussion dans 15 jours. Cela, je vous laisse en parler.

La parole est à M. Crucke.

**M. Crucke** (MR). - Par rapport aux observations qui ont été soulevées, par Mme Simonet notamment, il est fait référence à l'étude qui a été commanditée par le ministre Prévot.

Lorsque j'avais posé une question, il m'avait dit que l'on pouvait retrouver cette étude sur le site du SPW. Moi, je ne l'ai pas retrouvée. Je cherche peut-être mal. Elle avait l'air intéressante, cette étude, extrêmement complète. Moi, j'aimerais aussi qu'on la joigne au compte rendu, de manière à ce qu'elle puisse finalement être diffusée. Cela n'est pas contraire à ce que le ministre Prévot lui-même communiquait. Autant que l'on puisse en disposer clairement. À la limite, si l'on remet à 15 jours pour pouvoir peaufiner, que l'on joigne cela. Si l'on ne remet pas, qu'on le joigne quand même. Je n'ai pas de problème quant à la solution.

**M. le Président.** - Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

La parole est à M. Henquet.

**M. Henquet (MR).** - Peut-être pourrait-on entendre la réaction de M. le Ministre.

Cela dit, tout en vous entendant, Madame Simonet, on a analysé vos amendements, ils ne posent pas de problème pour nous. On accepte vos six, vous acceptez nos trois et c'est parti.

*(Réactions dans l'assemblée)*

**M. le Président.** - La parole est à M. Sampaoli.

**M. Sampaoli (PS).** - Brièvement, moi, je souhaite que l'on atterrisse aujourd'hui. Je pense que l'on est proche d'un accord. On ne va pas reporter à quinzaine.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

**M. Lacroix,** Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Je ne peux que me réjouir de cette proposition de résolution et de féliciter ses auteurs pour l'initiative et également tous les parlementaires qui ont déposé différents amendements.

Vous le savez, la lutte contre le dumping social est une problématique qui me touche particulièrement. C'est véritablement un problème majeur aujourd'hui pour notre société, sur le plan économique et sur le plan social.

Nombreux secteurs sont affectés, en particulier celui de la construction, on l'a beaucoup rappelé, mais du transport, du nettoyage ou encore du gardiennage. Il est source de concurrence déloyale, qui est génératrice d'inégalités profondes entre travailleurs et engendre des pertes d'emploi inacceptables. On pourrait même dire que le dumping social peut s'apparenter à une forme nouvelle de traite des humains.

Rien que dans le secteur de la construction, on l'a rappelé, on déplore une perte avoisinant les 20 000 emplois au cours des cinq dernières années. C'est évidemment beaucoup trop. La situation économique et sociale de nombreux foyers en Wallonie s'en trouve durement compromise.

Au travers de mes compétences et des nombreux marchés publics lancés par la Région, j'ai proposé une série de mesures visant à limiter au maximum ce fléau, tout en sachant que la lutte contre le dumping social nécessite très certainement – je vous rejoins – de travailler de manière coordonnée entre les différents niveaux de pouvoirs : européen, fédéral, régional et local.

Comme évoqué en séance plénière du Parlement en janvier dernier, j'ai décidé d'amplifier le recours aux clauses sociales dans les marchés régionaux de construction. Les clauses sociales sont différentes clauses dont une peut être notamment l'obligation pour l'adjudicataire d'accueillir des stagiaires FOREM pour une formation. C'est en cela que cela peut être considéré comme une clause sociale. J'ai proposé au Gouvernement qu'il accepte le principe du seuil obligatoire à 1 million d'euros. Auparavant, les marchés publics fixaient à 1,5 million d'euros devaient contenir des clauses sociales. J'ai demandé au Gouvernement que l'on baisse le palier et qu'on le ramène à 1 million d'euros, ce qui va encore ouvrir la possibilité d'implémenter les clauses sociales dans les marchés publics.

Nous venons de finaliser les nouveaux outils antidumping qui seront à disposition des pouvoirs adjudicateurs, toujours dans le cadre des marchés de construction, c'est-à-dire tous les adjudicateurs publics : SPW, OIP, les pouvoirs locaux, les intercommunales, tous ceux qui relèvent de la législation sur le marché public et avec lesquels la Wallonie a un rapport particulier.

Un travail est bien entendu mené pour les autres secteurs que je viens de citer.

Ces outils antidumping, c'est un guide d'une vingtaine de pages qui reprend des extraits de clauses de cahiers des charges. Celles-ci ont été validées juridiquement et abordent des thématiques en lien à la fois avec les marchés publics et le dumping social. Il s'agit clairement d'un mémo qui leur permettra de savoir, à chaque étape de la procédure de marché, ce qu'il convient de contrôler.

Il est également prévu que, pour chaque marché dans ce secteur, l'entrepreneur principal et ses sous-traitants doivent obligatoirement signer une déclaration par laquelle ils s'engagent à respecter l'ensemble de ces dispositions, sans quoi ils risquent d'encourir des pénalités financières et de se voir exclus. Nous souhaitons que les pouvoirs adjudicateurs, qu'ils soient régionaux ou locaux, puissent réellement s'approprier ces nouveaux outils. J'ai, d'ailleurs, chargé mon administration d'organiser des séances d'information à leur attention.

La résolution que vous proposez et nos travaux se rejoignent donc fortement, ce qui tend à me convaincre que nous allons résolument dans la bonne direction et que nous devons poursuivre ce combat.

Comme je l'ai dit précédemment, la lutte contre le dumping social nécessite très certainement de travailler de manière coordonnée entre les différents niveaux de pouvoirs.

Les représentants wallons à la Commission fédérale des marchés publics ont d'ailleurs été chargés par le Gouvernement wallon de défendre et de proposer des mesures qui permettent de lutter ou à tout le moins limiter ce phénomène.

Différentes mesures pourront donc être prises très prochainement, notamment au niveau d'une limitation dans la chaîne de sous-traitance, souvent vecteur privilégié de dumping social. Toujours en ce qui concerne les sous-traitants, il est indispensable que ces entreprises disposent de l'agrégation requise pour la part des travaux qu'ils vont réaliser, mais qu'ils déclarent également d'initiative et par avance les travailleurs détachés en présentant les documents sociaux obligatoires y afférents.

Une autre piste à suivre est celle du contrôle des prix anormaux qui doivent faire l'objet d'un examen systématique et minutieux pas les services adjudicateurs.

Je confirme ma volonté de mettre sur pied un Observatoire des marchés publics destiné à mesurer l'impact de la commande publique sur l'économie wallonne et à établir des prix de référence pour certaines catégories d'achats, de travaux et de promouvoir les meilleures pratiques et solutions en matière d'achats d'un point de vue économique, social et environnemental.

Je rappelle ma volonté d'établir en concertation avec les syndicats et les secteurs patronaux concernés la mise en place d'un label intitulé « Sans dumping social » pour les entreprises qui pourraient bénéficier de ce label. Je prône la limitation du recours à l'adjudication, c'est-à-dire le prix le plus bas, et le cas échéant justifié. Il est clair que la procédure d'attribution multi critères qui prévoit des critères de qualité en diminuant la part réservée au prix évitera l'octroi de marchés publics à des sociétés qui ne tabletront que sur le coût exagérément bas de la main-d'œuvre pour remporter le marché. À cet égard également, l'introduction de critères environnementaux liés, par exemple, à la gestion des déchets ou à la minimisation des transports, en faisant référence à l'empreinte écologique, pourra s'avérer efficace dans la lutte contre le dumping social.

Je plaide également pour que les entreprises s'étant rendues coupables de délits en matière sociale ou environnementale lors de marchés antérieurs soient écartées des marchés futurs.

Enfin, pour faire suite à l'arrêt récent de la Cour de justice européenne, je souhaiterais que soit étudiée la possibilité d'intégrer une clause de respect d'un salaire minimal dans les cahiers spéciaux des charges de tout pouvoir adjudicateur en Wallonie. Au-delà de l'aspect ayant trait aux marchés publics, il est dans mes intentions d'analyser la possibilité de conditionner toute

forme d'aide au public et au privé au respect de cette exigence.

Enfin, puisque l'on m'a interrogé sur les relations avec le Fédéral et sur la transposition du Fédéral de la directive, pour moi, c'est une transposition à minima. Je ne peux que regretter la méthode de travail du Fédéral, puisque les représentants wallons avaient pour mandat de plaider une série de dispositions permettant de lutter davantage contre le dumping. Je souhaitais, par exemple, que soit considéré comme une obligation le fait de respecter le droit social et le droit du travail. Cela n'est pas tout à fait le cas actuellement. On nous a promis que cela allait être réglé par arrêté royal. J'attends de voir. Ainsi que l'interdiction de recourir au regroupement économique de plusieurs entreprises dans le but de sous-traiter à des tiers un travail qui est normalement exécuté par des travailleurs mis en chômage économique. Cela ne figure pas dans les travaux du Gouvernement fédéral. Nous voulons donc aller encore plus loin.

En ce qui concerne les informaticiens et les nouvelles affaires qui révèlent effectivement des pratiques de dumping social en matière d'informatique, c'est un peu plus particulier puisque les informaticiens ont une spécificité. Les prestations peuvent s'effectuer à l'étranger, au contraire des travaux de gardiennage, de nettoyage, et cetera.

Il est donc actuellement impossible d'obliger les prestations en Belgique, puisqu'il faut respecter la libre concurrence. Mais il va de soi que je prendrai toutes les dispositions pour que les marchés soient attribués, autant que faire se peut, au sein de l'Union européenne. Et nous creusons donc toutes les pistes légales pour éviter des situations que vous avez citées.

Je poursuis sur ma volonté d'accompagner les pouvoirs locaux à mettre en place une politique de soutien dans le passage de l'adjudication à l'appel d'offres : comment déterminer les critères d'attribution, comment comparer les offres pour identifier les prix anormalement bas, analyser les justifications produites par les soumissionnaires et motiver les décisions d'exclusion.

Suivre cette approche devrait contribuer, à mon sens, à limiter les offres présentant des prix anormalement bas.

J'invite donc les pouvoirs adjudicateurs à procéder systématiquement à la vérification du prix des offres ainsi introduites.

Et ils doivent également se réserver le droit de demander aux soumissionnaires de fournir, au cours de la procédure, toute indication permettant cette vérification. Exemple : les devis des sous-traitants sur la base desquels le soumissionnaire s'est fondé pour

remettre prix, ce qui pourrait faire partie des dites indications.

Je rappelle que le Gouvernement, il y a quelques semaines de cela, a pérennisé le système des facilitateurs de clauses sociales qui sont à disposition, tant des pouvoirs adjudicateurs que des pouvoirs adjudicataires, puisqu'il y a un rôle conjoint entre le secteur patronal, le secteur des entreprises et le secteur des administrations publiques, puisqu'il me semble que ce combat est partagé.

En tout cas, je voudrais terminer mon intervention sur les contrôles sur lesquels Mme Simonet a particulièrement insisté, et elle a bien raison.

En matière de relations avec le Fédéral au sujet de l'Inspection sociale, je confirme mon souhait de mettre en place une collaboration fructueuse afin de renforcer la lutte contre toutes les formes de fraude sociale.

Il est d'ailleurs prochainement prévu l'adoption d'un accord avec le service d'informations et de recherche sociale – ce que l'on appelle le SIRS. Un travail coordonné entre notre administration wallonne, le SIRS et tous les services d'inspection sociale existants au sein des divers SPF fédéraux apportera – j'en suis persuadé – une réponse pertinente.

Il m'importe toutefois que la Wallonie ne signe pas un accord vide de sens. Je veux donc éviter une action symbolique, sans impact positif pour la Wallonie. Et si la transmission des informations sera de nature à simplifier les interventions des inspecteurs sociaux fédéraux, elle devra en outre permettre à la Wallonie de bénéficier des résultats de ces contrôles – c'est très important – et d'éviter de devoir en réaliser par elle-même de manière parfois redondante.

Donc il y a à la fois la simplification et du rapportage d'informations, ce qui serait d'ailleurs utile pour le futur observatoire des marchés publics qui pourrait – ainsi qu'une plateforme interrégionale, paritaire – se servir de tous ces rapports en matière de fraude sociale pour suivre et coordonner la lutte contre la fraude sociale.

Je rappelle que, dans le cadre des contrôles qui seront effectués auprès des transporteurs au niveau du prélèvement kilométrique, mes contrôleurs auront également pour mission de vérifier les informations en matière sociale et bien sûr, même s'ils n'ont pas compétence pour cela, ils feront remonter systématiquement les informations de contrôle au niveau du Gouvernement fédéral qui pourra – sur la base des informations qui lui seront données par la Région wallonne – adopter les mesures ad hoc pour lutter contre ce fléau qui se marque aussi très fort dans le secteur du transport.

Enfin, le premier protocole d'accord avec le Fédéral concernera les secteurs de la construction et du nettoyage.

À ce stade, j'attends les réponses du SIRS. Le protocole a été envoyé au SIRS. J'attends ses remarques éventuelles et j'ai proposé au Gouvernement wallon d'entamer rapidement les discussions sur un nouvel accord qui concernera le domaine des transports routiers et de la logistique, où l'actualité récente m'a bien fait prendre conscience qu'il souffrait lui aussi d'une concurrence déloyale.

**M. le Président.** - Merci, Monsieur le Ministre.

La parole est à M. Sampaoli.

**M. Sampaoli (PS).** - En fait, j'aurais voulu répondre à M. Henquet.

Le pourquoi de ne pas avoir fait référence aux clauses sociales dans la résolution, simplement parce que l'on s'est cadré sur le respect strict de la directive Détachement et que les clauses sociales ont fait l'objet d'une circulaire ministérielle préalable. Il n'y avait pas de raison objective.

Par rapport à vos amendements, je dirais, celui relatif aux agents provinciaux, communaux, je pense que vous avez tout à fait raison : cela ne me pose pas de problème.

*(Réaction d'un intervenant)*

Qu'en est-il ? C'est une question ouverte. L'étendre éventuellement à l'ensemble des intercommunales ou autres associations qui devraient utiliser les marchés publics. On pourrait former les personnes qui ont en charge ce dossier.

Par contre, j'ai un souci par rapport à l'amendement relatif à l'article 10. En fait, je pense que l'on n'est pas dans la même phase. L'objectif, ce n'est pas que des contrôles ONSS, ce n'est pas voir s'ils sont en ordre ONSS, et cetera. Tout cela est réglé par la partie située avant les travaux. Cela, c'est l'adjudication qui le révèle. Ici, l'article 10, il est au stade du chantier. Quand, sur chantier, on constate qu'une entreprise ne fournit pas à la demande les A1, les LIMOSA et les pièces qui nous sont demandées, ou ne respectent pas les critères d'exécution du marché, on applique les pénalités. C'est cela. Ce n'est pas du tout pour exclure préalablement.

On pourrait, a posteriori, si l'on constate que ces entreprises – à qui on a demandé les A1, les LIMOSA, et cetera – ne respectent pas durant toute l'exécution du marché, ou durant l'exécution du marché, les dispositions, on pourrait établir un PV de carence et aller jusqu'à les exclure des marchés publics du pouvoir adjudicateur concerné, parce que l'on ne peut pas, tant qu'à présent, aller au-delà.

**M. le Président.** - La parole est à M. Henquet.

**M. Henquet (MR).** - Quelques petites remarques.

J'aurais voulu poser une question.

Je voudrais d'abord remercier M. le Ministre pour les réponses apportées.

Vous dites que vous plaidez pour l'établissement d'un observatoire, pour ouvrir les marchés aux stagiaires du FOREm, et cetera. Sous quelle forme juridique allez-vous rendre cela opérationnel ? C'est la question que je voulais vous poser.

**M. Lacroix,** Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Ce sont les clauses sociales.

**M. Henquet (MR).** - D'accord. Concernant les informaticiens, c'est bien pire que ce que vous me dites, parce qu'en fait ce n'est pas nécessairement travailler à l'étranger. Ils viennent ici et même ce sont des informaticiens belges qui forment les Indiens qui vont prendre leur place par la suite. C'est vrai que cela n'entre pas dans le cadre... mais je revenais par rapport à la fonction publique.

C'est vrai que la fonction publique, comme on l'a entendu tantôt, délocalise – enfin « externalise », plutôt. Je pense que si l'on y fait attention, on risque de voir des fonctions liées à la fonction publique wallonne qui sont gérées par des gens qui sont victimes du dumping social.

Troisième élément : concernant le contrôle du Fédéral, je rappelle simplement que le Fédéral vient d'engager une centaine d'agents – un peu moins de 100 agents – pour pratiquement 5 millions d'euros.

Quatrième élément, je terminerai par une boutade plutôt un petit peu politique. Il est vrai que l'on sait que le dumping social touche aussi nos communes. Je dirai à toutes les formations politiques autour de la table ici : « sensibilisons tous nos bourgmestres à ce fléau-là ». Je reprends M. Sampaoli qui a cité Liège et Charleroi. C'est vrai que je vois ici de nouveaux esclaves de chantiers Rive gauche. Faisons attention et sensibilisons nos bourgmestres à cela.

**M. Sampaoli (PS).** - Si je peux me permettre, en fait, quand j'ai cité Rive gauche et Liège, je signale quand même que je pense que le bourgmestre de Charleroi a pris toutes les dispositions et a déposé plainte en la matière.

**M. le Président.** - Si les commissaires se sont exprimés et me le permettent, je voudrais ajouter deux petites informations.

*(M. Onkelinx, Vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)*

**M. Drèze (MR).** - La première – et M. le Ministre me le confirme – M. Henquet a évoqué l'économie sociale, on a parlé des clauses publiques, vous avez évoqué l'économie sociale. Vous savez que depuis le 1er janvier 2007, dans certains marchés publics de travaux, la subvention est majorée de 15 % dans certains cas particuliers de clauses sociales ou de participation du secteur de l'économie sociale. Une modalité incitative : il y a le bâton, mais il y a la carotte. La carotte est parfois méconnue, notamment au niveau local.

La deuxième chose, concernant les Indiens, puisque nous avons tous été contactés par les mêmes informaticiens belges qui sont victimes de ce que vous évoquez. J'ai demain chez Mme Tillieux, une interpellation sur le sujet, et j'ai voulu le faire en interpellation pour que chacun puisse se joindre à la discussion.

*(M. Drèze, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)*

**M. le Président.** - Des amendements (Doc. 387 (2015-2016) N°2), (Doc. 387 (2015-2016) N° 3) et (Doc. 387 (2015-2016) N° 4) sont déposés.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

#### *Examen et vote des amendements*

**M. le Président.** - Nous allons procéder à l'examen des amendements de la proposition de résolution visant à renforcer la lutte contre le dumping social dans le cadre de l'exécution des marchés publics passés dans les administrations wallonnes, déposée par MM. Sampaoli, Dufrene, Mme Lambelin, M. Lefebvre, Mmes Morreale et Poulin (Doc. 387 (2015-2016) N° 1).

**M. Sampaoli (PS).** - Nous étions d'accord sur tout sauf...

Ah, si notre explication a suffi, il n'y a pas besoin...

**M. le Président.** - Si l'on est d'accord sur tout, tant mieux, mais formellement on doit quand même voter.

**M. Henquet (MR).** - Pour l'amendement N° 1, il n'y a pas de problème puisque là c'était confusion adjudicataire.

Le 13, on ajoute « provincial », et cetera. Et le 10, vous avez donné le complément d'information.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Simonet.

**Mme Simonet (cdH).** - L'amendement N° 1 concerne le point 10 et le point 10 est modifié par les

amendements déposés par le PS et le cdH, si je ne me trompe.

**M. Sampaoli** (PS). - Non, je ne pense pas. Le point...

*(Réactions dans l'assemblée)*

**Mme Simonet** (cdH). - Oui, voilà, on le retire puisque cela vise autre chose.

*(Réactions dans l'assemblée)*

**M. Sampaoli** (PS). - On garde le N° 2 et le troisième est sans objet.

**Mme Simonet** (cdH). - Alors c'est parfait !

*(Réaction de M. Onkelinx)*

**M. le Président.** - Monsieur Onkelinx, si vous savez préciser votre propos, micro allumé.

**M. Onkelinx** (PS). - Je reprends un petit peu ce qui avait été dit : effectivement, on vient de reprendre maintenant l'amendement du point 13, mais on avait parlé aussi du point 12 et l'on avait étendu aux agents communaux, aux agents provinciaux. Il me semblait que cela avait un sens.

**M. Henquet** (MR). - C'est vrai que si l'on entend par pouvoirs locaux les communaux et les provinciaux, on peut mettre « pouvoirs locaux », cela simplifie tout, alors.

**M. le Président.** - L'amendement que j'ai, venant de chez vous, pour le point 12, l'insertion des provinciaux et des communaux est inscrite en toutes lettres. Pour moi, c'est bon.

**Mme Simonet** (cdH). - Vous pourriez peut-être reprendre votre amendement, ajouter au point 12, et ajouter « et 13 de la proposition de résolution ». Comme cela, on vise le 12 et le 13, et c'est votre idée.

Ou on ajoute « et 13 », les mots sont remplacés par « pouvoirs locaux ». Ou refaire un nouvel amendement. Mais qui peut viser les deux.

**M. Onkelinx** (PS). - Les agents des pouvoirs locaux, là on a les deux.

**M. le Président.** - Mais vous devez redéposer un nouvel amendement.

**Mme Simonet** (cdH). - Oui, mais il faut le rédiger.

**M. le Président.** - On va toujours voter les premiers amendements qui ne font pas de problème, le temps que le dernier arrive en termes d'une nouvelle rédaction.

On peut procéder comme cela ?

Un amendement n° 1 a été déposé par M. Fourny, Mme Simonet, M. Drèze, Mme Vandorpe, M. Lefebvre et Mme Lambelin (Doc. 387 (2015-2016) N° 2).

Cet amendement ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'amendement n° 1 (Doc. 387 (2015-2016) N° 2) est adopté à l'unanimité.

Un amendement n° 2 a été déposé par M. Fourny, Mme Simonet, M. Drèze, Mme Vandorpe, M. Lefebvre et Mme Lambelin (Doc. 387 (2015-2016) N° 2).

Cet amendement ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'amendement n° 2 (Doc. 387 (2015-2016) N° 2) est adopté à l'unanimité.

Un amendement n° 3 a été déposé par M. Fourny, Mme Simonet, M. Drèze, Mme Vandorpe, M. Lefebvre et Mme Lambelin (Doc. 387 (2015-2016) N° 2).

Cet amendement ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'amendement n° 3 (Doc. 387 (2015-2016) N° 2) est adopté à l'unanimité.

Un amendement n° 1 a été déposé par MM. Henquet, Crucke et Knaepen (Doc. 387 (2015-2016) N° 3).

Il s'agit de l'amendement MR, au point 12. Pour moi, il est bien rédigé comme cela. Il y a votre premier amendement, mais que vous retirez au point 10, c'est bien cela ?

L'amendement n° 1 (Doc. 387 (2015-2016) N° 3) est retiré.

Un amendement n° 2 a été déposé par MM. Henquet, Crucke et Knaepen (Doc. 387 (2015-2016) N° 3).

Il s'agit de votre deuxième amendement, point 12, bien rédigé, qui inclut les mots « provinciaux » et « communaux ».

*(Réaction d'un intervenant)*

Si vous voulez un nouveau texte, il faut le redéposer aussi.

*(Réaction d'un intervenant)*

Donc vous retirez votre 12 initial et vous allez introduire un nouveau et vous devez attendre que le texte arrive, pour ne pas travailler dans le désordre.

*(Réactions dans l'assemblée)*

Donc ici, j'ai le point 13 et il n'y a rien pour le point 2 alors ?

*(Réactions dans l'assemblée)*

Je vais relire l'amendement N° 2 alors, pour qu'il n'ait pas d'équivoque.

Au point 12 de la proposition de résolution visant à renforcer, et cetera, il est ajouté les mots « régionaux » entre les mots « agents » et « communaux », et il est ajouté les mots « et provinciaux » entre les mots « communaux » et « à l'égard des ».

C'est cela qui fait consensus ?

Donc le 12 n'est finalement pas retiré, il est maintenu. Est-on d'accord avec cela ?

L'amendement n° 2 (Doc. 387 (2015-2016) N° 3) est adopté à l'unanimité.

Un amendement n° 3 a été déposé par MM. Henquet, Crucke et Knaepen (Doc. 387 (2015-2016) N° 3).

Nous arrivons au point 13 et là, vous retirez votre amendement initial.

L'amendement n° 3 (Doc. 387 (2015-2016) N° 3) est retiré.

Un amendement n° 4 a été déposé par M. Fourny, Mme Simonet, M. Drèze, Mme Vandorpe, M. Lefebvre et Mme Lambelin (Doc. 387 (2015-2016) N° 2).

Au point 13, il est ajouté les mots « et aux provinces » entre les mots « communes » et « wallonnes ».

Justification : les provinces sont également concernées par la résolution. Peut-on être d'accord avec cela ?

L'amendement n° 4 (Doc. 387 (2015-2016) N° 2) est adopté à l'unanimité des membres.

Un amendement a été déposé par MM. Henquet, Crucke et Knaepen (Doc. 387 (2015-2016) N° 4).

Cet amendement ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'amendement (Doc. 387 (2015-2016) N° 4) est adopté à l'unanimité des membres.

Un amendement n° 5 a été déposé par M. Fourny, Mme Simonet, M. Drèze, Mme Vandorpe, M. Lefebvre et Mme Lambelin (Doc. 387 (2015-2016) N° 2).

Cet amendement ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'amendement n° 5 (Doc. 387 (2015-2016) N° 2) est adopté à l'unanimité des membres.

Un amendement n° 6 a été déposé par M. Fourny, Mme Simonet, M. Drèze, Mme Vandorpe, M. Lefebvre et Mme Lambelin (Doc. 387 (2015-2016) N° 2).

Cet amendement ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'amendement n° 6 (Doc. 387 (2015-2016) N° 2) est adopté à l'unanimité des membres.

#### *Vote sur l'ensemble*

**M. le Président.** - Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution visant à renforcer la lutte contre le dumping social dans le cadre de l'exécution des marchés publics passés dans les administrations wallonnes, déposée par MM. Sampaoli, Dufrane, Mme Lambelin, M. Lefebvre, Mmes Morreale et Poulin (Doc. 387 (2015-2016) N° 1).

L'ensemble de la proposition de résolution est adopté à l'unanimité des membres.

#### *Confiance au président et au rapporteur*

**M. le Président.** - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

### QUESTION ORALE DE MME SALVI À M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « LA MISE EN PLACE EFFECTIVE DE L'AVIQ »

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Salvi à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la mise en place effective de l'AViQ ».

La parole est à Mme Salvi pour poser sa question.

**Mme Salvi** (cdH). - Monsieur le Ministre, comme vous le savez, l'installation physique de l'administration de l'AViQ pose encore aujourd'hui une série de questions. C'est évidemment un dossier important de cette mandature que vous portez avec votre collègue Maxime Prévot et si tout l'aspect organisationnel de ce nouvel OIP a été voté au sein de notre assemblée, il va de soi que la question de son installation – j'ai envie de dire physique – est toujours aujourd'hui dans le *pipe*.

On avait déjà eu l'occasion d'en discuter préalablement, il y a de cela plusieurs mois. À l'époque vous aviez expliqué que, dans un premier temps, deux sites allaient être utilisés à Charleroi pour l'installation de ce nouvel OIP, notamment toute la question du chantier de rénovation de l'ancien hôtel de police. Vous en aviez convenu à l'époque, ce chantier a commencé assez tardivement – en janvier dernier – et vous nous aviez annoncé qu'il ne se terminerait normalement qu'à la mi-juillet 2016 pour, nous l'espérons, une occupation effective des locaux par les agents à partir de septembre 2016.

J'aurais voulu savoir si ce timing est toujours réaliste et si l'on va tenir les délais concernant la rénovation de l'hôtel de police.

Ensuite, il y avait une réflexion à beaucoup plus long terme pour mettre en place une installation « définitive » de l'AViQ sur un même site et là aussi clairement il y avait une discussion, une négociation, qui devait s'entamer avec la ville de Charleroi.

J'aurais souhaité savoir si à ce stade-ci vous aviez pu prendre connaissance des analyses du fameux rapport qui devait normalement se concerter. À ce stade-ci, avance-t-on sur le dossier ? Commence-t-on tout doucement à situer un lieu ? Une décision peut-elle être attendue dans les prochains mois ?

La question suivante porte plus particulièrement sur le transfert du personnel issu du SPW, puisqu'il y avait eu un premier appel à candidatures – sachant qu'un maximum de 100 personnes devait normalement être transféré vers l'agence sur base volontaire. Je voulais savoir si, à ce stade-ci du dossier, tous les emplois à pourvoir sont maintenant occupés ou si l'on va devoir lancer un deuxième appel à candidatures. A-t-on des chiffres plus clairs sur le nombre d'agents qui seront transférés du Fédéral, de la Fédération et du SPW ? Combien d'agents ont-ils réellement intégré les locaux de l'AViQ ?

Enfin, ma dernière question portait sur l'équipement informatique, puisque là aussi – et vous nous l'aviez confié – il est clair qu'il faudra pouvoir trouver une solution sur l'implémentation informatique pour que chacun puisse travailler au mieux et j'aurais voulu savoir sur cet aspect du dossier où nous en étions.

Je vous remercie Monsieur le Ministre pour l'ensemble de vos réponses.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

**M. Lacroix,** Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, votre questionnement a retenu toute mon attention.

Je précise néanmoins que les travaux de l'ancien hôtel de police n'ont pas débuté tardivement, mais bien en janvier comme prévu.

Je tiens à souligner que la Direction générale transversale du budget et de la logistique et des TIC du Service public de Wallonie et l'AViQ collaborent de manière très constructive pour que ce bâtiment ainsi que les équipements logistiques et informatiques soient opérationnels dès le mois de septembre 2016.

Pour l'implantation définitive, l'AViQ m'a transmis, à ma demande, des chiffres permettant d'avancer sur le projet de nouvelle implantation. Le travail est toujours en cours.

Concernant le transfert du personnel issu du Service public de Wallonie, le premier ordre de service a été envoyé ce 15 avril 2016 aux membres du personnel de la DGO5 – Direction générale opérationnelle Pouvoirs locaux, Action sociale et Santé – affectés au Département des aînés et de la famille et au Département de la santé et des infrastructures médicosociales conformément à l'arrêté du Gouvernement wallon du 7 janvier 2016.

Une fois les réponses à cet appel reçues, un deuxième ordre de service sera envoyé alors à tout le personnel du SPW et des OIP sur la base des emplois qui seront restés vacants.

Dès la fin des deux, soit fin juin, nous aurons les noms des membres du personnel qui rejoindront l'AViQ en septembre 2016.

Depuis le 1er janvier 2016, 54 personnes ont rejoint l'AViQ : cinq du SPF Santé publique ; 32 provenant du SPF Sécurité sociale dont cinq ont été transférées physiquement à Charleroi et 27 transférées administrativement, mais restant à Bruxelles durant une phase transitoire jusqu'au 31 décembre 2016 ; 17 qui émanent de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Restent six postes sur les 23 initialement prévus, qui doivent encore faire l'objet d'un appel à transfert et d'un transfert effectif. À ce sujet, un courrier a été envoyé à mon collègue le ministre André Flahaut en date du 23 février 2016 reprenant la liste des postes qui restent critiques et que l'AViQ demande d'ouvrir au transfert : un niveau A attaché gestionnaire en santé, action sociale et cohésion sociale ; un niveau A attaché juriste ; un niveau B collaborateur au subventionnement ; un niveau B infirmier ; un adjoint de niveau D pour le *helpdesk* de l'informatique ; un adjoint de niveau D pour la logistique et l'accueil.

Il revient à présent à la Fédération Wallonie-Bruxelles de publier cet appel.

Une enquête de satisfaction a été menée à l'issue des trois mois qui ont suivi cette intégration. Le taux de satisfaction est de 93,10 %.

Enfin, tous les agents transférés ont bien reçu tout l'équipement informatique et bureautique nécessaire à leur fonctionnement, et ce dès leur entrée en fonction.

Voilà à ce stade ce qui clôture ma réponse.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Salvi.

**Mme Salvi** (cdH). - Je remercie évidemment le ministre pour sa réponse complète. Je l'encourage à suivre ce dossier avec beaucoup d'intérêt et d'attention puisque l'on sait qu'il y a une attente importante par rapport à cette entrée en matière de l'AViQ au mois de septembre – aussi bien de la part des agents eux-mêmes, mais je pense aussi de l'ensemble des parlementaires, puisque c'est comme une grande première, la mise en place de cet important OIP, d'autant plus à Charleroi. On restera donc attentifs, en tout cas fin juin, pour voir de quelle manière l'ensemble des appels à projets aura pu être entendu. On verra sans doute à ce moment-là beaucoup plus clair sur le nombre d'agents qu'il manque au niveau du cadre – s'il en manque, et j'ose espérer qu'il n'en manquera pas.

Sur l'aspect plutôt informatique, j'ai bien entendu votre réponse sur le fait que chacun des agents qui avaient été transférés a été équipé. La question était plus large et portait sur la réorganisation, non pas du matériel informatique, mais de la gestion informatique et la manière dont tout cela va pouvoir converger en temps et en heure, mais je ne manquerai pas de revenir sur la question au moment opportun.

**QUESTION ORALE DE M. LECERF À  
M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA  
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA  
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR  
« LES CADEAUX DE RETRAITE DU SERVICE  
SOCIAL DU GOUVERNEMENT WALLON »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Lecerf à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « les cadeaux de retraite du service social du Gouvernement wallon ».

La parole est à M. Lecerf pour poser sa question.

**M. Lecerf** (MR). - Monsieur le Ministre, j'avais adressé ma question au Ministre-Président et on m'a réorienté vers vous. C'est avec plaisir que je vous adresse donc cette question.

À l'occasion du débat sur l'état de la Wallonie du 13 avril dernier, nous avons entendu le ministre-président plaider pour le patriotisme wallon et la nécessité de consommer wallon, ce que nous partageons évidemment.

Au même moment, les fonctionnaires wallons partis à la retraite cette dernière année recevaient du Service social de la Région wallonne un magnifique cadeau de circonstance : un panier de produits du terroir.

C'est très bien si ce n'est que tous ces produits étaient d'origine française, et plus précisément du sud-ouest français, fourni par un spécialiste de la capitale wallonne : une bouteille de Gaillac – pour vous donner tout le détail – une saucisse sèche aux cèpes et pas moins de cinq bocaux de produits de canard et autre terrine de porc du même sud-ouest toujours français.

Monsieur le Ministre trouve-t-il ce cadeau cohérent avec ce discours sur l'état de la Wallonie ? Dans le cas inverse, que compte-t-il faire pour remédier à un tel comportement d'un service financé par le budget de la Wallonie ?

Merci Monsieur le Ministre.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

**M. Lacroix**, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Monsieur le Député, chaque année, le Service social des services du Gouvernement wallon offre effectivement un cadeau à ses bénéficiaires admis à la retraite. Je précise tout de suite que le service social des services du Gouvernement wallon est un OIP, géré par un conseil d'administration paritaire d'ailleurs, avec les syndicats et n'est donc pas sous ma responsabilité immédiate puisqu'il y a un conseil d'administration indépendant, ce qui ne m'exonère pas de prendre mes responsabilités face à votre question.

Pour procéder au choix dudit cadeau, est lancé un marché par procédure négociée sans publicité où sont habituellement consultés entre cinq et dix fournisseurs auxquels il est demandé de formuler une proposition de cadeaux unisexes, puisque cela concerne aussi bien les hommes que les femmes, pour un budget prévisionnel unitaire de 50 euros TVA et livraison comprise.

Pour les appels d'offres de ces 3 dernières années, je tiens à préciser qu'à l'exception de la société Smart Eco, dont le siège social est situé à Anvers, tous les prestataires sollicités avaient un siège social en Wallonie.

Parmi ces prestataires, de par la nature de leurs activités, il était évident que plusieurs d'entre eux auraient formulé une proposition de produits 100 % wallons, mais il faut constater que ceux-ci n'ont toutefois pas répondu à l'appel. C'est important de le rappeler et de le souligner.

Pour l'année en cours, le Conseil d'administration du service social a porté son choix sur un Bongo Sélection permettant à son bénéficiaire de choisir entre 250 activités diverses situées en Wallonie et ailleurs.

Il n'en demeure pas moins que je reste convaincu que la Wallonie regorge de produits de qualité qui méritent d'être promus au travers d'initiatives multiples. C'est la raison pour laquelle je vais dès à présent sensibiliser l'ensemble des membres du Conseil d'administration du service social afin que, dans le cadre des marchés futurs, soient prioritairement consultés des soumissionnaires dont l'offre proposée est en majorité composée de produits wallons.

**M. le Président.** - La parole est à M. Lecerf.

**M. Lecerf (MR).** - Merci, Monsieur le Ministre, c'est le moins que l'on puisse faire, vous avouerez que c'est un peu paradoxal d'avoir un jour un bon discours comme celui-là et le lendemain de rencontrer ce cas d'école.

Maintenant, je comprends bien ce que vous dites, mais à partir du moment où l'on fait de beaux discours devant les médias et que l'on s'adresse aux citoyens, je pense aussi que l'on doit envisager un programme d'actions concrètes pour sensibiliser tous les organismes et tous les partenaires avec lesquels on travaille, qui sont dans la grande maison de la Région wallonne.

Je pense qu'au-delà du cas de figure d'ici, de ce cadeau pour lequel une petite correction devrait pouvoir régler le problème, je crois que le Gouvernement devrait se dire que le message ne passe pas seulement par les médias et qu'une note motivante vers tous les services qui sont concernés par ce genre de dépenses, qui permettrait de dépenser wallons, est bien nécessaire. J'imagine que vous l'avez bien compris et que vous le partagez.

**QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÖRES À  
M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA  
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA  
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « LA  
PROCÉDURE DE LA SÉLECTION STATUTAIRE  
DES GARDES FORESTIERS »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Baltus-Möres à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la procédure de la sélection statutaire des gardes forestiers ».

La parole est à Mme Baltus-Möres pour poser sa question.

**Mme Baltus-Möres (MR).** - Monsieur le Ministre, j'ai récemment interrogé M. le Ministre Collin concernant le manque avéré de gardes forestiers. Apparemment, une vingtaine de triages seraient inoccupés en Région wallonne et une procédure de remplacement est en cours.

Cependant, de l'aveu du ministre, il se pourrait que la réserve de recrutement actuellement disponible ne compte pas suffisamment de lauréats. Dans ce contexte, une sélection statutaire – examen Selor – pourrait être programmée pour juin 2016 avec désignation en juin 2017, ce qui relève des compétences de son collègue, M. le Ministre Lacroix, en charge de la Fonction publique.

Je m'inquiète du fait que ces postes pourraient n'être pourvus qu'en juin 2017 et je demande à M. le Ministre de bien vouloir accélérer les procédures de sélection des candidats aux différents postes à pourvoir.

Pouvez-vous me confirmer que les triages inoccupés seront tous pourvus d'un agent des forêts bien avant le mois de juin 2017 ?

Pour résumer, y a-t-il des moyens pour accélérer la procédure et est-vous prêt à les entamer ? Confirmez-vous que les prochains examens du Selor seront organisés en juin de cette année ? Pourquoi faut-il attendre un an avant de les désigner ?

Enfin, êtes-vous au courant des problèmes techniques du site Internet b2c.selor.be du Selor ? Il semble, en effet, qu'il ne soit plus possible de s'inscrire au Selor depuis des semaines. Il s'agit d'erreurs générales sur le site et cela sera un autre petit problème à creuser.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

**M. Lacroix,** Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, lors de la précédente législature, de nouvelles dispositions organisant la sélection du personnel statutaire ont été introduites dans le Code de la Fonction publique, ce qui a eu pour effet de tenir en suspens l'organisation de toute nouvelle sélection statutaire tant que ces modifications réglementaires n'avaient pas abouti, à savoir jusqu'en 2014.

Toutefois, pour ce qui concerne la fonction de garde forestier, une réserve était toujours disponible au SPW depuis 2010.

Fin 2014, 49 emplois vacants ont été pourvus via cette réserve qui était toujours constituée de 79 lauréats Selor, après cette opération. Fin 2015, 21 emplois ont de nouveau été pourvus. À ce jour, la réserve contient encore 54 lauréats Selor à qui les 22 emplois actuellement vacants vont être proposés ; c'est une bonne nouvelle.

L'administration est donc toujours en capacité de pourvoir les emplois vacants.

Pour l'avenir, le COSTRA a approuvé, en février 2016, une planification des recrutements à organiser en 2016 et 2017 pour rencontrer les besoins de l'administration.

C'est ainsi qu'une nouvelle sélection statutaire de gardes forestiers a été inscrite dans cet échéancier et son organisation devrait pouvoir être sollicitée auprès du Selor en juin 2016. C'est pour répondre aux besoins futurs.

Pour la dernière information que vous m'avez communiquée concernant l'inaccessibilité des inscriptions aux examens, je vais me renseigner et interpellier le Selor pour qu'il rétablisse au plus vite cette capacité d'offrir un service aux citoyens.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Baltus-Möres.

**Mme Baltus-Möres (MR).** - Vous avez dit qu'il y a une réserve et les examens qui seront organisés en juin 2017 sont pour combler les futures lacunes. Quand même, je dois expliquer que la réserve pour le personnel en Communauté germanophone est vide actuellement. Il y a trois triages inoccupés depuis deux ans déjà. Si les désignations se font seulement en juin 2017, cela veut dire que pendant trois ans, les forêts seront sans gardes forestiers. Ce serait dommage. Les forêts sont un grand patrimoine, pas seulement culturellement, mais ont aussi une valeur économique pour notre Région. Je pense que c'est important qu'il y ait du personnel pour s'en occuper. C'est pour cela que je vous interpelle pour que vous accélériez la procédure dans le cadre de vos compétences.

**QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À  
M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA  
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA  
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR  
« LES PÉRIPÉTIES DE LA TAXE PYLÔNES »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « les péripéties de la taxe pylônes ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

**M. Crucke (MR).** - Monsieur le Ministre, je voulais faire le point avec vous sur cette fameuse taxe pylônes, qui semble d'ailleurs ne pas être liquidée. Elle a été contestée immédiatement par les opérateurs. Elle faisait l'objet de négociations dans le cadre du plan Numérique.

Où en sont ces éventuelles négociations ? Quelle est la stratégie des ministres ? Vous n'êtes pas le seul à piloter cette taxe, mais il fallait bien que j'aie un interlocuteur en face de moi. Il y a également le ministre Furlan et le ministre Marcourt. Est-ce l'insécurité

juridique qui fait que l'on ne passe pas à l'acte ou y a-t-il de réels espoirs en la matière ? Quand je dis espoir, ce n'est pas de taxer. Je suis de ceux qui pensent que ce n'est pas comme cela que l'on permettra de diffuser du numérique et de faire en sorte que tout le monde puisse bénéficier demain du 4G.

Si vous pouviez me faire le point sur la situation, je vous en remercie déjà.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

**M. Lacroix,** Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Monsieur le Député, l'exercice 2014 a fait l'objet d'un enrôlement dans le chef des opérateurs Base et Mobistar en date du 7 décembre 2015. Une procédure de rectification a dû être initiée le 14 décembre 2015. Dans le courant du mois de mai 2016, l'enrôlement de cet exercice dans le chef de l'opérateur Proximus, et complémentaiement dans le chef de l'opérateur Mobistar résultant de la procédure de rectification sera réalisé.

Pour l'année 2015, une invitation à déposer la déclaration sera envoyée aux trois opérateurs.

L'arrêté d'exécution du 16 novembre 2000, en ce qui concerne les références légales du modèle de déclaration, a en effet dû être adapté.

Actuellement, un recours est toujours pendant devant la Cour constitutionnelle à l'encontre des articles 144 et suivants du décret-programme du 12 décembre 2014 et portant sur la décision de la Cour du 16 juillet 2015 le maintien des effets de la taxe. La Cour avait, en effet, annulé les dispositions du décret budgétaire de 2013, tout en maintenant les effets.

Pour le surplus, les procédures fiscales suivent leur cours, sachant qu'aucun paiement n'a été reçu à ce jour, que le délai de réclamation est de six mois par rapport à l'enrôlement et qu'une décision de la Cour constitutionnelle reste attendue.

Je peux vous confirmer que l'audience s'est tenue ce mercredi 20 avril, mais en l'état je n'ai aucun véritable sentiment à ce stade, positif ou négatif. La date de prononcé de l'arrêt me sera communiquée dès fixation.

Concernant la stratégie de mes collègues, je me limiterai à rappeler qu'en décembre 2015, alors qu'une proposition de partenariat leur avait été présentée par eux, les opérateurs ont refusé d'ouvrir la négociation au regard de la couverture à haut débit en Wallonie.

Dans la foulée, les opérateurs s'étaient engagés à revenir vers la Région avec des propositions concrètes pour le développement du très haut débit dans les zones grises et les zones blanches. À ce stade, mes collègues

m'ont confirmé qu'ils n'ont eu aucun retour des opérateurs.

**M. le Président.** - La parole est à M. Crucke.

**M. Crucke (MR).** - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. « Enrôlement » n'est pas « encaissement », comme le ministre l'a bien fait comprendre.

Je suis peut-être un peu tôt par rapport à l'audience du 20 avril ; je comprends qu'il faut attendre l'arrêt. Je reviendrai donc sûrement dès que j'aurai connaissance de cet arrêt.

Quant aux négociations, je constate qu'il n'y en a plus. On est vraiment dans le bras de fer juridique, le *mano a mano*. Il y aura sans doute un vainqueur et un perdant, mais il faut attendre encore quelques heures pour le savoir.

Ce qui est dommage, c'est que l'on n'ait pas su, avec ces opérateurs qui sont, dans l'économie de demain, des intermédiaires vitaux si l'on veut réellement disposer de ce numérique, trouver une solution plus pragmatique. Qui vivra verra.

**QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À  
M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA  
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA  
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR  
« L'EXTERNALISATION DES DÉPENSES  
D'INVESTISSEMENT »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « l'externalisation des dépenses d'investissement ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

**M. Crucke (MR).** - Monsieur le Ministre, je veux revenir sur ce Comité de concertation du 18 avril dernier, où a été abordé un dossier qui est important à la fois pour les entités fédérées, donc pour la Wallonie, mais aussi pour le Fédéral, puisque l'on est dans une trajectoire qu'il faut communiquer à l'Europe et on ne pourra pas attendre très longtemps encore. J'ai d'ailleurs cru comprendre qu'une réunion se tenait ce mercredi entre les ministres du Budget pour tenter de trouver un accord.

Dans le cadre de la situation budgétaire wallonne et une certaine harmonisation entre les différentes entités, j'ai cru comprendre que vous êtes revenu – ce n'est pas la première fois – sur un élément qui est celui de la qualification des investissements.

Reconnaissons-le, je n'ai pas de difficulté à dire qu'il y a parfois, dans ce que l'Europe nous présente, une

sorte de contradiction à dire qu'il faut investir ; puis, d'un autre côté, ces investissements, s'ils sont considérés comme étant des charges supplémentaires plutôt que des investissements, on arrive difficilement à joindre les deux bouts. On ne peut pas à la fois inciter à investir et en même temps requalifier dans le cadre du périmètre.

Il semblerait donc que vous replaidiez pour cette cause-là, mais vous savez qu'Eurostat ne change pas – c'est peut-être ma critique sur la question – sa jurisprudence du jour au lendemain. On peut vivre d'espoir, mais il a l'air assez ferme dans sa jurisprudence.

Quel est le point de vue que vous pensez raisonnablement pouvoir défendre, sachant qu'il vous faudra bien, à un moment donné, trouver une solution avec les autres entités ? Quelle est la stratégie du ministre du Budget wallon ? Cette stratégie doit coller aux réalités budgétaires qui sont les vôtres, mais on ne peut pas à mon sens aller non plus à l'encontre d'une jurisprudence – qui est malheureusement, ce qu'elle est – que l'on ne peut plus ignorer à ce stade, même si certains de vos prédécesseurs pensaient pouvoir le faire.

D'autres conditions – au nombre de cinq – avaient été émises pour qu'un accord puisse intervenir. N'hésitez pas à développer les cinq conditions ; cela me permettra de faire la lumière sur tout le dossier, à la fois pour moi, mais aussi pour mes collègues qui me remercieront sans doute d'avoir été aussi complet en leur absence.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

**M. Lacroix,** Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question et pour votre preuve l'empathie pour mes collaborateurs qui ont effectivement fourni un travail important pour m'aider à répondre aux questions de vous-même et de vos collègues absents ce soir. Cela me permet de faire le point. Vous n'êtes certainement pas le dernier des Mohicans, ce soir vous êtes le dernier des combattants, mais votre fougue n'en est pas moins éteinte, je vous connais pour savoir que les heures supplémentaires ne vous effraient pas.

Les discussions dans le cadre du programme de stabilité 2016-2019 sont toujours en cours. L'État fédéral a proposé de se baser sur l'avis du Conseil supérieur des finances du 11 avril 2016 sur la trajectoire budgétaire, avec l'objectif d'un équilibre structurel en 2018.

Le Comité de concertation du 18 avril n'a pas permis d'aboutir à un consensus sur une série d'éléments. Une réunion a donc eu lieu le mercredi 20 avril chez la ministre fédérale du Budget, en présence des différents ministres des Communautés et des Régions. Chaque ministre a ainsi exposé ses réserves techniques,

méthodologiques et politiques par rapport à la proposition de l'État fédéral.

J'ai transmis à l'État fédéral, la semaine dernière, la trajectoire de la Région wallonne avec un retour à l'équilibre nominal prévu en 2018 tenant compte d'une série de réserves et qui exclut une série d'éléments. Les éléments exclus sont les suivants :

Premier élément : l'impact du *tax shift* 1 et 2 décidé par le Fédéral. La même demande a été formulée pour les pouvoirs locaux, et ce, sur base de l'accord de coopération du 13 décembre 2013.

Deuxième élément : la correction du facteur d'autonomie, tel que repris dans l'avis du Conseil supérieur des finances, en 2015, 2016, 2017 et 2018. Le montant définitif ne sera pas fixé avant 2018. Or, l'avis du CSF demande que l'Entité II fournisse aujourd'hui des efforts pour un montant qui n'est pas connu.

L'esprit de la loi spéciale de financement doit être appliqué, à savoir qu'une fois que le facteur d'autonomie est fixé définitivement, le remboursement des montants excédentaires perçus entre 2015 et 2017 se fait au rythme de maximum 2 % des versements mensuels des recettes IPP, à partir de 2018.

Les autres Régions ont également soulevé leur réserve quant à l'intégration de la correction du facteur d'autonomie par le CSF, qui induit un durcissement de la trajectoire en 2016-2017 et un relâchement en 2018 pour la Wallonie. Après recalcul du montant demandé par la Flandre, la correction du facteur d'autonomie est estimée à 316 millions d'euros en 2018.

Troisième élément : en ce qui concerne les infrastructures hospitalières, la Région wallonne maintient qu'une dotation négative ne peut exister en application de la loi spéciale de financement. Le prélèvement effectué par le Fédéral ne peut être supérieur à la dotation perçue. Ce n'est ni l'esprit des négociateurs de la LSF, ni l'esprit de la LSF elle-même. La dotation devrait en effet permettre à chaque Communauté de faire face aux charges du passé, mais également de pouvoir financer ses futurs investissements. Si ce n'était pas le cas, je vous dirais que ce n'est plus une loi spéciale de financement, mais plutôt une loi spéciale de définancement. Or, que dit le Fédéral aujourd'hui ? Que les charges du passé sont beaucoup plus importantes que ce qu'elles avaient été estimées à l'époque, ce qui induit une dotation négative, avant même de penser aux investissements nouveaux.

Le mécanisme de transition n'a d'ailleurs pas été conçu dans l'hypothèse d'une dotation négative, donc il dysfonctionne : le montant octroyé dans le cadre du mécanisme de transition devient négatif. Dans la mesure où il est appliqué erronément, le Gouvernement wallon a décidé de ne pas non plus le prendre en compte.

Pour rappel, le mécanisme de transition est un mécanisme temporaire qui permet d'éviter l'appauvrissement d'une région. Il fonctionne donc uniquement au niveau de l'Entité II. Il est inconcevable d'avoir une dotation négative qui ne permette pas de faire face aux charges du passé, aux investissements du futur et au surplus un mécanisme de transition négatif.

Par ailleurs, sont exclus de cette trajectoire les montants repris au titre de révisions pour les infrastructures hospitalières relevant de décisions prises par l'État fédéral avant le transfert de compétences au 1er janvier 2016.

L'ensemble des Communautés et Régions est sur la même longueur d'onde.

Quatrième élément : nous avons également externalisé la part wallonne des programmes de financement européens. Cette exception nous permet aussi de continuer à jouir de l'effet levier qu'ont les financements régionaux sur les politiques préconisées par l'Europe.

Pour répondre à votre question, je peux en effet vous rassurer sur l'état de ma mémoire. Bien que ces souvenirs ne soient pas des plus agréables, je garde parfaitement à l'esprit les divers avis d'Eurostat en la matière.

Quelle est la stratégie ? Il ne s'agit pas de cacher sous le tapis des dépenses d'investissements, en espérant une quelconque clémence ou une quelconque cécité d'Eurostat. L'externalisation de ces dépenses, telle qu'elle a été évoquée tant par la Wallonie que par les autres entités fédérées, y compris la Flandre, répond à une problématique concrète.

En effet, c'est au niveau des Communautés, des Régions et des pouvoirs locaux que se fait aujourd'hui la majorité des investissements ; on doit donc pouvoir continuer à le faire.

D'une part, les pouvoirs publics dans leur ensemble sont tenus de respecter une trajectoire de retour à l'équilibre budgétaire, afin de répondre aux exigences du cadre européen. En Belgique, chaque entité, chaque Communauté et chaque Région a son propre objectif, pour son propre budget. D'autre part, ce sont les Régions et les Communautés qui ont, désormais, la charge d'une large partie des investissements, notamment en infrastructures de transport. C'est précisément dans la conjonction de ces deux éléments que le modèle rencontre ses limites.

La première limite concerne la difficulté de réaliser des investissements d'envergure, puisqu'ils sont désormais comptabilisés sur une très courte période de temps, à savoir la durée des travaux.

La contrainte d'équilibre budgétaire, pour les Régions, les Communautés pose un réel problème pour

les investissements dont les montants sont très considérables. En effet, les entités devraient dégager des marges budgétaires parfois énormes par rapport à leurs budgets pour réaliser les investissements, tout en respectant leur trajectoire. Un milliard d'euros à l'échelle des dépenses publiques belges ne représentait qu'une fraction plutôt faible du total. L'impact de ce même milliard d'euros à l'échelle du seul budget wallon ou du budget flamand est d'un tout autre ordre. C'est pourquoi il conviendrait, si l'on veut que dans ce pays il soit toujours possible de réaliser des investissements majeurs, d'externaliser ces dépenses de la trajectoire des Communautés et Régions, en créant peut-être une provision interrégionale pour celles-ci.

La seconde limite est plus générale. Au-delà même de la problématique des investissements de grande ampleur, le pays souffre globalement de sous-investissement. La trajectoire de retour à l'équilibre impose aux Régions, aux Communautés et aux pouvoirs locaux des efforts qui handicapent gravement l'investissement, pourtant nécessaire au soutien de la croissance actuelle et future. Ces investissements sont d'ailleurs profitables à tous, y compris à l'État fédéral et donc à la Belgique dans son ensemble. Il nous semblerait donc logique de laisser une marge plus importante aux entités fédérées, spécifiquement pour ces dépenses en capital.

La trajectoire proposée intègre également des dépenses supplémentaires liées à la lutte contre le radicalisme, le renforcement de la sécurisation et la politique d'asile.

Étant donné que l'État fédéral compte utiliser la clause de flexibilité du Pacte de stabilité pour neutraliser, a posteriori, un éventuel dérapage de ses comptes publics imputable aux dépenses supplémentaires engendrées par la lutte contre le terrorisme, le Gouvernement wallon a fait valoir qu'il doit pouvoir en bénéficier également.

La réunion chez la ministre fédérale du Budget relative aux propositions de trajectoire de chaque Communauté et Région, n'a pas non plus permis d'aboutir à un accord.

L'autorité fédérale a fait savoir qu'elle souhaitait recevoir une trajectoire « vérité », c'est-à-dire une trajectoire qui n'exclut aucune dépense afin de l'intégrer dans le programme de stabilité à transmettre à l'Europe.

La Wallonie a déjà dû faire face en 2015 et 2016 à deux vagues d'assainissement liées à la sixième réforme de l'État.

À cet effort est venu s'ajouter le saut d'index, décidé par l'État fédéral, qui a privé la Wallonie d'une partie de ses recettes, et le fera encore davantage à l'avenir.

Les paramètres macroéconomiques sont aussi plus que défavorables, si l'on regarde les paramètres tels

qu'ils avaient été estimés au moment de la formation du Gouvernement wallon. Avec un effet boule de neige, puisqu'il y a une accumulation, d'année en année, de paramètres très en dessous de ce qui était attendu, ce qui suppose des efforts encore plus soutenus.

Les règles du SEC 2010, entrées en vigueur en septembre 2014, ont également fortement compliqué les exercices budgétaires.

En conclusion, la trajectoire qui sera transmise à l'État fédéral contient les mêmes réserves que la trajectoire transmise la semaine dernière. La Région wallonne s'engage sur un retour à l'équilibre nominal en 2018 à condition que l'État fédéral tienne compte de l'ensemble des réserves et conditions émises.

Nous refusons de fournir des efforts supplémentaires, d'appliquer l'austérité, pour des décisions qui ne nous incombent pas ou pour lesquels nous ne partageons pas la vision de la droite. C'est le cas pour le *tax shift*, le saut d'index, la dotation négative pour les infrastructures hospitalières et les révisions qui sont liées à des décisions prises avant la sixième réforme de l'État.

Le Fédéral veut déposer un programme de stabilité 2016-2019 drastique, peu crédible et reposant sur du sable. Le Gouvernement wallon ne le suivra pas sur le chemin de l'austérité, mais continuera de faire face aux obligations qui lui incombent et dont il porte l'entière et exclusive responsabilité.

**M. le Président.** - La parole est à M. Crucke.

**M. Crucke (MR).** - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse circonstanciée. Deux ou trois remarques. La première, j'entends que par rapport au retour à l'équilibre, le terme qui est employé, c'est « retour à l'équilibre prévu ». Ce n'est pas dans un engagement pour 2018, ce qui peut laisser sous-entendre qu'à un moment donné, le Gouvernement décidera peut-être de ne pas revenir à l'équilibre en 2018 – ce qui serait, pour moi, je pense, une catastrophe sur le plan de la crédibilité budgétaire et économique de la Wallonie.

Deuxièmement, quand j'entends la déposition du ministre avec la logique qui est la sienne, je ne la partage pas toujours et s'il y a bien une différence entre un homme de droite et un homme de gauche, je pense que l'on n'est pas sorti de l'auberge. D'autant qu'il y a une *deadline*, c'est le 30 avril. À cette date, il faudra bien que l'on communique à l'Europe le programme de stabilité 2016-2019. Je pense qu'il faudrait être alchimiste pour trouver une solution qui permette de réunir les conditions émises par les uns et par les autres.

Enfin, je vois bien que, lié à tout cela, il y a aussi – il ne faut pas s'en cacher – une dette importante. Elle n'est pas la seule entité à avoir une dette importante, mais on est quand même à 20,5 milliards d'euros aujourd'hui. Je me demande si ce n'est pas cela aussi qui ne permet pas

d'avancer dans une solution plus consensuelle qui est, à mon sens, de l'intérêt de tout le monde, entité fédérale comme entités fédérées.

Je crains que si le ton est revenu à un ton plus affable, manifestement plus cordial, sur le fond, on sent que les divergences restent énormes.

**QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À  
M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA  
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA  
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « LA  
PRÉPARATION DU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la préparation du contrôle budgétaire ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

**M. Hazée (Ecolo).** - Monsieur le Ministre, j'aurais aimé me joindre à cet échange de vues relatif à la trajectoire du programme de stabilité, mais comme les commissions siègent simultanément, cela n'a pas été possible. Je la laisse donc de côté et je viens avec une question assez fortement liée, mais distincte puisque ne portant plus que sur la préparation du contrôle budgétaire wallon. Il y a bien évidemment l'enjeu de la trajectoire du programme de stabilité, de l'objectif de l'année, mais il y a aussi d'autres évolutions et nous avons d'ailleurs eu l'occasion de faire le point à cet égard lors de notre échange du 14 mars dernier.

Vous évoquiez alors l'évolution des paramètres macroéconomiques et vous avez rappelé également que le décret WBFIn prévoit que le contrôle budgétaire a lieu dans le premier quadrimestre de l'année.

Vous avez également précisé que le Gouvernement tiendrait son conclave à la mi-mai.

Dans cette perspective, vous indiquiez encore que votre « cabinet est occupé à réaliser les estimations liées aux modifications des paramètres macroéconomiques et à vérifier le chiffre reçu de l'État fédéral ». On visait ici la LSF, les impôts encore perçus par l'État fédéral et les besoins et moyens octroyés dans le cadre des compétences transférées.

Dès lors, je reviens vers vous avec la volonté de faire un état d'avancement du dossier avant les arbitrages du Gouvernement.

Vos services ont-ils pu estimer l'impact des modifications des paramètres macrobudgétaires, à savoir l'inflation, la croissance économique ? Quel est leur impact sur l'équation budgétaire wallonne pour 2016 ?

Comment évolueront les recettes de la Région ?

Quelle est l'évolution prévisible au niveau des dépenses, notamment compte tenu de certains renoncements très inquiétants – je pense au report du tram aux calendes grecques ?

Dès lors, dans quelle épure le Gouvernement est-il appelé à réaliser ses arbitrages ? Voilà, Monsieur le Ministre, quelques questions, pour préparer les échéances qui nous attendent.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

**M. Lacroix,** Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Monsieur le Député, la circulaire budgétaire a été approuvée par le Gouvernement lors de sa séance du 18 février 2016.

Elle contient l'ensemble des instructions en vue du contrôle budgétaire et de l'élaboration du budget 2016.

Les paramètres macroéconomiques retenus dans le cadre de cette circulaire sont issus du budget économique du Bureau fédéral du Plan, à savoir : 1,2 % de croissance du PIB, 1,4 % pour l'indice des prix à la consommation et 1,6 % pour l'indice santé.

Concernant les dépenses de la fonction publique, la circulaire se base sur les prévisions mensuelles du 2 février du Bureau fédéral du Plan, qui estimait que le prochain dépassement de l'indice pivot par l'indice santé lissé devrait se produire en juillet 2016.

Par conséquent, les allocations sociales et les salaires de la fonction publique seraient adaptés au coût de la vie respectivement en août et en septembre 2016.

Par ailleurs, le Bureau fédéral du Plan a revu ses prévisions le 5 avril. Il prévoit le dépassement de l'indice pivot en mai, ce qui aurait pour conséquence que les allocations sociales et les salaires de la fonction publique seraient adaptés respectivement en juin et en juillet. L'indice des prix à la consommation est revu à 1,5 % et l'indice santé à 1,7 %.

De nouvelles estimations sont en cours suite à l'actualisation des paramètres macroéconomiques.

Les travaux budgétaires tiendront compte des derniers paramètres publiés, de manière à présenter un ajustement le plus proche possible de la réalité économique ; ce sera le cas pour ce qui concerne nos dépenses.

Pour ce qui concerne les dotations en provenance de l'État fédéral, nous nous alignerons sur les paramètres pris en compte par celui-ci de manière à ce que le budget de la Belgique soit cohérent dans son ensemble.

J'ai transmis un courrier la semaine dernière à mon homologue fédéral. J'attends toujours une réponse officielle. Je veux en effet être certain que les montants communiqués par le SPF Finances en date du 18 mars sont bien les montants qui sont intégrés officiellement dans le budget fédéral. Je ne veux pas avoir de mauvaise surprise à la veille du conclave.

Je vous rappelle ce que je disais tout à l'heure à notre collègue Crucke, je vous informe puisque vous arrivez en cours de débat et ce n'est pas du tout un reproche, je sais combien vous devez aller dans différentes commissions, mais simplement les estimations sur le facteur d'autonomie en une semaine ont largement évolué. Les premiers calculs nous signalaient 434 millions. Suite aux interrogations de la Flandre, le CSF a publié, nous a informé d'un chiffre aujourd'hui de 316 millions d'euros. C'est une différence notable. C'est la raison pour laquelle je suis prudentissime dans les informations que je puis vous transmettre, puisque tout change, est encore en train de changer et que d'autre part, par rapport à mon courrier envoyé à mon homologue du Fédéral, je n'ai reçu aucune confirmation des chiffres qui ont été publiés par la presse ou qui m'ont été transmis par voie administrative, mais sans plus.

**M. le Président.** - La parole est à M. Hazée.

**M. Hazée** (Ecolo). - Oui, vos réflexions, premièrement, j'entends évidemment la volatilité des informations dans ce qui relève encore du dialogue interfédéral.

Deux, pour ce qui concerne l'estimation de l'impact budgétaire de l'évolution des paramètres macroéconomiques, vous avez été un peu chiche sur ce coup-là.

En même temps, je comprends qu'à l'égard de vos collègues, vous gardiez un certain nombre de cartes encore dans votre jeu. C'était donc un essai pour en savoir un peu plus, mais qui n'a donc pas donné lieu à des fruits aujourd'hui. Cela arrive.

Néanmoins, je voulais relever avec intérêt les déclarations assez étonnantes de ces dernières semaines pour ce qui concerne l'Union wallonne des entreprises, de ces derniers jours pour ce qui concerne la FEB, vantant l'importance des investissements publics dans le secteur économique et appelant finalement à une relance dans les investissements publics. Nous avons en tête les programmes à mettre en œuvre en matière d'économie d'énergie, de transport dans les collectifs, on a évoqué le tram notamment.

Lorsque M. Crucke – il n'est plus là pour l'entendre – évoquait les différences entre la gauche et la droite, il serait bon qu'il puisse tenir compte aussi – je l'informerai oralement demain – de ces évolutions

importantes dans le débat quant à l'importance des investissements publics.

**QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À  
M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA  
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA  
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « LE  
PROJET DE TAXE FÉDÉRALE SUR LES  
CASINOS »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « le projet de taxe fédérale sur les casinos ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

**M. Hazée** (Ecolo). - Monsieur le Ministre, l'État fédéral a, en effet, annoncé son intention de soumettre la marge brute des jeux de casinos et des paris sportifs à une TVA de 21 %.

Nous avons été, objectivement, assez étonnés par cette annonce, dès lors que la loi spéciale de financement prévoit que la taxe sur les jeux et paris constitue un impôt régional, qui impacte aussi la marge brute, soit la mise des joueurs moins leurs gains, à concurrence pour ce qui concerne cette taxe régionale de 40 % sur les casinos, 15 % sur les paris et 11 % sur les jeux en ligne.

Ce projet soulève aussi un certain nombre de difficultés sur le plan juridique, puisque cela conduirait donc à créer une seconde taxation sur une même base imposable. Subsidiairement, nous ne voyons du reste pas bien comment les deux taxes seraient articulées.

Ce projet soulève aussi un certain nombre de questions sur le plan économique, puisqu'il bouleverserait l'équilibre des établissements concernés. À Namur et à Dinant, par exemple, ce sont 135 et 43 emplois qui seraient tout simplement menacés. Ce projet met aussi à mal la loyauté fédérale, dans la mesure où même s'il était juridiquement validé, ce qui est improbable, même s'il était économiquement tenable, ce qui est assez difficile à imaginer, il limiterait, en réalité, la capacité fiscale régionale, parce que la Région, avec la capacité fiscale dont elle dispose pourrait, très bien, en réalité, avoir des idées de réforme dans un sens ou dans l'autre. Le débat n'est pas ici. L'imposition fédérale, techniquement, mécaniquement, économiquement, au bout du compte, met à mal la compétence régionale.

Dès lors, Monsieur le Ministre, je voulais vous interroger à ce sujet. Quelle est votre analyse quant à ce projet ? Quel est le suivi donné par le Gouvernement ?

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

**M. Lacroix**, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Monsieur le Député, j'ai été informé, tout comme vous, via les différents communiqués médias, que le Gouvernement fédéral veut appliquer une TVA de 21 % sur les jeux et paris, à l'exception, bien entendu, de la loterie nationale.

Il est indéniable que ce projet, puisque l'on en est toujours au stade de projet, aura une incidence sur nos opérateurs, petits et grands, non seulement en termes de rendement et donc sur les compétences fiscales de la Région, mais surtout en termes d'emplois.

Dès lors qu'aucune démarche, que ce soit en direct ou via le Comité de concertation, n'a été initiée par le Fédéral, j'ai sollicité ce 19 avril dernier tant la ministre fédérale du Budget que le ministre fédéral des Finances afin, d'une part, d'obtenir de plus amples explications concernant le projet fédéral et, d'autre part, le calendrier de concertation prévu.

J'ai également tenu à rappeler les principes de loyauté fédérale, même si ces dernières années, celle-ci semble avoir été quelque peu bafouée.

Je vous confirme également que je dois recevoir la semaine prochaine les représentants du secteur à leur demande.

Pour le surplus, la taxe sur les jeux et paris est un impôt régional – comme vous le dites – certains jeux et paris en étant exemptés, dont les loteries autorisées, les divertissements populaires, les concours colombophiles, les concours de nature plus ou moins intellectuelle. J'apprécie de nature plus ou moins intellectuelle.

Si le principe général de la taxe est un taux de 11 % sur le montant brut des sommes ou mises engagées dans les jeux et paris, lorsque les sommes ou mises sont engagées en Région wallonne par le biais d'instruments de la société de l'information, l'Internet, la taxe est établie au taux de 11 % sur la marge brute réelle, à savoir le montant brut des sommes ou mises engagées dans les jeux et paris, diminué des gains effectivement distribués pour ces jeux et paris. Il en est de même de certains jeux de casinos, les paris sur les courses de chevaux, de chiens, sur les événements sportifs.

Les acteurs des jeux de hasard sont notamment les casinos, les salles de jeux automatiques, les débits de boissons, dont les cafés.

Ce secteur représente 4 000 emplois, dont 700 indépendants. Il y a quatre casinos en Région wallonne, Namur, Spa, Chaudfontaine et Dinant, 82 salles de jeux automatiques, 2 700 cafés autorisés à exploiter au maximum deux bingos, 270 agences de paris, 460 librairies.

L'impact pour la Région wallonne, en l'état actuel de ma connaissance du projet fédéral, est difficilement estimable.

En tout état de cause, l'impact sera important non seulement pour le secteur, dès lors que leur marge brute sera fortement réduite, mais aussi pour la Région dès lors que l'impôt régional sera établi sur une base réduite.

Toutes choses restant égales par ailleurs, cela correspondrait à un montant de plus ou moins 4 millions d'euros au niveau des recettes régionales au niveau des jeux, 17 % du budget initial 2016, soit 17 % de 23,5 millions d'euros.

Par contre, au niveau du secteur, par rapport à la marge brute actuelle, il s'agirait d'une augmentation de la pression fiscale de 140 %.

Tous les efforts financiers que la Région wallonne aura pu effectuer en termes de fiscalité, et donc budgétaires, en considération des difficultés rencontrées par le secteur, difficultés que, du reste, tous les parlementaires avaient relevées, seraient réduits à néant, avec des conséquences collatérales en termes d'emploi, d'économie et d'investissements.

Le danger supplémentaire pourrait également être l'augmentation de jeux illégaux, crainte reléguée à plusieurs reprises par la Commission des jeux de hasard.

Pour répondre à M. Fourny – mais il n'était pas là, je vais quand même y répondre – il ressort des éléments statistiques pour les années 2014 et 2015 que la proportion de mises sur les nouveaux jeux de table taxés à 11 % sur la marge brute était de 23 % en 2014 et de 77 % en 2015. L'essor de ce type de jeux est donc significatif, en termes de soutien au secteur. L'effort budgétaire peut être évalué à 1,92 million d'euros.

Je pense avoir été complet et je n'ai plus d'autres éléments à apporter.

**M. le Président.** - La parole est à M. Hazée.

**M. Hazée** (Ecolo). - Je remercie le ministre. Nous partageons donc l'analyse.

Vous avez cité les enjeux économiques et d'emploi. Vous avez également cité les enjeux juridiques en lien avec la loyauté fédérale par ailleurs. Vous avez ajouté les enjeux budgétaires. Je ne les avais pas évoqués parce que je ne vois pas encore clair quant à la mécanique et à l'articulation de l'une par rapport à l'autre de ces taxes. C'est, en tout cas, une hypothèse que la taxe fédérale vienne amputer, en amont, la fiscalité régionale.

J'ai pris bonne note de vos demandes d'explication et de votre demande quant à un calendrier de concertation. Je ne peux que vous inciter, s'il n'y avait pas de suite positive donnée, à saisir le Comité de concertation.

Peut-être encore une suggestion, c'est de prendre contact avec les deux autres Régions qui doivent partager un intérêt commun à défendre les prérogatives régionales.

**QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À  
M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA  
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA  
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR  
« LES EMPRUNTS À TAUX NÉGATIFS »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « les emprunts à taux négatifs ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

**M. Stoffels (PS).** - Monsieur le Ministre, récemment, l'Agence fédérale de la dette a levé 2,4 milliards d'euros à des taux négatifs de moins 0,4 %. Jusqu'à présent, c'était presque inimaginable, mais il semble que c'est quelque chose qui se répand et se pratique dans un ensemble de pays européens. En d'autres termes, il semblerait que nous entrons dans un paysage économique-financier encore à explorer.

Je souhaiterais, Monsieur le Ministre, avoir votre analyse et l'impact éventuel sur la gestion de la dette wallonne.

Mes questions précises sont les suivantes.

La Wallonie a-t-elle déjà emprunté à des taux négatifs ?

Comment la Wallonie se positionne-t-elle au niveau de la gestion de sa dette face à l'avènement de taux négatifs ?

Comptez-vous prendre des initiatives pour les emprunts futurs ?

Est-il envisageable, voire souhaitable, de renégocier certains emprunts ?

Qu'en est-il de l'impact en termes de normes SEC ?

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

**M. Lacroix,** Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Monsieur le Député, le plan de financement de l'Agence de la dette fédérale est composé à la fois de financements à long terme et à court terme.

Dans l'opération de financement que vous évoquez, le Fédéral a bien emprunté, début avril, 2,4 milliards d'euros en certificats de trésorerie, mais sur des périodes courtes, ce qui explique les taux négatifs. En effet, une

tranche de 1 milliard d'euros a été empruntée à trois mois et une seconde tranche de 1,4 milliard d'euros à un an.

La Wallonie dispose, dans son portefeuille de dette, d'un montant de 820 millions d'euros emprunté à court terme, d'un mois à un an, à taux négatif ou proche de zéro et dont la dernière tranche de 80 millions d'euros, à six mois, a été levée avec un taux de moins 0,26 %.

Par ailleurs, la centralisation de trésorerie des organismes d'intérêts publics ainsi qu'une facilité de débit en compte courant de 3,25 milliards d'euros prévue dans le cadre du contrat caissier permettent de gérer les besoins de trésoreries à court terme.

Actuellement et pour les nouveaux emprunts, la Wallonie continue soit d'examiner les propositions spontanées qui viennent des banques et de les accepter dans la mesure où ces propositions s'inscrivent dans les balises fixées par le Conseil régional du Trésor pour gérer la dette wallonne ; soit de consulter le marché bancaire.

C'est ce qui vient d'être fait via une consultation, lancée le 18 février dernier, pour un montant indicatif de 400 millions d'euros. Des offres pour un montant total de 850 millions d'euros ont été reçues. Signe de la confiance du marché pour la Wallonie, un montant total de 485 millions d'euros a été levé, montant dans lequel une tranche de 100 millions d'euros, à trois ans, a été attribuée au taux de 0,07 %, soit un taux proche de 0 %.

Je mettrai aussi en avant l'opération réalisée ce 14 avril avec la concrétisation d'un emprunt de 100 millions d'euros à 100 ans, au taux de 2,602 %, la Wallonie profitant ainsi des taux historiquement très bas sur des maturités plus longues pour lisser l'échéancier de sa dette directe.

La renégociation d'emprunts à taux élevés et remboursables anticipativement a déjà été envisagée. Toutefois, l'éventualité de cette opération est faible vu que les emprunts wallons sont des emprunts avec remboursement à échéance, ce qui implique qu'en cas de remboursement anticipé, des indemnités de réemploi importantes doivent être versées aux institutions financières.

En termes SEC, le solde de financement est impacté par le montant des charges d'intérêts. Une éventuelle diminution de celles-ci aurait donc un impact positif sur le solde SEC. Par ailleurs, pour rappel, les amortissements et les produits d'emprunts n'ont, quant à eux, pas d'impact sur le solde de financement, s'agissant d'opérations strictement financières.

**M. le Président.** - La parole est à M. Stoffels.

**M. Stoffels (PS).** - Je tiens sincèrement à remercier M. le Ministre pour les informations très précises qu'il vient de donner, et à travers lesquelles il illustre que la

Région est vraiment sur la balle quand il s'agit de saisir l'opportunité du moment. Bien sûr, on parle des emprunts à court terme, parce que si l'on perd l'avantage du taux d'intérêt négatif par les indemnités de réemploi, cela ne sert à rien. Je partage entièrement votre philosophie et suis heureux que la Région soit vraiment sur la balle en la matière.

*(M. Stoffels, doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)*

**QUESTION ORALE DE M. DRÈZE À  
M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA  
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA  
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « LA  
RÉAFFECTATION DU SITE DE L'ANCIEN  
LAVOIR DE PÉRONNES-LEZ-BINCHE »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Drèze à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la réaffectation du site de l'ancien lavoir de Péronnes-lez-Binche ».

La parole est à M. Drèze pour poser sa question.

**M. Drèze (cdH).** - Monsieur le Ministre, ce n'est pas ma région, mais, malheureusement, c'est un dossier dont on entend parler depuis longtemps. Dernièrement, dans son dernier cahier d'observations, la Cour des comptes n'a pas manqué de revenir sur le cas de l'ancien lavoir de Péronnes-lez-Binche. Il faut dire que ce dossier est particulièrement calamiteux. C'est un qualificatif qui n'est pas de moi, j'ai essayé de le changer, mais je n'ai malheureusement pas trouvé plus approprié, donc je l'assume.

La Région avait envisagé d'installer dans cet imposant vestige industriel du Hainaut un centre de formation de l'IFAPME consacré aux métiers du design. Une convention avait été signée en ce sens en 2007 avec la société anonyme Triage-Lavoir.

Ce chantier n'a jamais abouti. Des millions d'euros ont été engloutis dans l'opération. La Région se retrouve aujourd'hui avec ce mammoth sur les bras et se demande qu'en faire.

Le ministre du Patrimoine a décidé son déclassement intérieur dans le souci de faciliter la reconversion du bâtiment. Monsieur le Ministre, vous êtes désormais en charge du dossier, semble-t-il, ce qui ne doit pas être un cadeau. De nombreuses idées de reconversion, plus ou moins sérieuses, sont émises par voie de presse, émanant notamment des élus locaux.

Comment abordez-vous ce dossier ? Votre cabinet le qualifie d'important et l'urgent, selon des propos repris par la presse : vous êtes-vous fixé une échéance pour aboutir à une solution ?

Certains se prononcent pour la démolition. Ce serait peut-être dommage en regard de l'intérêt archéologique de ce patrimoine industriel, mais aussi des moyens engloutis pour sa conservation et sa reconversion. Est-ce un scénario envisageable pour vous ?

Enfin, ne faut-il pas privilégier une cession à un opérateur privé, porteur d'un projet de réhabilitation – faut-il en trouver un, bien sûr – quitte à ne pas être trop exigeant sur le prix de la vente ?

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

**M. Lacroix,** Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Monsieur le Député, plusieurs projets d'affectation avaient en effet été envisagés pour le site du triage-lavoir de Péronnes. Comme vous l'avez rappelé, il avait été question d'y loger l'IFAPME et, plus récemment, de le transformer en dépôt archéologique pour y conserver des éléments du patrimoine wallon.

Néanmoins, sur base de l'estimation des coûts et de l'analyse de faisabilité des différents projets, il a finalement été décidé de ne plus destiner ce bâtiment à une fonction administrative. La configuration du bâtiment rend actuellement difficile son exploitation en espace de bureaux avant d'entreprendre de lourds et coûteux travaux d'aménagement et de rénovation.

Nous avons pris acte de cette impasse et devons dès lors envisager rapidement d'autres pistes quant à la réhabilitation de ce site, que l'on peut qualifier de remarquable et qui fait partie intégrante du paysage de la région du Centre. On parle ici, en effet, de patrimoine culturel, architectural et archéologique, du point de vue industriel.

En concertation avec mes collègues du Gouvernement, nous avons décidé de prendre le dossier à bras-le-corps. Comme vous le signalez à juste titre, mon collègue, M. le Ministre Prévot, vient d'entamer une procédure de déclassement de l'intérieur du bâtiment.

C'est là une première étape, l'objectif étant de faciliter la cession du bâtiment à un opérateur privé. L'étape suivante est de travailler à l'élaboration du montage le plus adéquat, en concertation avec les différents partenaires impliqués dans le projet de réhabilitation du site.

La durée de la procédure de déclassement est, quant à elle, estimée à une année. Dans l'intervalle, et jusqu'à la cession du bâtiment, la Région assurera le maintien des abords et prendra les dispositions nécessaires pour éviter toute forme de vandalisme et de nouvelles dégradations.

Les tags sur les murs seront nettoyés, les vitrages cassés seront réparés. L'ensemble du site sera également

entretenu, dans le respect des accords passés avec le Fédéral, qui y a fait construire une implantation.

Il s'agit d'un dossier, certes complexe, mais que nous souhaitons mener à bien. La reconversion du site pour un usage privé devrait permettre de conserver le bâtiment, en évitant des dépenses trop importantes pour le contexte budgétaire actuel.

**M. le Président.** - La parole est à M. Drèze.

**M. Drèze** (cdH). - Je pense que c'était effectivement la voie de la sagesse que de renoncer à une fonction administrative dans ce bâtiment inapproprié pour ce type de fonction et très coûteux en termes de rénovation. Je prends note de manière implicite que la démolition n'est pas à l'ordre du jour et que l'objectif est bien de conserver ce patrimoine industriel par un projet privé.

Je salue la responsabilité, dans l'attente, de maintenir les abords et de lutter contre le vandalisme et autres. On a trop vu d'anciens sites privés ou publics vandalisés, parce que non protégés en attendant un acquéreur qui, finalement, n'est plus intéressé, tellement le bâtiment a été abîmé. Tout cela me paraît fort bien, rendez-vous dans un an donc.

*(M. Drèze, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)*

## ORGANISATION DES TRAVAUX

*(Suite)*

### *Interpellations et questions orales retirées*

**M. le Président.** - Les questions orales ou interpellations de :

- Mme Kapompole, sur « la mobilité du personnel de l'administration wallonne » ;
- Mme Kapompole, sur « le nombre de femmes présentes au niveau des directions et des services dans l'administration » ;
- M. Fourny, sur « l'opération de régularisation fiscale » ;
- M. Desquesnes, sur « le taux de 0 % applicable aux transmissions de terres agricoles » ;
- M. Fourny, sur « l'externalisation des dépenses d'investissement » ;
- M. Fourny, sur « le résultat des discussions autour de la trajectoire budgétaire » ;
- M. Hazée, sur « la fixation de la trajectoire budgétaire et la relance des investissements publics » ;
- M. Collignon, sur « le suivi du Comité de concertation et la politique d'austérité prônée par le Fédéral » ;
- M. Fourny, sur « la taxation des jeux et paris » ;
- M. Prévot, sur « la réaffectation du lavoir de Péronnes » à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

*- La séance est levée à 19 heures 50 minutes.*

## LISTE DES INTERVENANTS

Mme Jenny Baltus-Möres, MR  
M. Jean-Luc Crucke, MR  
M. Benoit Drèze, Président  
M. Stéphane Guisse, Directeur général de la Direction générale opérationnelle Fiscalité du Service public de Wallonie  
M. Stéphane Hazée, Ecolo  
M. Laurent Henquet, MR  
M. Pierre-Yves Jeholet, MR  
Mme Joëlle Kapompole, PS  
M. Philippe Knaepen, MR  
M. Christophe Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative  
M. Patrick Lecerf, MR  
M. Francis Mossay, Directeur général de la Direction générale transversale du budget, de la logistique et des technologies de l'information et de la communication du Service public de Wallonie  
M. Alain Onkelinx, PS  
Mme Véronique Salvi, cdH  
M. Vincent Sampaoli, PS  
Mme Marie-Dominique Simonet, cdH  
M. Edmund Stoffels, PS

## ABRÉVIATIONS COURANTES

APW	Association des provinces wallonnes
AViQ	Agence pour une Vie de Qualité
BCED	Banque-Carrefour d'Échange de Données
CCB	Comités de concertation de base
CFIP	Centre pour la formation et l'intervention psychologiques
COBOL	COmmon Business Oriented Language (langage de programmation)
COSTRA	Comité stratégique (du Service public de Wallonie)
CPI	Conseil Parlementaire Interrégional
CSF	Conseil supérieur des Finances (fédéral)
DG	Direction générale
DGE	Direction générale de l'économie
DGO1	Direction générale opérationnelle des Routes et des Bâtiments
DGO5	Direction générale opérationnelle des Pouvoirs locaux, de l'Action sociale et de la Santé
DGO7	Direction générale opérationnelle Fiscalité
DGT	Directions générales transversales
DIV	Direction pour l'Immatriculation des Véhicules
DLU	Déclaration Libératoire Unique
DTIC	Département des Technologies de l'information et de la communication
ERP	European Recovery Program (Programme de rétablissement européen)
eWBS	e-Wallonie-Bruxelles Simplification
FEB	Fédération des entreprises de Belgique
FEDCOM	projet fédéral qui vise à moderniser la comptabilité de l'État (application informatique)
Fedict	SPF Technologie de l'Information et de la Communication
FOREm	Office wallon de la Formation professionnelle et de l'Emploi
GCOM	logiciel qui gère la comptabilité de l'administration wallonne
GSM	Global System for Mobile
HORECA	sigle du secteur de l'Hôtellerie, de la Restauration et des Cafés
HTVA	hors taxe sur la valeur ajoutée
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
IPP	impôt des personnes physiques
LIMOSA	Landenoverschrijdend Informatiesysteem ten behoeve van MigratieOnderzoek bij de Sociale Administratie
LSF	Loi spéciale de financement
MET	Ministère de l'Équipement et des Transports
MRW	Ministère de la Région wallonne
OIP	organisme d'intérêt public
ONSS	Office national de sécurité sociale
OWD	Office wallon des déchets
PIB	produit intérieur brut
P.M.E.	Petites et moyennes entreprises
PMO	Project management office (Bureau de gestion de projets)
PV	procès-verbal
SEC	Système européen de comptes économiques intégrés
Selor	Bureau de sélection de l'administration fédérale
SILOG	Système informatique pour la logistique mobilière
SIRH	Système d'information de gestion des ressources humaines
SIRS	Service d'information et de recherche sociale
SPA	logiciel de suivi des coûts d'exploitation
SPF	services publics fédéraux
SPW	Service public de Wallonie
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication

TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UVCW	Union des Villes et Communes de Wallonie
VLABEL	Vlaamse Belastingdienst (service des droits de succession et de certains droits d'enregistrement du SPF Finances)
Walcomfin	projet d'un modèle comptable et budgétaire unique pour la Communauté française et la Région wallonne
WBFin	décret portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement wallon